Quatre-vingt-cinquième année. — N° 55. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 5 Mars 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

AVIS

La Direction des Journaux officiels assure le service de vente et d'abonnements du JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE CHARBON-ACIER. — Prière de bien vouloir libeller les chèques bancaires ou chèques postaux (C. Ct Paris 23-96) au nom de la « Communauté européenne Charbon-Acier, service des publications, 31, quai Voltaire, à Paris ». — Prix du numéro..... 45 F.

Prix de l'abonnement pour 12 numéros (à compter du n° 4, les n°s 1, 2, 3 étant fournis gratuitement) ..... 450 F.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant désignation du président du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (p. 2146).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 2146).

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (rectificatif) (p. 2148).

Décret du 2 mars 1953 portant nomination de professeurs à l'école polytechnique (p. 2148).

Décret n° 53-145 modifiant le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air (rectificatif) (p. 2148).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 2148).

Arrêté du 25 février 1953 portant transfert de crédit du budget du ministère de la défense nationale et des forces armées (section marine) au budget du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (II: Aviation civile et commerciale) (p. 2148).

Arrêté portant nominations et radiations dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient (p. 2148).

Arrêtés portant détachements (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 2149).

Décision portant nominations au grade d'aspirant de réserve (intendance métropolitaine) (p. 2149).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs des sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre (p. 2150).

Liste des officiers de réserve de l'armée de terre susceptibles de recevoir une affectation dans le service d'état-major (rectificatif) (p. 2153).

Tableau d'avancement, de l'année 1952, du service de santé (réserve) (p. 2153).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1953 et *décision* portant nominations (rectificatifs) (p. 2156).

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Arrêté du 4 mars 1953 instituant des restrictions de tonnage à l'importation et à l'exportation en application de l'article 24 du code des douanes (p. 2156).

Arrêté du 4 mars 1953 portant application de l'article 215 du code des douanes (p. 2157).

Arrêté portant promotions (inspection générale des finances) (p. 2157).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant détachements (enseignement du second degré et enseignement du premier degré) (p. 2157).

Listes des édifices classés et déclassés au cours de l'année 1952 (monuments historiques) (p. 2159).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêtés du 26 février 1953 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 2160).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité technique de l'électricité (p. 2161).

Ministère du commerce.

Arrêté du 4 mars 1953 portant nominations au cabinet du ministre (p. 2161).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 25 février 1953 fixant la date des élections des délégués communaux des collèges de mutualité sociale agricole dans les départements de l'Isère, de Loir-et-Cher et de la Dordogne (p. 2161).

Arrêté du 26 février 1953 relatif à l'importation dans le département de la Réunion de plants de bananiers (p. 2162).

Arrêté du 26 février 1953 relatif à l'importation dans le département de la Réunion de boutures, plants et graines de canne à sucre (p. 2162).

Arrêté du 26 février 1953 relatif à l'importation dans le département de la Réunion de plants de caféier, cerises de café fraîches ou sèches, graines en parches et grains de café décortiqués frais ou secs et non grillés (p. 2162).

Arrêté du 26 février 1953 relatif à l'importation dans le département de la Réunion de boutures, plants, racines et graines de manioc (p. 2162).

Arrêté du 28 février 1953 fixant les éléments de notation applicables aux fonctionnaires appartenant aux corps des ingénieurs des services et des travaux agricoles et au cadre provisoire des ingénieurs en chef des services agricoles et des inspecteurs de la protection des végétaux (p. 2163).

Arrêtés portant détachements (génie rural) (p. 2163).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 4 mars 1953 fixant la date du concours de recrutement de délégués adjoints des services interdépartementaux (p. 2163).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions. — Rectifications au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du mardi 3 mars 1953 (p. 2163).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 2166).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions des 3 et 4 mars 1953 (p. 2167).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 2168).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de pommes originaires et en provenance d'Italie (additif) (p. 2168).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, des Pays-Bas et de tous pays (p. 2168).

Avis aux exportateurs de marchandises à destination du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (p. 2169).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de pommes originaires et en provenance d'Italie (additif) (p. 2168).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, des Pays-Bas et de tous pays (p. 2169).

Avis aux exportateurs de céréales (p. 2169).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé du Finistère (p. 2169).

Annonces (p. 2170).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Par arrêté du 23 février 1953, M. Edouard Parent, premier président de la cour des comptes, est nommé membre et chargé des fonctions de président du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Par décision du 26 février 1953, sur la proposition du secrétaire d'Etat à la guerre, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite :

A l'ordre de l'armée.

INDOCHINE

Aillet (Serge-Louis-François), chef de bataillon, section de commandement du secteur de Phat-Diem.

Au Van Pham, 1re classe, mle 1106/75995, 3e régiment étranger d'infanterie.

Balven (Horst), sergent-chef, 13e régiment étranger d'infanterie.

Barbet (Antonin), légionnaire de 2e classe, 15e compagnie d'entretien du génie.

Barrou (Pierre-Antoine-Joseph), colonel, 5e régiment de cuirassiers.

Bauer (Frédéric-Georges), capitaine, groupement de commandos mixtes aéroportés.

Baty (Louis), adjudant, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Batiu (Pierre), sergent, bataillon de marche n° 2.

Beck (Serge), lieutenant, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Bidaine (Claude), sous-lieutenant, 56e bataillon vietnamien.

Birauta (Johann), caporal, mle 72185, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Blin (Roger), chef de bataillon, 4e bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie.

Boisadan (Bernard), sergent, 3e bataillon de parachutistes coloniaux.

Bourlier (Emile-Paul), capitaine, 5e régiment de cuirassiers.

Boury (Paul-Jean-Louis), lieutenant, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon, 13e compagnie.

Boutevin (Roger), 1re classe, V/7e régiment de tirailleurs algériens.

Boyez (René-Marcel), lieutenant, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.

Briet (Marcel), sergent-chef, 3e compagnie du 1er bataillon de marche indochinois.

Brothier (Albert-Eugène-Alexandre), chef de bataillon, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Budin (Pierre), sous-lieutenant, 1er régiment étranger de cavalerie, 5e escadron.

Cazals (Georges-Achille), capitaine, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 30.

Chipotel (Marius-Marin-Amédée), sergent-chef, 3e bataillon de parachutistes coloniaux.

Collard (Albert-Félicien), adjudant-chef, 13e demi-brigade de la légion étrangère, 3e bataillon, 9e compagnie.

Coquil (Jean-Louis), lieutenant, 21e groupe aérien d'observation d'artillerie.

Corbel (Jean-André-Marie), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Cottin (Louis), maréchal des logis, 1e dragons.
Coudurier (Gaston-Louis), lieutenant, 2e bataillon de parachutistes coloniaux.
Courtin (Jean), adjudant, 1e bataillon montagnard.
Darengosse (Jean), adjudant, 1/6e régiment d'infanterie coloniale.
Dimke (Ernest-Paul-Heinz), sergent-chef, 13e demi-brigade de la légion étrangère, 3e bataillon, 12e campagnie.
Dinh Cong Ngoi, adjudant, forces supplétives commando 334.
Deschamps de Paillette (Maurice-André), lieutenant, 55e bataillon du Viet-Nam, mission militaire régionale du N. V. N.
Gegou (Joseph-Jean), sous-lieutenant, 27e bataillon de tirailleurs algériens.
Getto (Raymond), lieutenant, groupement aérien tactique centre Viet-Nam.
Gilard (Jean-François), lieutenant, sous-secteur de Phan-Thiet.
Gilliot (Xavier-Georges-André-Camille), capitaine, 13e demi-brigade de la légion étrangère, 3e bataillon, 12e compagnie.
Graser (Erhard), sergent, 13e demi-brigade de la légion étrangère, 3e bataillon, 10e compagnie.
Guerin (Maurice-Elie-Gabriel-Marie), chef de bataillon, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.
Hernicot (René-Paul), lieutenant, 23e groupement aérien d'observation d'artillerie.
Hoang Van Dong, sergent, 3e compagnie du 1er bataillon de marche indochinois.
Jacquerez (Pierre-Paul), capitaine, 1er groupement autonome du 1er régiment étranger colonial.
Jego (Rémy-Pierre), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.
Kassaba Faho, tirailleur de 2e classe, mle 53061, 1/6e régiment d'infanterie coloniale, 3e compagnie.
Lahcen ou Mimoun, mle 306, 2e classe, 9e goum marocain.
Lamoth (Jean), sous-lieutenant de réserve, commando 19.
Lassalle (René-Pierre-Emile), lieutenant, 1/10e régiment d'artillerie coloniale.
Lentsch (René), sous-lieutenant, 2e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Le Testu (Marcel), capitaine, 111e bataillon, 5e régiment étranger d'infanterie.
Levy (Robert), lieutenant, base aéroportée Nord, compagnie d'appui.
Loustau (Henri-Paul-Jean), lieutenant, 3e bataillon du 43e régiment d'infanterie coloniale, 10e compagnie.
Maillot (Marcel-Charles), sergent, 3e bataillon de parachutistes coloniaux.
Mai Thanh, 2e classe, mle 103033, 1er régiment étranger de cavalerie, 7e escadron, sous-groupement amphibie.
Mak (Hans), sergent-chef, mle 31652, 3/13e demi-brigade de légion étrangère.
Maksimovic (Ilga), maréchal des logis, mle 52951, 1er régiment étranger de cavalerie, 7e escadron, sous-groupement amphibie.
Molle (Marcel-Yvon-Léon), caporal-chef, commando n° 35.
Nguyen-Tu Chuc, sous-lieutenant de réserve, 4/2e régiment étranger d'infanterie.
Normand (Jacques-Raymond), lieutenant, 13e demi-brigade de la légion étrangère, 3e bataillon.
Philippe (Marcel), lieutenant, 13e demi-brigade de la légion étrangère, 3e bataillon.
Phuoc Tran Huu, sous lieutenant, mle 232/2, supplétif des forces terrestres du Sud Viet-Nam, commando 373.
Piffard (Charles-François-Marie), lieutenant, 111/4e régiment d'artillerie coloniale.
De Pouilly (Henri-Marie-Albert), colonel, commandant le G. M. 7.
Ragot (Jean-Charles), lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Repelin-Vernain-Perriot (Raymond-Marius), sous-lieutenant, 23e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Rodius (Jean), sous-lieutenant, 3e région militaire, 56e bataillon vietnamien.
Sarazin Lerassor (Philippe), capitaine, groupement aérien tactique centre.
Selmeczi Kovacs Laszlo, maréchal des logis, mle 46168, 1er régiment étranger de cavalerie, 7e escadron, sous-groupement amphibie.
Soan Ngo Xuan, aspirant, mle C82, 1er bataillon de parachutistes Vietnamiens.
Tietjen (Heinrich), sergent, mle 56368, 13e demi-brigade de la légion étrangère, 3e bataillon.
Toulouse (Paul), sergent, 510e compagnie, commando de supplétifs.
Tournayre (Jean), caporal-chef, 3e bataillon de parachutistes coloniaux.
Tran Van Luong, 2e classe, mle 334/49, forces supplétives, commando 334.
Truong Nguyen Van, sous-lieutenant, 1er bataillon de parachutistes vietnamiens.
Vienet (Jean-Pierre), lieutenant, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie

RÉGULARISATIONS

Abderrazack ben Mohamed, 1re classe, mle 212, IXe tabor marocain, 9e goum.
Allaga (Pierre-Jean), caporal, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Arblade (Jean-Pierre), caporal, infanterie coloniale, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Bellamy (André-Léon), caporal-chef, 6e bataillon de parachutistes coloniaux
Bessonneau (Marcel-Louis), sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Billois (Georges), 1re classe, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Blanc (Jacques-Marie-Charles-Auguste), lieutenant-colonel, 2e régiment de spahis marocains.
Butryn (Stanislas), caporal, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Calzaroni (Antoine-Dominique), lieutenant-colonel, 69e régiment d'artillerie d'Afrique.
Canton (Guy-Alexandre-Marie), aspirant, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Collin (Yann-Marie-Charles), capitaine, état-major des forces terrestres du centre Viet-Nam, chef du 2e bureau.
Corbineau (Roland-René-Georges), lieutenant, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Corcuff (Paul), sergent, base aéroportée Nord.
Chanel (André-Jean-Baptiste), sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Dary (Noël), sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Le Comble (Raymond-Emile-Auguste), sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Derely (Philippe-Jean-Marie), lieutenant, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Do Huu Tinh, 2e classe, mle 98955, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Elise (Jean-Stéphane-Philippe), lieutenant, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Favreau (Albert-Louis-François), capitaine, chef du 3e bureau, état-major des forces terrestres du centre Viet-Nam.
Foucart (René), 2e classe, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Gryczka (Edouard), 2e classe, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Herraud (Jean), sergent-chef, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Hill (Erich), maréchal des logis, mle 44065, 1er régiment étranger de cavalerie, 7e escadron, sous-groupement amphibie.
Laize (Pierre), sous-lieutenant, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Levigouroux (Michel-Joseph-Raymond), lieutenant, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Le Gouail (Henri-Arsène), sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Marcher (Gilbert), caporal-chef, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Metayer (Serge), 1re classe, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Meunier (Guy), sergent, compagnie de sécurité de Hué.
Mollard-Chaumette (Franci), sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Nguyen Van Loc, caporal-chef, mle 53689, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Nguyen Van My, 2e classe, mle 83991, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Perrin (Gabriel-Marie-Hugues), sergent, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Porcher (Pierre-Henri-Jean-Marie), lieutenant, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Quilacq (Pierre), caporal-chef, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Renot (Bernard), caporal-chef, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
De Roquemaurel de l'Isle Christian-Marie-Léoi, capitaine, 1er régiment étranger de cavalerie.
Sum Chau, 2e classe, mle 335098, forces supplétives, sous-secteur Vinh-Long.
Su On Ky, caporal, mle 47253, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Trapp (Hervé-Roger-Georges), lieutenant, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Trichard (Roger-Antoine), caporal-chef, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
De Viflele (Christian), lieutenant, 1er régiment étranger de cavalerie, 7e escadron, sous-groupement amphibie.
Vong A Sang, caporal, mle 73782, 6e bataillon de parachutistes coloniaux.
Zandonella Necca (Louis), légionnaire de 1re classe, mle 76520, 13e demi-brigade de légion étrangère, 1er bataillon.

A TITRE POSTHUME

Clément (Marcel-Adolphe), adjudant, 17e tabor marocain.
Dardenne (Adrien-Eugène), capitaine, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Hroi, Caporal, mle 937 K., groupement de compagnie n° 4, 4e D. V. N.
Jondeau (Georges), capitaine, détachement autonome des infirmiers coloniaux.
Rechache ben Ahmed, caporal-chef, mle 438, 2e bataillon de marche, 3e régiment de tirailleurs algériens.
Reddaf Abdelkader, sergent-chef, mle 1166, 3e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

COREE

A TITRE POSTHUME

Taggiasco (Lucien-Marcel-Fernand), capitaine, bataillon français de l'Organisation des Nations Unies, 2e compagnie.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 janvier 1953: page 873, 1re colonne, 25e ligne, au lieu de: « Sagot (Yves-Joseph), capitaine, groupe de transport 1/19 Gascogne », lire: « Sagot (Yves-Joseph), capitaine, groupe de bombardement 1/19 Gascogne »; 66e ligne, au lieu de: « Cazenave-Cassiot (Albert), aspirant, groupe de transport 1/61 Béarn », lire: « Cazenave-Cassiot (Albert), sergent-chef, groupe de transport 1/61 Béarn »; 2e colonne, 26e et 28e ligne, au lieu de: « Lofillet (André-Henri), sergent-chef », lire: « Loeillet (André-Henri), sergent-chef »; 38e ligne, au lieu de: « Pepin (André), sergent-chef, groupe de bombardement 1/1 Gascogne », lire: « Pépin (André), sergent-chef, groupe de bombardement 1/19 Gascogne ».

Décret du 2 mars 1953 portant nomination de professeurs à l'école polytechnique.

Par décret en date du 2 mars 1953:

M. Vignal (Jean), ingénieur général des mines, examinateur des élèves pour l'astronomie à l'école polytechnique, est nommé professeur de physique à ladite école à compter du 1er décembre 1952.

M. Mandel (Jean), ingénieur en chef des mines de 1re classe, maître de conférences de mécanique 1re catégorie à l'école polytechnique, est nommé professeur de mécanique à ladite école à compter du 1er octobre 1952.

Décret n° 53-145 modifiant le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 février 1953 : page 1863, article 1er, tableau IV, dans les tableaux figurant sous les rubriques:

§ 1er. — Dispositions applicables dans les armées de terre et de l'air;

§ 2. — Dispositions applicables dans l'armée de mer:

1° Dans la colonne de droite, au-dessous de « taux de l'indemnité », supprimer: « Par an »;

2° Dans la colonne de droite, en regard de « Personnels militaires féminins assimilés aux sous-officiers et aux caporaux-chefs », lire: « 26.000 par an », au lieu de: « 20.000 ».

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 février 1953 : page 1723, 2e colonne, 38e ligne, au lieu de: « Galea (Henry), classe 1905 », lire: « Galea (Henry), classe 1906 »; 46e ligne, au lieu de: « Garnier (Paul-Emile), 18 ans de services », lire : « Garnier (Paul-Emile), 28 ans de services »; 50e ligne, au lieu de: « Gillet (Antoine-Jean-Marie - Albert), 3 campagnes », lire: « Gillet (Antoine - Jean - Marie - Albert), 4 campagnes »; 58e ligne, au lieu de: « Cousin (Roger-Henri), recrutement de la Seine », lire: « Cousin (Roger-Henri), recrutement de la Seine (3e bureau) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 février 1953: page 1758, 1re colonne, 2e ligne, au lieu de: « Sechain ben Hennour ben Zemmal », lire: « Seghair ben Bennour ben Zemmal »; 28e ligne, au lieu de: « Haddad ben Ahmed ben Salah, recrutement Acai », lire: « Haddad ben Ahmed ben Salah, recrutement Acat ».

Transfert de crédit du budget du ministère de la défense nationale et des forces armées (section marine) au budget du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (II: Aviation civile et commerciale).

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre du budget et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 9 de la loi n° 51-651 du 24 mai 1951, relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale);

Vu la loi n° 51-1501 du 31 décembre 1951, relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale);

Vu la loi n° 52-1 du 3 janvier 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1952;

Vu la loi n° 52-757 du 30 juin 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (Défense nationale);

Vu le décret n° 52-1123 du 20 décembre 1952 portant report de crédits de l'exercice 1951 à l'exercice 1952 (Dépenses militaires),

Arrêtent:

Art. 1er. — Le crédit de 100 millions de francs ouvert au ministre de la défense nationale sur l'exercice 1952, par le décret de report n° 52-1423 du 30 décembre 1952, au titre du chapitre 9061 de la section marine: « Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases » est et demeure définitivement annulé.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur l'exercice 1952, au titre du budget de l'aviation civile et commerciale, en addition aux crédits de payement ouverts par la loi n° 52-1 du 3 janvier 1952, et par des textes spéciaux, un crédit de payement de 100 millions de francs applicable au chapitre 918: « Installations effectuées pour le compte d'autres départements ministériels (travaux, fournitures, main-d'œuvre, surveillance) ».

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme rendra compte de l'emploi des crédits de payement ainsi transférés, dans les mêmes conditions que pour ceux de son propre budget.

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre du budget et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ,qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1953.

Pour le ministre de la défense nationale
et des forces armées et par délégation:
Le directeur des services financiers et des programmes,
CRISTOFINI.

Pour le ministre du budget et par autorisation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient.

Par arrêté en date du 23 février 1953:

Sont nommés dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter de la veille du jour de leur embarquement, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

Au grade d'officier adjoint.

Batteur (Michel), médecin.
Caillet (René), pharmacien.
Vignot (Josette), chirurgien dentiste.

Au grade d'attaché de 1re classe.

Savin d'Orfond (François-Marie-Jacques), officier d'administration.

Au grade d'attaché de 2e classe.

Billet (Geneviève (infirmière).
Clamens (Irène), infirmière.
Champion (Fernande), infirmière.
Flacon (Cécile), infirmière.
Freceynon (Annick), infirmière.
Geiger (Camélia), infirmière.
Gobain (Pierrette), infirmière.
Guillaume (Yvette), infirmière.
Guillot (Jeannine), infirmière.
Guerry (Michèle), infirmière.
Jouve (Renée), infirmière.
Le Tonqueze (Yvonne), infirmière.
Pathe (Agnès), infirmière.
Pazio (Henriette), infirmière.
Raymond (Irène), infirmière.
Sauterey (Simone), infirmière.
Schaller (Yvette), infirmière.
Viry (Marcelle), infirmière.

Au grade d'attaché stagiaire.

Marcantoni (Albert), comptable.
Moulin (Robert), comptable.
Obriot (Alice-Georgette), infirmière.
Roger (Marie-Thérèse), infirmière.

Au grade d'agent de 1re classe.

Chiron de La Casinière (Monique), infirmière.
Denis (Albert), comptable.
Fohrer (Odette), secrétaire.
Garitey (Jacques), mécanicien dentiste.
Mercier (Yvette), infirmière.

Au grade d'agent de 2e classe.

Coque (Emilienne), secrétaire.
De Meydts (Christian), comptable.
Freschi (Paul), spécialiste sur fer.
Manseau (Françoise), secrétaire.
Michel (Marie-Françoise-Monique), secrétaire.
Planchard (Gisèle), secrétaire.
Polinière (Germaine), secrétaire.
Rigault (Gabriel), comptable.
Vaudin (Alberte), manipulatrice radio.

Au grade de commis de 1re classe.

Lopez (Miguel), infirmier.
Mathieu (Marie-Madeleine), secrétaire.

Sont nommés dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter des dates ci-après mentionnées, les sous-officiers dont les noms suivent:

Au grade d'agent de 1re classe.

Opizzo (Pierrette), secrétaire, pour compter du 13 novembre 1952.

Au grade de commis de 1re classe.

Diagne (Urbain), comptable, pour compter du 1er décembre 1952.

Au grade de commis de 2e classe.

Maurin (Pierre), comptable, pour compter du 1er novembre 1952.

Sont radiés du corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter des dates ci-après mentionnées, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

Officier de 3e classe.

Quijou (Henri), pour compter du 8 décembre 1952.

Officier adjoint.

Amigues (Jean-Pierre), pour compter du 27 novembre 1952.
Bussière (Jacques), pour compter du 8 décembre 1952.
Collot (Roland), pour compter du 7 novembre 1952.
Gillis (Irène), pour compter du 5 novembre 1952.
Juven (Jacqueline), pour compter du 25 octobre 1952.
Lamachère (Marcel), pour compter du 30 septembre 1952.
Meylheux (Roberte), pour compter du 8 novembre 1952.
Noël (Anne), pour compter du 16 novembre 1952.
Rodier (Louise), pour compter du 18 octobre 1952.
Rougier (Zina), pour compter du 26 octobre 1952.

Attaché de 2e classe.

Babron (Paule), pour compter du 10 octobre 1952.
Brunel (Emilie), pour compter du 5 octobre 1952.
Brunot (Jeanine), pour compter du 4 octobre 1952.
Couteau (Yvonne), pour compter du 23 septembre 1952.
Dommain (Germaine), pour compter du 24 novembre 1952.
Faure (Jane), pour compter du 9 octobre 1952.
Feullière (Juliette), pour compter du 30 novembre 1952.
Gabez (Simone), pour compter du 14 octobre 1952.
Gazeau (Hélène), pour compter du 27 octobre 1952.
Geille (Suzette), pour compter du 9 novembre 1952.
Gérard (Marie), pour compter du 21 novembre 1952.
Moreau (Paulette), pour compter du 11 novembre 1952.
Pichancourt (Bernadette), pour compter du 21 novembre 1952.
Pfister (Simone), pour compter du 19 octobre 1952.
Roche (Anne-Marie), pour compter du 15 novembre 1952.
Sadier (Antoinette), pour compter du 15 août 1952.
De Saint-Trivier (Geneviève), pour compter du 9 novembre 1952.
Vasallo (Marcelle), pour compter du 13 octobre 1952.

Attaché stagiaire.

Darrasse (Francine), pour compter du 30 novembre 1952.
Simonet (Louis), pour compter du 1er décembre 1952.
Voidey (Henri), pour compter du 25 octobre 1952.

Agent de 1re classe.

Bentresque (Suzanne), pour compter du 12 décembre 1952.
Caspar, épouse Voinot (Louise), pour compter du 15 octobre 1952.
Fadeuille (Ginette), pour compter du 7 novembre 1952.
Jaumonet (Marcel), pour compter du 28 septembre 1952.
Jung (Marie-Laure), pour compter du 10 novembre 1952.
Klein (Armande), pour compter du 9 novembre 1952.
Lucas (Thérèse), pour compter du 26 octobre 1952.
Payot (Andrée), pour compter du 10 novembre 1952.
Surget (Geneviève), pour compter du 30 novembre 1952.
Torre (Antoine), pour compter du 11 novembre 1952.

Agent de 2e classe.

Bazas (Jean), pour compter du 17 octobre 1952.
Cattelain (Lucienne), pour compter du 6 novembre 1952.
Colonna (Dominique), pour compter du 1er novembre 1952.
Coroller, épouse Thiriot (Raymonde), pour compter du 6 décembre 1952.
Filippini (Eugène), pour compter du 1er décembre 1952.
Gomes (Anne-Marie), pour compter du 12 octobre 1952.
Jambon (Juliette), pour compter du 17 octobre 1952.
Grivet (Jean), pour compter du 13 novembre 1952.
Jérôme (Roger), pour compter du 22 octobre 1952.
Lutz (Alfred), pour compter du 28 octobre 1952.
Maurel (Georges), pour compter du 19 novembre 1952.

Commis de 1re classe.

Blanc (René), pour compter du 24 novembre 1952.
Gorisse (Roger), pour compter du 16 novembre 1952.
Konstantinow (Georges), pour compter du 30 octobre 1952.
Lewin (Antoinette), pour compter du 8 décembre 1952.
Mesmin (Marguerite), pour compter du 1er décembre 1952.

Commis de 2e classe.

Dialynas (Nicolas), pour compter du 16 novembre 1952.
Gilly (Edouard), pour compter du 22 septembre 1952.
Houy (Constant), pour compter du 12 octobre 1952.
Iriarte (Denis), pour compter du 1er décembre 1952.
Jouvelot (Pierre), pour compter du 5 octobre 1952.
Noyer (Louis), pour compter du 16 octobre 1952.
Putot (André), pour compter du 1er décembre 1952.
Simon (Martial), pour compter du 1er novembre 1952.

L'arrêté du 7 janvier 1953 est modifié comme suit:

Article III, Radiations, au lieu de: « Agent de 1re classe, Tresse (Louis), pour compter du 22 juillet 1952 », lire: « Agent de 1re classe, Tresse (Louis), pour compter du 23 août 1952 ».

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme veuve Moreau, née Savarieau (Henriette), commis administratif des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la guerre (direction générale du matériel, subdivision transmissions), est détachée pour une période de longue durée (cinq ans) auprès de l'administration centrale du ministère des finances et des affaires économiques, pour compter du 1er octobre 1952, en qualité d'adjoint administratif.

Par arrêté du 2 mars 1953, le détachement de M. Macquet (Joseph), commis administratif principal (11e échelon), du département de la guerre auprès des services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, prononcé par arrêté du 10 février 1945 et renouvelé une première fois par arrêté du 23 avril 1951, est renouvelé pour une période de cinq années à compter du 1er novembre 1952.

Nominations au grade d'aspirant d'administration de réserve (intendance métropolitaine).

Par décision du 25 février 1953, ont été nommés au grade d'aspirant d'administration de réserve de l'intendance, pour prendre rang du 1er novembre 1952, les élèves officiers de réserve du contingent 1952/2 dont les noms suivent, titulaires du brevet de préparation militaire supérieure, liste n° 1.

A. — *Catégorie Bureaux.*

MM. Chevry (Jacques-Georges), 1950, Toulouse, 8139.
Destresse (Michel-Albert), 1947, Albi, 20570.
Guyomard (Paul-Alexandre), 1949, Rennes, 32108.
Le Roy (Claude-Roland), 1951, Poitiers, 35231.
Unal (Claude-Paul), 1951, Toulouse, 10906.
Vial (Albert-Georges), 1947, Toulouse, 6810.

B. — *Catégorie Subsistances.*

MM. Antoni (Pierre-Octave), 1952, Marseille, 83303.
Bermont (Michel-Charles), 1949, Dijon, 2041.
Darcy (Pierre-René), 1951, Paris, 59370.
Mace (Jean-Raymond), 1947, Poitiers, 23818.
Poi (Roger-Louis), 1948, Toulouse, 3821.
Rochaix (Jean-Julien), 1950, Dijon, 17678.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs des sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre.

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er janvier 1953 (*Journal officiel* du 16 janvier 1953, page 531) et son additif (*Journal officiel* du 28 janvier 1953, page 823).

Les chefs de corps et de services devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder à toutes les vaccinations réglementaires pour le personnel désigné reconnu apte physiquement;

2° Faire bénéficier ce personnel de la permission complète de départ colonial;

3° Faire régulariser la situation militaire de tous les sous-officiers en instance de rengagement (cf. D. M. n° 97.284 PM/I. B. du 23 juin 1949, *B. O.* p. t., page 2115, chapitre III, art. 4, et ses modificatifs).

I. — MAINTENANCE DE MAI 1953

A. — Sous-officiers du service général, musiciens, maîtres d'armes, chiffreurs d'état-major

1. — Infanterie.

Tour normal

Adjudants-chefs.

Dagaud (E.), 41e B. I.
Gonant (A.), 19e B. C. P.
Jouans (M.), base mil., Alger.
Lauro (A.), C. A. R. n° 103.
Voivin (M.), 27e 1/2 B. I.
Peyret (G.), 1er R. T. A.
Balotaud (L.), 8e B. Z.
Dumartin (J.), 126e B. I.
Filleau (P.), C. A. R. n° 4.
Ramillien (F.), 92e R. I.
Vialas (P.), 5e R. I.
Adam (J.), 20e B. C. P.
Vincent (E.), 22e B. C. A.
Lasselin (A.), 20e B. C. P.
Nedelec (P.), 3/110e R. I. C.
Guyot (G.), 5e R. I.
Nivot (M.), 35e R. I.
Villenave (A.), 19e B. C. P.
Vidal (L.), 1er R. I.
Lalande (O.), 6e B. C. A.
Hery (L.), 152e R. I.
Caulet (M.), 20e B. C. P.
Ambrosi (C.), 152e R. I.
Langlet (J.), 7e R. T. A.
Alaux (P.), 19e B. C. P.
Subiros (J.), 20e B. C. P.
Serrault (E.), 1er R. I.
Deprez (R.), 67e B. I.
Huet (M.), 46e B. I.
Prolongeau (L.), 5e R. I.

Adjudants.

Rimbaud (E.), 27e B. C. A.
Saureaux (P.), 7e R. T. A.
Bigot (J.), C. C. 43e 1/2 B. I.
Gardien (A.), 151e R. I.
Fradet (A.), 43e 1/2 B. I.
Vidal (A.), 14e R. I. P. C.
Bergeret (H.), 41e comp. Q. G.
Lieulet (R.), 4e B. I.
Michalon (E.), 3/110e R. I. C.
Bouedec (J.), 5e R. I.
Trouilh (J.), 93e R. I.
Letraquez (Y.), 7e R. T. A.
Melin (P.), 5e R. I.
Joly (G.), 5e R. I.
Denjean (M.), 11e R. I. P. C.
Alba (M.), service relations nationales 5e R. M.
Murlard (H.), 46e B. I.
Leguay (D.), C. O. I., B. F., O. N. U.
Lefèvre (E.), 24e B. C. P.
Legardeur (M.), 1er R. I.
Hervis (F.), 1er R. I.
Bernard (A.), E. A. I., Saint-Maixent.
Berth (R.), 7e R. T. A.

Sergents-majors.

Darcq (L.), 24 B. C. P.
Ligibel (E.), 152e R. I.
Francais (R.), 27e B. I.
Moner (H.), 2e R. T. A.
Salabert (J.), 28e B. C. A.
Pelleau (Y.), 71e B. I.
Domecq (A.), 5e R. I.
Petit (M.), 1er R. I.
Augustin (J.), 10e B. T. M.
Duprez (J.), 152e R. I.
Glotain (M.), 152e R. I.
Steu (P.), 1er R. I.
Gagnet (R.), 5e R. I.
Etienne (E.), 26e R. I.
Payen (A.), 1er R. I.
Dorothée (L.), 5e R. I.
Deu (R.), U. R. 4e 1/2 B. C. A.
Tournier (G.), 152e R. I.
Julien (R.), 9e B. Z.

Sergents-chefs.

Boulkroune (A.), 151e R. I.
Collas (A.), 30e B. C. P.
Eckenfelder (P.), C. A. R. n° 6.
Frigout (J.), 11e B. C. A.
Gable (P.), 20e B. C. P.
Gelineau (P.), C. A. R. n° 1.
Mayot (S.), 26e R. I.
Migout (C.), 2e B. C. P.
Osswald (C.), 7e R. T. A.
Pierrevelcin (P.), G. S. E. E. M. S., Paris.
Portevin (R.), C. A. R. n° 1.
Tellier (C.), 5e R. T. M.
Ladan-Bockairy (L.), 1er R. I.
Chauvin (J.), 11e B. C. A.
Kitzing (A.), 31e B. C. P.
Neveu (R.), E. S. M. I. A.
Pianet (E.), 151e R. I.
Thegaut (J.), 24e B. C. P.
Daviet (C.), 7e R. T. A.
Rabehi (M.), 7e R. T. A.
Guidez (M.), 3/110e R. I. C.
Denouel (A.), 1er R. I.
Fructus (R.), C. A. R. n° 9.
Copin (J.), 5e B. C. P.
Nevot (H.), 27e B. I.
Sammani (A.), 7e R. T. A.
Ferme (F.), E. M. E. S. C., Antibes.
Heens (M.), 19e B. C. P.
Stablo (A.), 5e R. I.
Guillaume (G.), 5e R. I.
Breele (J.), 1er B. C. P.
Dhainaut (H.), 29e B. C. P.
Daguet (M.), 1er R. I.
Couturier (R.), 5e R. I.
Franc (J.), 5e B. C. P.
Lefebvre (P.), 151e R. I.
Farnoux (J.), 1er R. I.
Rouzière (M.), 21e B. C. P.
Eschenbrenner (A.), 5e R. I.
Polard (M.), D. T. M. V. F.
Chaslard (F.), 5e R. I.
Blet (A.), 20e B. C. P.
Gomez (J.), 7e R. T. A.
Clemente (S.), 4e R. T. T.
Jousseaume (E.), 29e B. C. P.
Tafani (J.), G. I. T. C. M., C. P. 4, Fréjus.
Devestel (A.), 5e R. I.
Cochener (M.), 2e B. C. P.
Terrier (A.), 30e B. C. P.
Fabresse (R.), 1er R. I.
Marie (R.), 67e B. I.
Livin (G.), 19e B. C. P.
Delat (A.), 19e B. C. P.
Dhedin (J.), 5e R. T. M.
Orgebin (R.), 5e R. I.
Laveissière (J.), 30e B. C. P.
Faure (J.), 15e B. C. A.
Noel (A.), 20e B. C. P.
Pillant (G.), 8e B. C. P.
Autolava (J.), 8e B. C. P.
Legrand (P.), 1er R. I.
Lenoble (C.), 5e R. I.
Chanut (H.), 5e R. I.
Flouquet (M.), 16e B. C. P.
Galliot (G.), 19e B. C. P.
Seux (E.), 46e B. I.

Sergents.

Bony (J.), 3e B. I. L. A.
Bustamente (F.), 2e B. Z.
Delcourt (P.), C. A. R. n° 5.
Ducrocq (R.), 26e R. I.
Fournier (R.), C. A. R. n° 3.
Marchand (P.), C. A. R. n° 1.
Miller (R.), 3e B. C. P.
Monnehaye (G.), 46e B. I.
Romagne (B.), 9e B. T. M.
Rouzic (H.), C. A. R. n° 3.
Roulier (G.), 26e B. I.
Siaud (J.), 93e R. I.
Coffier (M.), 3e B. Z.
Strappazzon (V.), E. N. E. P. M., Pau.
Baudin (R.), E. N. E. P. M., Pau.
Cagniard (R.), E. N. E. P. M., Pau.
Henrion (J.), E. N. E. P. M., Pau.
D'Harcour (R.), E. N. E. P. M., Pau.
Nicol (R.), E. N. E. P. M., Pau.
Mirande (B.), E. N. E. P. M., Pau.
Ottini (J.), E. N. E. P. M., Pau.
Longet (D.), E. N. E. P. M., Pau.
Bettioui (N.), 1er R. T. A.
Arnould (P.), 152e R. I. (stage commandos).
Brenin (C.), 14e R. I. P. C.
Baradat (P.), 4e R. T. T.
Chaillou de L'Etang (P.), 1er R. I.
Vandamme (V.), 24e B. C. P.
Morel (R.), 1er R. I.
Colney (J.), 14e R. I. P. C.
Theureau (J.), S. E. P. R., 9e R. M.
Benkelaya (H.), 3e R. T. A.
Lehoux (M.), E. S. O., Strasbourg.
Hurstel (R.), 151e R. I.
Prat (G.), 4e R. Z.
Rivière (N.), 4e R. Z.
Udovisch (R.), G. I. T. C. M. (stage commandos).
Blondelle (R.), 4e R. Z.
Erard (A.), 5e R. T. M.
Peiro (G.), 4e R. Z.
Mazeau (J.), R. Z.
Vinchon (A.), 1er R. I.
Meyzonnier (J.), 4e R. T. T.
Bernard (Y.), E. S. M. I. A.
Cambouilves (F.), 28e B. C. A.
Guillemant (R.), 5e R. T. M.
Belaidi (M.), 1er R. T. A.
Larbi (S.), 7e R. T. A.
Jacob (F.), 46e B. I.
Christol (A.), 21e B. C. P.
Delforge (Y.), 15e B. C. A.
Goury (J.), 20e B. C. P.
Nicolle (G.), 1er R. I.
Khalef (A.), 27e B. C. A.
Ruhaut (M.), 151e R. I.
Weber (C.), 16e B. C. P.
Ricoce (A.), 26e R. I.
Lecomte (H.), 46e B. I.
Ravaglioli (R.), 20e B. C. P.
Inaudi (J.), 5e R. I.
Angelotti (F.), 11e B. C. A.

Sous-officiers musiciens

Sergents-chefs.

Adant (R.), 93e R. I.
Labasse (G.), 151e R. I.
Steck (R.), 4e R. Z.
Wauquier (A.), 92e R. I.

Sergent.

Schwegler (M.), 152e R. I.

Tour spécial

Adjudant-chef.

Coussy (P.), 99e B. I. A.

Adjudants.

Barranque (P.), 4e R. Z.
Paris (M.), 5e R. I.

Sergents-chefs.

Perucaud (J.), 9e B. Z.
Louis (G.), centre mob., Orléans.
Burlet (G.), 35e R. I.
Drouel (R.), 26e R. I.

Sergents.

Thureau (A.), 1er R. I.
Bileau (J.), 3/110e R. I. C.

II. — Arme blindée et cavalerie.

Tour normal

Adjudants-chefs.

Aubert (A.), 5e R. C. A.
Boudevin (L.), 6e dragons.
Mone (R.), 1er R. S. M.
Maillard (A.), 5e R. C. A.
Lebrize (V.), E. A. B. C., Alger.
Clave (P.), 4e cuirassiers.
Vichard (R.), S. E. P. R., 8e R. M.
Besnier (M.), 503e R. C. C.
Devoir (C.), 31e dragons.
Maizières (M.), 501e R. C. C.
Thiriet (E.), 1er R. S. A.
Piquet (P.), S. E. P. R., 9e R. M.
Hengy (J.), 2e R. C. A.
Braillard (R.), 6e dragons.
Gavignet (G.), 4e R. S. M.

Adjudants.

Porcher (H.), 12e R. C. A.
Degand (M.), 1er dragons.
Balacker (M.), 13e dragons.
Barret (G.), E. A. A. B. C., Saumur.
Mayeux (J.), 4e cuirassiers.
Pierrard (L.), 7e cuirassiers.
Leroy (G.), 2e R. C. A.
Godefroy (G.), E. A. A. B. C., Saumur.
Gressier (R.), 1er dragons.
Delattre (M.), 13e dragons.
Cochet (J.), 3e R. S. A.
Panel (R.), 1er R. C. A.
Brochet (H.), 31e dragons.
Missey (E.), 1er R. S. M.
Milelli (J.), 16e dragons.

Maréchaux des logis-majors.

Billaud (A.), 5e hussards.
Akkak (A.), 5e dragons.
Prat (R.), 7e R. C. A.
Maes (P.), 503e R. C. C.

Maréchaux des logis chefs.

Fabre (A.), 7e cuirassiers.
Murati (P.), D. I. M., Marseille.
Lecomte (P.), C. A. R. n° 3.
Dussol (A.), 1er dragons.
Conil (P.), C. A. R. n° 9.
Aillet (R.), C. A. R. n° 1.
Theron (J.), S. E. P. R., 5e R. M.
Fuentes (J.), 2e R. C. A.
Chabrolle (E.), 11e G. E. C. M.
Bouges (A.), 13e dragons.
Lemarie (J.), 5e hussards.
Marteau (G.), 2e hussards.
Valdenaire (P.), 503e R. C. C.
Behr (P.), 3e hussards.
Riche (E.), 8e R. C. A.
Bouvenet (R.), 503e R. C. C.
Deforge (F.), 16e dragons.
Henin (J.), 6e cuirassiers.
Mas (A.), 9e R. C. A.
Not (A.), E. A. B. C., Alger.
Bonnefond (H.), 11e cuirassiers.
Jamet (G.), 1er R. S. M.
Bichet (L.), 2e R. C. A.
Croissant (G.), 9e R. C. A.
Labro (F.), 2e R. C. A.
Frocot (P.), 123e E. R. G. T.

Maréchaux des logis.

Bouvet (B.), 8e hussards.
Legoux (J.), 5e dragons.
Chevanne (C.), 6e dragons.
Bachet (G.), 8e dragons.
Bertrand (E.), 1er R. S. M.
Lintz (G.), 2e R. S. A.
Suaud (G.), 1er R. C. A.
Beal (L.), 12e cuirassiers.
Barrau (J.), 12e cuirassiers.
Ruyssen (M.), 12e cuirassiers.
Chauvy (P.), C. A. R. n° 8.
Saison (A.), 4e R. C. A.
Lavergne (R.), 11e cuirassiers.
Rezende (J.), 8e dragons.
Fidèle (M.), C. A. R. n° 1.
Jauffret (A.), 11e G. E. C. M.
Lemesle (J.), 11e R. C. A.
Dallennes (P.), 7e cuirassiers.
Goblet (G.), 2e dragons.
Palengat (H.), 5e dragons.
Roussot (C.), 6e dragons.
Olivier (S.), 16e dragons.
Grison (R.), 11e G. E. C. M.
Bernard (L.), 4e R. C. A.
Hamonneau (P.), 7e cuirassiers.
Maloubier (R.), 1er R. S. A.
Borreil (G.), 8e cuirassiers.
Morvan (G.), 6e cuirassiers.
Alaniesse (J.), 2e dragons.
Pluquet (R.), 12e dragons.
Jeanne (A.), 6e cuirassiers.
Digrazia (N.), 3e R. C. A.
Fraval de Coatparquet (H.), 1er dragons.
Abdesselam (H.), 9e E. S. A.
Perbost (N.), 7e R. C. A.
Leynaud (J.), 13e dragons.
Morin (P.), 1er dragons.
Simonin (R.), 8 E. S. T.
Vedel (H.), 7e cuirassiers.
Kronneberg (M.), 2e cuirassiers.
Kaltenbach (R.), 7e R. C. A.
Bacot (L.), 12e R. C. A.
Col (L.), 1er R. S. A.
Merat (E.), 4 cuirassiers.
Jego (B.), 1er dragons.
Messaoudi (K.), 9e E. S. A.
Bascle (G.), 5e hussards.
Bidet (G.), E. A. A. B. C., Saumur.
Bouyer (M.), 8e dragons.
Brelivet (J.), 8e dragons.

III. — **Artillerie.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Labaume (R.), 66e R. A.
Sauvage (L.), E. A. A.
Jacquemart (P.), école polytechnique.
Maisonnave (P.), 51e R. A.
Timoreau (R.), 8e R. A.
Fauveau (L.), 65e R. A.

Adjudants.

Cazenave (C.), 12e R. A.
Sansonnet (L.), 67e R. A.
Renard (M.), 2e R. A.
Chausson (R.), C. I. P. A. T.
Rateau (M.), 12e R. A.
Vincent (J.), 1/21e R. A.
Vairez (A.), 2/21e R. A.

Maréchaux des logis-majors.

Benier (J.), 62e R. A.
Brossard (G.), 33e R. A.
Charrondiere (R.), 62e R. A.
Cros (P.), centre mobilisateur de Saint-Denis.
Poclet (R.), 93e R. A.
Gros (Y.), 412e R. A. A.

Maréchaux des logis chefs.

Desfosse (A.), 15e R. A.
Divoux (P.), 2e R. A.
Kleynhoff (R.), 401e R. A. A.
Lory (P.), 401e R. A. A.
Spinosi (A.), 2e R. A.
Salaun (P.), 32e R. A.
Vitre (F.), 2/21e R. A.
Courpotin (A.), 406e R. A. A.

Maréchaux des logis.

Barbanera (A.), 405e R. A. A.
Capot (R.), 405e R. A. A.
Pilote (H.), 67e R. A.
Moncel (J.), 93e R. A.
Vanbaelinchem (R.), 411e R. A. A.
Moquay (P.), 64e R. A.
Henry (J.), 32e R. A.
Castaing (R.), 32e R. A.
Lemeur (A.), 12e R. A.
Pugnet (B.), 64e R. A.
Hamadi (B.), 412e R. A.
Manon (G.), 405e R. A. A.
Torret (J.), 1er R. A.
Péri (F.), 32e R. A.
binet (G.), 12e R. A.
Levi (J.), 405e R. A. A.
L'Helguen (A.), 40e R. A. A.
Alimerina (A.), 65e R. A.
Haelfinger (R.), 8e R. A.

IV. — **Train.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Caron (P.), 122e E. R. G. T.
Ligne (R.), 101e compagnie Q. G.
Michel (J.), centre mobilisateur d'Evreux.

Adjudants.

Chauvin (L.), G. T. 554.
Volff (A.), G. T. 508.
Guillaume (E.), G. T. 508.
Fey (L.), 6e C. R. T.
Dupont (A.), G. C. R. 602.

Maréchal des logis-major.

Millot (R.), G. T. 508.

Maréchaux des logis chefs.

Cassada (R.), 21e C. D. T.
Fraga (A.), base transit Cherbourg.
Villette (M.), C. C. R. 285.
Moyon (L.), 28e E. T.
Bernardi (L.), 25e E. T.
Guegan (J.), 121e R. T.
Manger (M.), collège défense N. A. T. O.
Aougrout (L.), G. T. 508.
Maindron (M.), G. T. 529.
Pronost (Y.), 52e comp. Q. G.
Gonzales (F.), E. N. E. P. M., Pau.
Stock (G.), 52e compagnie Q. G.

Maréchaux des logis.

Delaleu (R.), 7e C. R. T.
Pou (R.), 80e compagnie Q. G.
Petit (G.), 122e E. R. G. T.
Drouhet (J.), 122e E. R. G. T.
Bousset (P.), 21e C. D. T.
Dameron (J.), E. A. T., Tours.
Olivier (H.), 4e C. R. T.
Merillot (G.), 185e comp. Q. G.
Laparra (R.), G. C. R. 602.
Jolivet (M.), G. C. R. 602.
Moisy (E.), E. A. T., Tours.
Figueres (A.), G. T. 507.
Filloneau (A.), G. C. R. 601.
Vernikowski (G.), C. A. R. n° 1.
Larouturou (R.), G. C. R. 601.
Cavanne (J.), 25e E. T.
Barre (P.), G. T. 526.

V. — **Transmissions.**

TOUR NORMAL

a) ARME.

Adjudants-chefs.

Affanasio (A.), E. C. M. T., Nouatre.
Pesenti (G.), G. R. E. T. n° 8.
Bigeardel (R.), 8e R. T.
Lecalve (J.), G. R. E. T. n° 1.
Enjalbert (J.), 41e R. T.

Adjudants.

Thiere (C.), 47e R. T.
Sannier (R.), C. A. R. n° 1.
Busier (M.), 118e B. T.
Fumanal (M.), 86e B. T.
Frelet (J.), 178e C. T.
Telidji (A.), E. M. A. T., A. F. N.
Lebeau (R.), 112e C. I. S. M. T.
Mallarme (R.), G. R. E. T. n° 10.
Dagard (R.), G. E. T. R. G. 124.
Cariou (J.), 42e R. T.
Wahl (G.), 158e B. T.

Sergents-majors.

Avenel (A.), C. I. O. A., Arzew.
Gez (P.), E. A. T., Sète.
Baque (M.), E. A. T., Sète.
Couturier (J.), 8e R. T.
Leroy (E.), 47e B. T.
Lesportes (G.), 8e R. T.
Maissin (P.), E. M. A. T., A. F. N.
Poux (R.), 178e C. T.
Balesdens (A.), 40e B. T.
Van-Volleghem (E.), 42e R. T.
Mainier (H.), 45e R. T.
Petit (R.), 8e R. T.
Dousse (G.), 49e R. T.
Bregeat (C.), 42e R. T.
Genin (R.), G. E. T. R. G. 123.

Sergents-chefs.

Vincent (A.), C. A. R. n° 8.
Martial (R.), 18e R. T.
Sarcelle (M.), 41e R. T.
Boc (R.), 8e R. T.
Rougier (S.), 49e B. T.
Delorme (P.), G. E. T. R. G. 124.
Guinet (H.), 42e R. T.
Toffano (D.), 46e B. T.
Mondon (A.), base transit, Cherbourg.
Martin (E.), G. E. T. R. G. 124.
Foucault (R.), E. A. T., Sète.
Menet (R.), C. I. O. A., Arzew.
Mirande (E.), G. R. E. T., Tunisie.
Vantighem (A.), 42e R. T.
Defilhes (R.), 188e B. T.
Raux (P.), 42e R. T.
Perrin (F.), E. A. T., Sète.
Cambefort (J.), 41e R. T.
Matteaccioli (A.), 49e B. T.
Lebreton (G.), 188e B. T.
Benelli (F.), E. A. T., Sète.
Motsch (E.), 49e B. T.
Schwartz (R.), 56e B. T.
Hernon (P.), 45e R. T.
Delarrable-Dinsiegay (H.), 42e R. T.
Olivier (L.), 50e B. T.
Alamaguy (A.), 46e B. T.
Barbier (J.), 148e B. T.
Gilardot (L.), 158e B. T.
Real (G.), G. R. E. T. n° 8.
Roche (M.), E. R. M. T., 3e R. M.
Rocher (E.), 23e B. T.
Legall (A.), G. R. E. T. n° 2.
Mulocheau (M.), 42e R. T.
Georget (R.), 23e B. T.
Rebouillat (A.), 158e B. T.
Studer (J.), 158e B. T.
Augustin (R.), 118e B. T.
Recoura (D.), 41e R. T.
Belot (J.), 86e B. T.
Tauge (R.), 158e B. T.
Bailly (L.), 102e C. S. M. T.
Varennes (M.), 42e R. T.
Pruvost (J.), 42e R. T.
Adam (M.), 42e R. T.
Mayot (R.), 23e B. T.
Lesnard (E.), 8e R. T.

Sergents.

Schaeffer (J.), S. R. E. T. T., Maroc.
Faty (J.), 40e B. T.
Jeanvoine (R.), 23e R. T.
Delage (C.), 42e R. T.
Gentet (G.), 42e R. T.
Ligneul (A.), 86e B. T.
Chognot (G.), 45e R. T.
Lesparre (C.), 41e R. T.
Lecomte (G.), G. R. E. T. n° 3.
Lebrun (J.), 45e R. T.
Marin (M.), 41e R. T.
Pied (M.), 41e R. T.
Grosse (M.), 41e R. T.

Lajournade (L.), 8e R. T.
Lemeudec (R.), 41e R. T.
Cosson (B.), 42e R. T.
Delest (G.), 40e B. T.
Belloeil (R.), 41e R. T.
Arsuffi (L.), 18e R. T.
Touchard (M.), G. E. T. G. 123.
Marcel (J.), 118e B. T.
Mougeat (A.), G. R. E. T. n° 3.
Pollet (M.), E. A. G., Angers.
Dessus (M.), 50e B. T.
Le Parquier (R.), 42e R. T.
Girold (P.), E. A. T.
Labous (J.), 47e B. T.
Bedet (J.), 38e R. T.
Renoux (J.), 46e B. T.
Sanner (A.), 40e B. T.
Roger (G.), 38e R. T.
Xavier (J.), G. R. E. T. n° 3.
Bigouin (L.), E. A. T.
Queral (J.), E. A. T.
Desguin (H.), G. R. E. T. n° 7.
Marchal (M.), 40e B. T.
Janiga (M.), 49e B. T.
Morch (L.), 41e R. T.
Georget (G.), 41e R. T.
Moreau (F.), G. R. E. T. n° 4.
Denis (J.), 49e B. T.
Larraburu (J.), E. A. T.
Clavel (A.), E. A. T., Sète.
Fournial (L.), 38e R. T.
Lemasson (A.), 45e R. T.
Mangeot (G.), 118e B. T.
Guidat (B.), G. R. E. T. n° 10.
Diffalah (B.), 45e R. T.
Hamidi (T.), 45e R. T.
Barbisan (D.), E. M. A. T., A. F. N.
Coppens (G.), 49e B. T.
Cappelaere (G.), 38e R. T.
Coadou (G.), 8e R. T.
Condamin (E.), E. A. T.
Fines (R.), G. E. T. R. G. 121.
Lejuez (M.), E. A. T., Sète.
Persson (G.), 42e R. T.
Agogue (G.), 42e R. T.
Baillet (M.), G. R. E. T., Tunisie.
Moreau (C.), 47e B. T.
Leblanc (A.), 118e B. T.
Denizot (J.), 40e B. T.
Vautrin (J.), 47e B. T.
Briant (E.), E. S. M. I. A.
Bleuze (J.), 42e R. T.
Charriere (G.), 23e B. T.
Pajot (J.), G. R. E. T. n° 4.
Gunsett (J.), 23e B. T.
Ribardiere (P.), G. R. E. T. n° 4.
Maillet (A.), 38e R. T.
Monin (D.), 45e R. T.
Ottavianni (B.), 41e R. T.
Guerin (M.), G. E. T. R. G. 121.
Belgacem (T.), 45e R. T.
Mahamoud (M.), 45e R. T.
Breblon (P.), G. R. E. T. n° 2.
Gardeux (P.), G. E. T. R. G. 123.
Lassale (R.), 23e B. T.
Badia (J.), 18e R. T.
Renouard (J.), G. R. E. T. n° 4.
Kerrien (P.), G. R. E. T. n° 3.
Petreau (P.), 118e B. T.
Nonet (J.), 101e C. S. M. T.
Guillemain (V.), 118e B. T.
Andres (A.), 40e B. T
Bazet (A.), G. R. E. T. n° 1.
Chaty (M.), 42e R. T.
Larrieu (J.), G. E. T. R. G. 121.
Dudicourt (A.), G. E. T. R. G. 121.
Collegia (G.), E. M. A. T., A. F. N.
Mellah (B.), 45e R. T.
Dumas (R.), 23e B. T.
Joseph (L.), 45e R. T.
Rivas (L.), C. I. O. A., Arzew.
Gossart (M.), 45e R. T.
Le Lu (A.), G. R. E. T. n° 3.
Trotin (P.), 45e R. T.
Doubez (J.), G. R. E. T. n° 7.
Olivier (R.), 118e B. T.
Ferrand (M.), G. R. E. T. n° 10.
Faucher (C.), 45e R. T.
Houen (H.), 45e R. T.
Anne (H.), 45e R. T.
Bougnot (R.), 45e R. T.
Vilrino (J.), 45e R. T.
De Sauvecanne (Y.), 45e R. T.
Rossi (G.), 50e B. T.
Leclere (J.), G. R. E. T. n° 1.
Guidicelli (G.), G. R. E. T. n° 10.
Perreard (J.), 45e R. T.
Lacan (P.), 42e R. T.
Souard (R.), 42e R. T.
Leblan (G.), 42e R. T.
Mace (F.), 42e R. T.
Menneteau (P.), 102e C. S. M. T.
Dumont (C.), 102e C. S. M. T.
Charrel (E.), 23e B. T.
Bourrouilh (G.), 8e R. T.
Tixier (P.), 45e R. T.
Guery (M.), 45e R. T.
Huruguen (G.), 8e R. T.
Robardey (J.), 45e R. T.
Cedelle (L.), 45e R. T.
Tourenq (A.), 45e R. T.
Teissier (M.), 45e R. T.
Doussot (H.), S. E. P. R., Tunisie.
Touron (G.), E. M. A. T., A. F. N.
Pruvost (R.), 45e R. T.
Derabours (E.), 118e B. T.
Doucet (B.), G. R. E. T. n° 1.
Chazot (R.), G. R. E. T. n° 10.
Maunet (R.), E. M. A. T., A. F. N.
Authier (R.), E. A. T., Sète.
Dare (R.), 118e B. T.
Valette (G.), 8e R. T.

SOUS-OFFICIER MAITRE D'ARME

Sergent-chef.

Pret (M.), E. A. T.

b) Service.

Adjudants-chefs.

Bernard (M.), E. C. M. T., Nouatre.
Gosse (B.), E. R. M. T., 10e R. M.
Vasseur (R.), G. R. E. T. n° 1.
Couteau (G.), G. R. E. T. n° 10.
Patault (A.), E. R. G. M. T., Langres.
Adam (R.), G. R. E. T. n° 1.

Adjudants.

Trouvat (J.), E. R. M. T., 4e R. M.
Clément (G.), direction des transmissions.
Menard (F.), G. R. E. T. n° 1.

Sergent-major.

Guenaire (D.), G. R. E. T. n° 7.

SOUS-OFFICIERS CHUFFEURS D'ÉTAT-MAJOR

Adjudant-chef (breveté chiffreur).

Fremy (R.), subd. Lille.

Adjudant (breveté chiffreur).

Braud (M.), E. M., 4e R. M.

Sergent (candidat chiffreur).

Ring (R.), E. M., 29e D. I.

VI. — **Cadre des agents de chancellerie.**

TOUR NORMAL

Adjudant-chef.

Vidal (A.), E. M. Arrdt. Donaueschingen.

Adjudants.

Jeanselme (C.), E. M., C. C. F. T. A. Centre Europe.
Loy (P.), E. M., 5e D. B.

Sergent-major.

Ruant (H.), E. M. A.

Sergent-chef.

Roques (R.), cabinet S. E. G.

VII — **Cadre des agents des corps de troupe.**

TOUR NORMAL

Adjudant-chef.

Almecija (D.), 46e Comp. Q. G.

Adjudants.

Champeaux (L.), G. S. E. E. M. S., Paris.
Roudier (R.), B. A. C. F. M., Paris.

Sergent-major.

Ledermann (A.), centre mob. Bar-Saint-Jean.

Sergent-chef.

Denis (A.), base transit Cherbourg.

B. — SOUS-OFFICIERS DES TROUPES AÉROPORTÉES MÉTROPOLITAINES

TOUR NORMAL

I. — **Infanterie.**

Sergent-major.

Favières (M.), 11e R. I. P. C.

Sergents-chefs.

Bacciochi (F.), D. T. A. P. M.
Hotier (S.), S. E. P. R., 2e R. M.
Maquaire (F.), 11e R. I. P. C.
Lelièvre (R.), D. T. A. P. M.

Sergents.

Aubrun (C.), D. T. A. P. M.
Dewilde (P.), C. A. R., n° 2.
Lima (J.), 11e R. I. P. C.
Macabies (L.), D. T. A. P. M.
Macheras (D.), 11e R. I. P. C.

II. — **Arme blindée et cavalerie.**

Adjudant.

Dumoulin (P.), 1er hussards.

Maréchaux des logis chefs.

Leroy (R.), 1er hussards.
Talhouet (G.), 1er hussards.

III. — **Train.**

Maréchaux des logis chefs.

Brusa (G.), 11e B. C. P.
Arsaut (E.), G. T. 513.

IV. — **Transmissions.**

Sergent-chef.

Andrei (E.), 311e C. T.

V. — **Génie.**

Sergent.

Arramond (H.), 17e B. G. A. P.

II. — MISES EN ROUTE

Tous les sous-officiers (service général, musiciens, maîtres d'armes, chiffreurs d'état-major et troupes aéroportées métropolitaines) ci-dessus désignés devront rejoindre les centres de rassemblement dans les conditions suivantes:

A. — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne, d'Autriche et personnels d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole, en Allemagne ou en Autriche.*

Ces personnels ne rejoindront le port d'embarquement que sur l'ordre individuel adressé à leur chef de corps ou de service par les soins de la D. P. M. A. T. (5e bureau).

A cet effet, ils seront tenus prêts à embarquer à partir du 1er mai 1953 et devront être en mesure de répondre immédiatement à la convocation de la D. P. M. A. T. (5e bureau) transmise par leur chef de corps ou de service pour rejoindre le D. I. M. de Marseille en vue de leur embarquement. Les sous-officiers en provenance d'A. F. N. bénéficiant de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche seront avisés télégraphiquement de cette convocation par les soins de leur chef de corps ou de service. (Les titres de permission de ces derniers porteront la mention « ... jusqu'à la date de la convocation pour rejoindre le centre de rassemblement en vue de son embarquement »). Dans le but de prévoir l'embarquement des sous-officiers, les chefs de corps et de services d'A. F. N. signaleront télégraphiquement à la D. P. M. A. T. (5e bureau), au plus tard pour le 25 mars 1953, les sous-officiers d'A. F. N. bénéficiaires de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche.

B. — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne, d'Autriche et personnels d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N.*

Ces sous-officiers devront, à partir du 1er mai 1953, être en mesure de répondre à la convocation de la direction générale des transports militaires en A. F. N. (Alger) pour rejoindre la base d'embarquement. A cet effet, les chefs de corps ou de service adresseront à cette direction, en même temps qu'à la D. P. M. A. T. (5e bureau)

avant le 25 mars, les noms, prénoms, grades et adresses complètes en A. F. N. des sous-officiers prenant leur permission de départ colonial sur ce territoire. Toutes les modifications aux renseignements fournis seront également signalées à ces deux organismes dans les moindres délais.

C. — *Prescriptions particulières.*

Toutes les indisponibilités (inaptitude physique ou administrative, demande de sursis) devront être signalées d'urgence et directement à la D. P. M. A. T. (5e bureau). Ces renseignements devront être postés de façon à parvenir à l'administration centrale pour le 25 mars 1953, terme de rigueur (sauf cas de caractère tout à fait exceptionnel).

NOTA. — Les chefs de corps et de services sont responsables de la stricte application des présentes prescriptions, en particulier en ce qui concerne le respect *des dates fixées.*

Il est rappelé aux chefs de corps et de services qu'un exemplaire de l'état nominatif, modèle I, de tout le personnel désigné ci-dessus, doit être obligatoirement adressé, *par voie aérienne*, directement et d'urgence au général commandant en chef en Indochine (état-major interarmées et des forces terrestres, bureau du personnel, 3e section) à Saïgon.

Cet état établi sur le format 13,5 × 21, conformément au modèle défini au *B. O.*, p. p. 1950, pages 577 et 578, doit être exactement rempli et les renseignements qui y sont portés, contrôlés avec soin.

Liste des officiers de réserve de l'armée de terre susceptibles de recevoir une affectation dans le service d'état-major.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 1952: 4e Région militaire, Artillerie, page 11391, 1re colonne, au lieu de: « Capitaine Martinelli (Jean-Marie), subdivision de Limoges », lire: « Lieutenant Martinelli (Jean-Marie), subdivision de Limoges ».

Tableau d'avancement de l'année 1952 (service de santé, réserve).

Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1952:

Service de santé.

Pour le grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants:

Auché (Jean-Pierre-Louis), 4e région.
Estève (Albert-Louis-Martin), 5e région.
Gaudez (Pierre-Marie-Louis), 6e région.
Manteaux (Bernard-Marie-Gabriel), 6e région.
Dejean (Jacques), 1re région.
Fabre (Emile-Etienne-Félix-Joseph), 5e région.
Laboucarie (Jean-Joseph-Pierre-Marie), 5e région.
Courriades (Jean-Albert-Henri), 4e région.
Charlet (Camille-Alexandre-Louis), 8e région.
Pelle (Jean-Marcel), 6e région.
Aubert (André-Félix), 9e région.
Beauchesne (Hervé-Paul-Yves-Marie), 4e région.
Guilhaumon (André-Marie-Louis), 9e région.
Westphal (Paul-Alfred), 6e région.
Escarras (Albert-Jean-Casimir), 9e région.
Marron (Pierre-Paul), 9e région.
Josseran (Pierre-Paul-Alfred), 3e région.
Bonnet (Armand-Maxime-Edmond), 9e région.
Bourguet (Gaston-Edouard-Antoine), 8e région.
Feneyrou (Jean-Baptiste Charles), 5e région.
Lesage (Robert-Napoléon-Eugène), 2e région.
Carrère (Pierre-Bernard-Henri), 5e région.
Daffis (Pierre-Marie-Léon-Jean), 5e région.
Lummau (Jean), Maroc.
Blanc (Louis-Marie-Zéphyrin), 9e région.
Huret (Gabriel-Aimé-Louis), 1re région.
Corbeil (Robert-Jean-Marie), 1re région.
Labignette (Pierre-Adrien), 1re région.
Butin (Robert), 6e région.
Guyon (François-Jules-Victor), 7e région.
Bazex (André-Jean-Léopold), 3e région.
Delpont (Georges), 5e région.
Duperrat (Félix-Bernard-Raymond), 1re région.
Lardé (Maurice-Bernard), 5e région.
Lugardon (Marie-Jean-Camille), 5e région.
Merquiol (Henry-Louis-Pierre), 8e région.
Oriol (Gilles-Sébastien), 9e région.
Vauthier (Jean-Marie-Xavier), 7e région.
Poirier (Adrien-Albert), 4e région.
Bonnet (Henri-Léon-Marie-Joseph), 9e région.
Bussière (Louis-Marius), 8e région.
Chapoy (Pierre-Louis-Marie), 9e région.
Decour (Humbert-Henri), Maroc.
Gouarré (Fernand-Pierre-Jean), 5e région.
Magnin (Henri-Marcel), 8e région.
Rillier (Jean-Charles-Guillaume), Maroc.
Willoquet (Pierre-Désiré-Octave), 2e région.
Brun (Etienne-Léon), 9e région.
Guillois (Robert-Jean-Constant), 3e région.
Limoge (Robert-Paul), 1re région.
Damon (Pierre-Jean), 1re région.
Orinstein (Elie), 1re région.
Bouyssou (Maurice-Pierre-Edouard), 5e région.
Fauvé (Roger-Charles), 6e région.
Franchet (André-Marcel), 1re région.
Lafarge (Pierre-Henri), 8e région.
Mazeran (Jean-Marie), 5e région.
Francescoli (René-Emmanuel-Henri), 1re région.
Guérin (Albert-Alphonse-Sylvain), 9e région.
Guyot (Jean-Joseph-Marie), 2e région.
Géraud (Joseph-Auguste), 5e région.
Osenat (Henri-Albert-Pierre), 1re région.
Lebranchu (Jean-Maurice-Marie), 3e région.
Pascal (Joseph-François-Jacques), 5e région.
Scherrer (Pierre-Arthur), 6e région.
Maurois (Jean-Alfred-Georges), 2e région.
Rivollier (Pierre-Joanny), 9e région.
Baudouin (Georges-Charles-Léon), 6e région.
Boucaut (Raymond-Charles-Alfred), 9e région.
Biarnois (Jean), 1re région.
Guillaud-Vallée (Hippolyte-Henri), 4e région.
Picaud (Georges-Ludovic), 8e région.
Zwahlen (Louis-Henri), 1re région.
Bosseau (Roland-Gustave), 1re région.
Simon (Gaston-Claude-Louis), 1re région.
Gourand (Pol), 1re région.
Armengau (Pierre), 5e région.
Bislaux (Pierre-Oscar), 2e région.
Coupaye (Ernest-Louis), 9e région.
Pointeuer (Louis-Pierre-Henri), 9e région.
Brun (René-Paul-Auguste), 9e région.
Guitard (Jean-Henri-Félix), 2e région.
Jany (René), 1e région.
Beauverger (Auguste-Louis-Henri), 3e région.
Morvan (Auguste-Alexis), 3e région.
Raulot-Lapointe (Jacques), Indochine.
Lherbier (Achille-François-Hubert), 2e région.
Dehouve (André-Louis-Emile), 1re région.
Quentel (Etienne-Julien), 3e région.
Gilbert (Charles-Maurice), 5e région.
Salvanet (Jacques-Adolphe), 1re région.
Castagnol (Henri-Germain), 1re région.
Geneau (Paul-Gabriel-Louis), 2e région.
Boscher (René-Pierre-Joseph), 3e région.
Roumiguières (Henri-Jean-Augustin), 1re région.
Piet (Jacques-Victor-Joseph), 2e région.
Blein (Gabriel-Aimé), 1re région.
Duflos (Maurice-Fernand-Pierre), 1re région.
Fargier (Robert), 1re région.
Feuillastre (Léon-François-Jean), 1re région.
Francoz (Maurice-Charles-Emmanuel), 8e région.
Momet (Henri-Philippe), 8e région.
Rouël (Marcel-Joseph-Marius), 8e région.
Verbrugge (Michel-Raphaël), 2e région.
Clauzel (Louis-Alfred), 10e région.
Stephant (Marcel-Claude-Alexis), 4e région.
Talayrach (Jean-Etienne-Joseph), 5e région.
Badinier (Pierre-Emile-Marie), 1re région.
Reigbeder (Roger-Paul), Maroc.
Castello (Guy-Alphée-Aristide), 1re région.
Delerue (André-Charles), 2e région.
Desreumaux (Stéphane-Charles-Marie), 2e région.
Dewailly (Albert-Sabin-François), 2e région.
Gaquière (André-Paul-Emile), 4e région.
Philippe (Mathieu-François-Léon), 8e région.
Rousset (André-Jean-Marc), 1re région.
Zakhajm (Jules), 3e région.
Abriat (Louis-Yves-René), 8e région.
Pecher (Yves-Eugène-Jacques), 1re région.
Briet (Maxime-Alphonse), 9e région.
Renaux (Emile-André), 2e région.
Pluchart (Léon-Jean-Baptiste), 2e région.
Vanhouille (André-Rémy-Aimé), 2e région.
Walei (Edmond-Lucien-Paul), 2e région.
Andrieu (Emile-Frédéric), 5e région.
Massy (Jean-Georges-Irma), 2e région.
Delignette (Léon-Victor-Robert), 8e région.
Bernard (Jacques-Gustave), 1re région.
Parienle (Emile-Roger), 1re région.
Bourlannes (Jean-Philippe), 5e région.
Cousinet (Julien-Félix-Jean), 3e région.
Bonamy (Eugène-Marie-Joseph), 3e région.
Gosselin (Jacques-Edmond-Ernest), 2e région.
Guillaume (Charles-Marie-Jean), 9e région.
Lamendin (Gustave), 2e région.
Letourmy (Roger-Fernand-Jean), 2e région.
Marliac (Antheliac-Jean-Louis), 8e région.
Mazzuca (Vincent-Pierre), 10e région.
Verrier (Georges-Jean), 8e région.
Dufossé (Augustin-Jules-Joseph), 2e région.
Martin (Robert), 5e région.
Di Matteo (Jean), 1re région.
Lascaux (Bernard-Robert), 5e région.
Schaefer (Georges-Paul), 1re région.
Bacquet (René-Jules-Edmond), 2e région.
Goulène (Fernand), 1re région.
Cordier (Jacques-Jean-Georges), 6e région.
Mignon (Robert-René-Georges), 1re région.
Paton (Jacques-Jules-Paul), 1re région.
Dussaut (André-Louis), 8e région.
Maunary (Jean-Charles), 6e région.
Fischer (Lucien-Georges-Pierre), 10e région.
Varin (Jacques-Alexandre), 2e région.
De Lignières (Alain-Joseph-Marie), 4e région.
Rabourdin (Etienne-Louis), 1re région.
Jacquin (Pierre-Emile-Jules), 1re région.
Vincent (Max-André-Camille), 1re région.
Aupinel (Rodolphe-Edmond), 1re région.
Le Sourd (Maurice-Constant-René), 1re région.
Mora (François-Georges-Aimé), 8e région.
Pointeau (Jacques-Paul-Camille), 2e région.
Loubet (Henri-Baptistin-Marius), 9e région.
Canel (Gaston-Robert), 1re région.
Lecomte (Daniel-Paul-Marcel), 2e région.
Garraud (Emile-Raymond), 1re région.
Dentier (Joseph-Jean-René), 2e région.
Pruvost (Marc-Célestin-Crépin), 2e région.
Féry (Raymond-Jules), 10e région.
Grynfelit (Jean-Casimir), 9e région.
Klein (Roger-Auguste), 6e région.
Rivière (André-Lucien), 2e région.
Rothgerber (Antoine-Jean), 6e région.

Blicher (Israël-Icek), 1re région.
De Coccola (Charles-Albert-Antoine), 1re région.
Dulac (Georges-Léon), 3e région.
Georget (André-Ernest), 1re région.
Girard (Louis-Jean), 1re région.
Goudot (Jean-Marie-Léon), 1re région.
Bargain (Rolland-Jean-Marie), 1re région.
Duc (Pierre), 2e région.
Legros (Armand-Louis), 3e région.
Paingault (Marcel-Henri-Georges), 1re région.
Saks (Pierre-Maurice), 1re région.
Toutirais (Jules-Henri-Jean-Emile), 1re région.
Lenormant (Henri-Maurice-Etienne), 1re région.
Robert (Jean-Paul), 1re région.
Vanaerde (Emile-Charles-Henri), 2e région.
Zahler (Félix-Marcel), 1re région.
Bargain (Pierre-Rolland-Jean-Marie), 7e région.
Chancerel (Jacques-Edmond), 8e région.
Dayre (Marc-Marcel), 1re région.
Dufour-Lamartinie (François-Pierre), 1re région.
Meyer (Henri-Louis-Jacques), 3e région.
Vial (Marcel), 8e région.
Girma (Paul-René), 4e région.
Albou (Elie-Moïse), 10e région.
Bourlière (François-Marie-Pierre), 1re région.
Cotillon (Jean-Michel-Charles), 4e région.
Dubost (Charles-Louis), 1re région.
Gimault (Henri-Albert), 1re région.
Langevin (Jean-Gustave-Marie), 3e région.
Loimède (Charles-Laurent-Marie), 5e région.
Perreau (Jean-Gustave), 8e région.
Roy (Bernard-Marie-Paul), 4e région.
Dor (Frédéric-Lucien-Marie), 7e région.
Patron (Claude-Paul-Isidore), 1re région.
Rancoulle (André-Maurice), 8e région.
Carasso (Raoul), 1re région.
Guérin (André-Edouard-Louis), 3e région.
Le Potier (Pierre-Jean-Joseph-Marie), 3e région.
Merlin (René-Auguste), 1re région.
Nicolle (Roland-René), 3e région.
Tanazacq (Pierre-Marie-Louis), 2e région.
Vieu (Louis-Jean-Pierre), 1re région.
Léger (Jacques-François-Henri), 3e région.
Ronzeaud (René-Henri-Paul), 1re région.
Nahon (Samuel), 1re région.
Bernard (Paul-Daniel), 2e région.
Pellet (Marcel), 8e région.
Ulmann (Robert-Mathias-Samuel), 1re région.
Blanchon (Pierre-Théodore-Emile), 1re région.
Bailly (Jean-Marie), 2e région.
Bardin (Marcel-François), 8e région.
Botreau-Roussel (Paul-Jean), Maroc.
Brudi (Marcel), 6e région.
Cadron (Maurice-Louis-Etienne), 2e région.
Desgeorges (Henri-Pierre), 8e région.
Fructus (Xavier-Joseph-Marie), 9e région.
Jacquemaire (André-Albert-Paul), 2e région.
Lastérade de Chavigny (Jean-Félix), 1re région.
Lecler (Gilbert-Lucien-Eugène-Elie), 1re région.
Morisot (André-Camille), 1re région.
Nédelec (Louis), 2e région.
Simon (Norbert-Auguste-Paul), Indochine.
Vignal (Olivier), 1re région.
Dufour-Lamartinie (Jean-Alfred-Fourier), Tunisie.
Guillerey (Jean-Emile), 7e région.
Danset (Pierre-Georges-Marie), Maroc.
Castaigne (Paul-Pierre-Robert), 1re région.
Bataille (Roger-André), 1re région.
Bernot (Jules-Jacques), 7e région.
Châtelain (Jean), 2e région.
Chendler (Mundi-Edmond), 1re région.
Dupuis (Raymond-Emile), 1re région.
Grand (René-Emile), 1re région.
Lefranc (Georges-Gustave-Jules), 1re région.
Mavier (Jean-Marcel), 8e région.
Pagnien (Jean-Paul-Marcel), 1re région.
Cady (Jacques-Joseph-Louis), 3e région.
Levy-Leroy (Jean-Claude), 10e région.
Bouaziz (Judas-Léon), 1re région.
Chérigie (Edouard-Louis), 1re région.
Seldner (Ladislas), 3e région.
Perelli (Alfred-Marie-Edmond), 10e région.
Colquaud (Antoine-Marie-Etienne), Maroc.
Duhamel (Jean-Pascal), 1re région.
Garrigue (Louis-Pierre-André), 4e région.
Soulairac (André-Alphonse), 1re région.
Paoli (Sauveur), 8e région.
Mathis (Maurice-Constant), Tunisie.
Aga (Daniel), 1re région.
Aim (Georges-Samuel), 10e région.
Avenier (François-Louis-Pascal), 1re région.
Bouhana (Charles), 10e région.
Butori (Paul-Louis), 10e région.
Cahn (Léon), 1re région.
Choppy (Joseph-Emile), Tunisie.
Collet (Robert-Jean-Albert), 10e région.
Comoli (Louis-Jean), 10e région.
Corcos (Victor-Fortuné), Tunisie.
Descuns (Pierre-François-Camille), 10e région.
Ferrand (Jacques-Henri-Antoine), 10e région.
Ferrero (Alexandre), 10e région.
Larmande (Aimé-Marie-Claude), 10e région.
Masse (Paul-Georges), 1re région.
Mayaud (Jean-Paul-Marie-Louis), 3e région.
Meignie (Louis-Jérôme-Jean-Lucien), Tunisie.
Nataf (Siméon-Armand), Tunisie.
Paillard (Claude-Henri), 6e région.
Roche (Roland-Albert), 10e région.
Ruffé (Jean-Joseph), 4e région.
Schaffer (Herbert), 1re région.
Sebag (Abraham-Albert-André), Tunisie.
Siboni (Désiré), 10e région.
Tahar (Lucien), Tunisie.
Teurlay (Jean-Pierre), 1re région.
Thouvenot (Gaston-Adrien), 10e région.
Toultou (David-Henri), 10e région.
Vincent (Fernand-Roamin), 10e région.
Royer (Eugène-Pierre-Auguste), 1re région.
Cancelier (André-Joseph), 1re région.
Barbizet (Jacques-Jean-Paul), 1re région.
Bernard (Amédée-Marie-Joseph), 9e région.
Lachowsky (Alexandre), 1re région.
Proche (Claude-Léon-Georges), 1re région.
Villard (René-André-Jacques), 7e région.
Saint-Hillier (René-Georges-Maurice), 1re région.
Pley (Julien-Paul-Joseph), 1re région.
Mongnet (Jean-Henri-Marie), 7e région.
Sauvegrain (Jacques-Henri), 1re région.
De Person (Pierre-Marie-Maurice), 1re région.
Agier (Jean-Robert-Georges), 2e région.
Arnavielhe (Jacques-Marie-Pierre), 1re région.
De Barrigue de Montvallon (Robert), 1re région.
Durville (Jacques), 1re région.
Boutaric (Pierre-Sylvain-Etienne), 1re région.
Chardon (Victor-Auguste-Robert), 6e région.
Choffel (Claude-Marcel), 1re région.
Combet (Jean), 9e région.
Delouche (Gaston-Denis-Marie-Jean), 3e région.
Depasse (Jean-Elie-Louis), 3e région.
Devaux (Jean-Pierre-Edmond), 1re région.
Faure (Jacques-Marie-Adrien), 4e région.
Florentin (Michel-Edmond-Jean), 1re région.
De Fourmestraux (Jean-Paul), 1re région.
Gerber (Léon), 1re région.
Hait (Pierre-Yves), 1re région.
Herrmann de Courcelles (Maurice-Paul), 6e région.
Joron (François-Maurice), 1re région.
Lejeune (Robert-Emile), 10e région.
Le Lorier (Guy-Charles-Albert), 1re région.
Lemoine (André-Achille-Octave), 1re région.
Lhermitte (François-Augustin), 1re région.
Loygue (Jean), 1re région.
Miller (Henri-René), 1re région.
Muller (Raymond-Joseph-Henri), 6e région.
Nahas (Gabriel), Maroc.
Paillot (Jean-Charles), 8e région.
Paulin (Joseph-Jean), 1re région.
Thullier (Edouard-Marie-Albert), 1re région.
Vaysse (Jean-Camille), 1re région.
Vellay (Pierre-Léon-Albert), 1re région.
Warter (Charles-Eugène-Pierre), 6e région.
Zalman (Burah-Bernard), 4e région.
Seta (Paul-René), 1re région.
Fischer (Henri), 4e région.
Panthier (René-Raoul-Pierre), 1re région.
Rongier (Pierre-Jean-Marie), 1re région.
Bourdeix (Georges-Antonin-Eugène), 8e région.
Laroche (Claude-Emile), 1re région.
Roger (Claude-Emile-Victor-Albert), 4e région.
Talairach (Jean), 1re région.
Dehorter (Claude), 2e région.
Hakim-Ged (Louis-Marie-Emile), 4e région.
Houdart (Raymond-Gabriel), 1re région.
Meunier (Francis-Pierre-Marie), Maroc.
Champeix (Jean-François), 8e région.
Aurégan (Maurice-Jean-Joseph), 3e région.
Goury (Charles-Norbert), 6e région.
Tessarech (Dominique-Marius-Raymond), Indochine.
Geneuil (Louis-Eugène), Indochine.
Pequignot (Georges), 1re région.
Kohler (Jules-Marie-Joseph), 4e région.
Foulon (Jacques-Pierre-Edouard), 1re région.
Giordano-Orsini (Raymond-Louis), 1re région.
Tainturier (Gabriel-Alfred-Adrien), 7e région.
Bouchard (François), 1re région.
Bourgin (Henri-Georges), Maroc.
Schneider (Edouard-Philippe), 1re région.
Chevret (Robert-Georges-Emile-Jean), Maroc.
Girauld (Marie-Albert-André), 1re région.
Contencin (Jean-Louis-Paul), 1re région.
Cortet (Pierre-Camille-André), 7e région.
Granet (René-Marcel), 1re région.
Lafourcade (Jacques-Arthur), 1re région.
Lannes (Raymond-Marcel-Eugène), 1re région.
Nepveu (François), 1re région.
Ninard (Bernard-André-Robert), Maroc.
Pimpaneau (Charles-Claude-Louis), 4e région.
Prevost (Jean-Léon-Henri), Maroc.
Sicard (Alain-André-Henri), 1re région.
Calmus (Jean-Raymond), 1re région.
Perrier (Pierre-Antonin), 1re région.
Poitrot (Robert-Paul-Charles), Maroc.
Moreau (Paul-Louis-Marie), 7e région.
Wallet (Max), 1re région.
Brunet (André-Pierre-Gaston), 4e région.
Pichot (Pierre-Jean), 1re région.
Ferrand (Pierre-André-Marie-Joseph), 4e région.
Rathery (Michel-Louis-Marie), 1re région.
Fouks (Léon), 4e région.
Delater (Jean-Marie-Achille), 1re région.
Galey (Pierre-François), 1re région.
Perdrizet (Jacques), 1re région.
Ring (André-Jean), 6e région.
Robert (François-Walter), 1re région.
Dumont (Georges-Joseph), 1re région.
Arnous (Jean-Louis-Léon), 1re région.
Lacaux (André-Albert), 1re région.
Burgot (Pierre-Léon), 1re région.
Ardillier (Jean-Robert), 4e région.
Faure (Jean-Marie-Auguste), 7e région.
Godlewski (Guy-Charles-Arthur), 1re région.
Lutz (Jean-André), 6e région.
Dubois (Jean-Marie), 3e région.
Midon (Jacques-Marie-Charles), 6e région.
Bonvallet (Jacques-Michel), 1re région.
Boschatel (Emile-Etienne-Armand), 1re région.
Cattenoz (François-Marie-Gérard), 6e région.
Bouttier (Daniel-Robert-Henri), 1re région.
Muller (Marie-Maurice-Antoine), 1re région.
Granier (Jacques-Marie-Jean), 7e région.
Mettey (Guy-Adolphe-René), 1re région.
Renault (Pierre-Charles-Emile), 1re région.
Decormeille (Maurice-Georges), 1re région.
Mazel (Robert-Marc), 1re région.
Olivesi (Jean), 1re région.
Grunewald (Alfred), 6e région.
Durance (Auguste-Marie-Moïse), 1re région.
Haudrère (Jean-Marie-Augustin), 3e région.
Labetoulle (Simon-Pierre-Félix), 4e région.
Robin (Jean-Louis-Robert), 1re région.
Amigues (Jean-Pierre-Mathieu), 9e région.

Bethoux (Alexis-Henri), 1re région.
Chapelin (Jean-Laurent-Hubert), 1re région.
Dubuisson (Jean-Paul), 1re région.
Cochart (Napoléon), 6e région.
Feinstein (Daniel), 1re région.
Gallet (Maurice-Charles), Maroc.
Galmiche (Paul - Marie - Emile), 1re région.
Goude (Henri - François - Marie), 3e région.
Guillaume (Marie-François-Henry), 6e région.
Guiller (Jean-René-Pierre), 1re région.
Hertz (Claude-Jean-Robert), 1re région.
Lefevre (Guy-Ernest-Auguste), 1re région.
Maillard (Jean-Edouard), 1re région.
Motte (André-Frédéric-Hector), Maroc.
Poulain (André-Jean-Eugène-Jacques), 2e région.
Rouzaut (Marcel), 3e région.
Sprigg (Pierre-Richard), 6e région.
Tinel (Georges-François), 1re région.
Tissié (Maurice - Edouard), Indochine.
Binois (René), Maroc.

Pour le grade de pharmacien capitaine.

MM. les pharmaciens lieutenants:

Mion (Victor), 1re région.
Michaud (Georges-Marie-Camille), 7e région.
Barraja (Jean-Marie-Claude), 9e région.
Barrère (Louis), 5e région.
Fabre (Yvon-Achille-Casimir), 5e région.
Ben Hamou (Moïse), Maroc.
Chamoux (Alphonse-Joseph), 9e région.
Vouzellaud (René-Gaston), 1re région.
Bertrand (Paul-Marie-Ernest), 6e région.
Lagorce (Georges-François-Charles), 9e région.
Descamps (René-Robert-Stéphane), 2e région.
Wilms (Robert-Julien-Alfred), 1re région.
Pole (Henri-Victor-Constantin), 2e région.
Arnoux (Germain-Jules-Marius), 8e région.
Guéry (Marius-Alfred), 6e région.
Varin (Georges-Hubert), 6e région.
Pécourt (Gaston-Louis-Arsène), 2e région.
Tétard (Jean-Paul-Armand), 2e région.
Guigue (Pierre-Hippolyte-Auguste), 1re région.
Breton (Raymond-Joseph), 8e région.
Humbert (Céleste-Henri), 7e région.
Lanet (Georges-Louis-Jean), 4e région.
Dardel (Jean-Léon-Henri), 1re région.
Blancheri (Jean-Pierre-Joseph), 9e région.
Blin (Georges-Louis), 1re région.
Trosseau (Léon-Aimé), 3e région.
Guélet (Jean-Marie), 6e région.
Léveillé (Robert-Marcel), 2e région.
Dahiez (Jean-Emile), 2e région.
Rousseau (Raymond-Lucien), 2e région.
Bonnemain (Henri-Avit-Jean), 1re région.
Chaigneau (Marcel-Victor), 1re région.
Gradel (Charles), 8e région.
André (Emile-Léon), 1re région.
Lescaroux (André-Charles-Paul), 4e région.
Bardy (Régis-Eugène-Jules-Marie), 10e région.
Malaquin (Albert-Théophile-Germain), 2e région.
Simonet (Pierre-Auguste-Louis), 7e région.
Liagre (Pierre-Marie-Joseph), 2e région.
Roux (Georges-Jean-Jacques), 4e région.
Durand (Paul-Antoine), 10e région.
Salomez (Jean-Auguste-Alfred), 2e région.
Jean-Baptiste, dit Milhet (Marie-Louis-Albert), 4e région.
Varichon (Edouard-Eugène), 8e région.
Weil (André-Jules), 1re région.
Duportal (Guy-Victor-Aubin), 1re région.
Prouvot (Georges-Pierre-Marie), 2e région.
Comy (André-Lucien), 1re région.
Riboulat (Pierre-Gaston), 10e région.
Fustec (Jean), 3e région.
Bazeries (Etienne-Jean), 10e région.
Derrida (Abraham), 10e région.
Diénot (Raymond), Tunisie.
Jacono (Antoine-Sauveur), 10e région.
Mannoni (Henri), 10e région.
Roche (Maurice-Charles-Rolland), 10e région.
Sentis (Georges), 10e région.
Sultan (Adrien-Eugène-Samson), 10e région.
Coulouly (Marcel), 10e région.
Louchet (Henri-Jean-Marie), Maroc.
Momy (Jean-Paul-Lucien), Tunisie.
Rougery (Jean-Lucien), 4e région.
Benoit (Marc-Roch-Aimé), 6e région.
Didier (Marie-Louis), 7e région.
Landivier (Jean-Maurice), Maroc.

Pour le grade de dentiste capitaine.

MM. les dentistes lieutenants:

Moulet (Jules-Hippolyte), 8e région.
Reboursin (Maurice-Jules-Louis), 6e région.
Coulon (René-Ernest-Jean), 4e région.
Darroux (Roland-Lucien), 5e région.
Rimmel (Robert-Pierre-Eugène-Marc), 1re région.
Mercier (Charles-Auguste-Joseph), 9e région.
Truche (Charles-Eloi-Paul), 6e région.
Auber (Maurice-Henri), 2e région.
Jonquet (Maurice-Louis), 9e région.
Chapelle (André-Alfred-Edmond), 2e région.
Depaepe (Georges-Henri), 2e région.
Roussel (Georges-Jules-Arthur), 2e région.
Dessaint (Gabriel-Augustin-Louis), 2e région.
Vialaret du Val de la Croix (Aimé-Fernand), 5e région.
Bordesoult (Gaston-Joseph), 8e région.
Crottier (Paul-Charles-Gabriel), 8e région.
Perrand (Henri-Paul-Louis), 9e région.
Lapeyre (Guy-Michel-Marie), 4e région.
Mouly (Edmond-Pierre-Cyprien), 1re région.
Prévot (Renaud-Léonard), 6e région.
Woirlier (Edmond-Aimé-Louis), 2e région.
Combellas (Marcel-Paul), 5e région.
Letteri (Georges), 10e région.
Guerlin (Louis-Maurice), 9e région.
Juignier (Jean-Georges-Louis), 3e région.
Marquer (André-Jean), 1re région.
Doucet (Georges-Emile), 1re région.
Casale (Louis-Jean-Gaston), Maroc.
Bron (Maurice), 1re région.
Ottenat (Lucien-Fritz), 3e région.
Bartoli (Noël-Jules-Wilfrid), Tunisie.
Lespinasse (Marcel-Paul), 2e région.
Merlin (Jean-Maurice-Albert), 2e région.
Joly (Henri-Louis-Octave), 10e région.
Abouchar (Joseph-Assad), 1re région.
Arquié (Henri-Jean), Maroc.
Corcos (Maurice), 10e région.
Hannoun (Gustave-Lifi), 10e région.
Pauly (Eugène), 10e région.
Simonle (Maurice), 10e région.
Verstraete (Maurice-Alphonse-Jean), 1re région.
Mantelin (François-Ferdinand-Auguste), Maroc.
Nourtain (Jean-Maurice), 1re région.
Weill (Paul), 4e région.

Pour le grade de vétérinaire capitaine.

MM. les vétérinaires lieutenants:

Vallée (Maurice), 5e région.
Lucas (Alexandre-Marie), 1re région.
Muret (Louis-Eugène), 3e région.
Dubechot (Auguste), 7e région.
Florentin (Pol-Marie-Léon), 5e région.
Assemat (Léopold-Jean), 10e région.
Sauvage (Léon-André-Auguste), 9e région.
Courtehoux (Pierre-Auguste-Marie), 6e région.
Texier (Jean-Charles), 4e région.
Saillard (René-Joseph-Elisée), Maroc.
Hilsont (Philippe), A. O. F.
Jullien (Claudius), Tunisie.
Hennion (Clotaire-René), 2e région.
Vuillamme (Robert-Edmond-Emile), 1re région.
Leconte (Jean-Lucien-Fernand), 3e région.
Boneill (Georges-Louis-Robert), 1re région.
Rouziès (Georges-Jean-Louis), 5e région.
Ponderand (René-Louis), 8e région.
Bergeron (Jacques-Fernand-Basile), 6e région.
Raust (Robert-Pierre), 2e région.
Chatelain (Pierre-Joseph-Auguste) 3e région.
Rott (Serge-Pierre), 4e région.
Desroziers (Charles-René), 6e région.
Beucler (Edouard-Alfred), 7e région.
Bruna-Rosso (Antoine-Ernest), 8e région.
Matte (Pierre-Louis-Marie), 9e région.
Marie (Victor-Léon), 10e région.
Corvisier (Raymond-Lucien-Etienne), Maroc.
Drombry (Marcel-Emile), 2e région.
Senthille (Félicien-Paul-Auguste), 3e région.
Camus (Jean-Etienne), 4e région.
Linzau (Marie-Auguste-Arille), 5e région.
Monet (Jean-Louis), 6e région.
Paris (Joseph-Alix), 7e région.
Roux (Elie-Louis), 9e région.
Bruno (René-Paul), 10e région.
Salomon (Louis), 1re région.
Camicas (André-Paul-Jean), 4e région.
Castay (Pierre-Paul-Joseph), 5e région.
Regnier (Robert-Joseph-Eugène), 6e région.
Thirot (Jacques-Pierre), 7e région.
Pointud (Jean-Antoine-Victor), 8e région.
Cornec (Jean-Pierre-Marie), 3e région.
Lalaste (Robert), 4e région.
Fabre (Lucien-Antoine-Alphonse), 5e région.
Advenier (Charles-Marie-Alhanase), 6e région.
Pierre (Maurice-Jean-Claudius), 8e région.
Couderc (Roger-Elisé), 9e région.
Elsen (Etienne-Jean-Baptiste), 10e région.
Dorin (Pierre-Georges), Maroc.
Lamouroux (Jean-Charles-François), 1re région.
Jacquart (Paul-Maximilien), 2e région.
Lemoyne (Raoul-Edouard Auguste), 3e région.
Gayaud (Aymard-Emile), 4e région.
Roucariès (Georges-François-Jean), 5e région.
Lamarre (Léo-André), 6e région.
Hovasse (Jean-Marie), 6e région.
Pégon (René-Antoine), 7e région.
Perret (Paul-Jean-Denis), 8e région.
Gavalda (René-Marie-Basile), 9e région.
Marchetti (Louis-Aimé), Maroc.
Lalanne (Alexis), A. O. F.
Babilliot (Georges-André), 2e région.
Cordeau (Jean-Abel), 4e région.
Fabié (Gabriel-Joseph), 5e région.
Moulin (Pierre-Jean), 4e région.
Sabatté (Lucien-Jean), 5e région.
Belanger (Pierre-Etienne), 6e région.

Pour le grade de capitaine d'administration.

MM. les lieutenants d'administration:

Quilliot (Michel-Jean-Joseph), 2e région.
Gal (Henri-Clément-Florian), 9e région.
Rouhier (Emile Aubin-Nicolas), 8e région.
Riegert (Henri-Gilbert), 6e région.
Schwartzbrod (Jean-Joseph-Xavier), 6e région.
Thomas (Francis-Joseph-Albert), 2e région.
Germain (Claudius-François-Albert), 6e région.
Dupuy (Aimé-Pierre), 9e région.
Gossot (Henry), 4e région.
Promayon (Jean-Etienne-Auguste), 8e région.
Lacroix (Henri-Raymond), 1re région.
Riboulleau (Armand-Léon-Eugène), 1re région.
Michel (François-Emile), 8e région.
Tacher (Jean-Claudius-Marie), 8e région.
Peitevin de Saint André (François-Auguste-Marie), 2e région.
Ripert (André-Céleslin), 8e région.

Gers (Jean-Pierre), 5e région.
Vancassel (Albert-Jules-Fidèle), 2e région.
Duverdier (André-Prosper), 5e région.
Devos (Gaston-Georges-Hippolyte), 6e région.
Brazier (André-Camille-Lucien), 2e région.
Favier (Joseph-Camille), 8e région.
Claustre Fourquet (François-Georges-Alex), 5e région.
Castelbou (François-Jacques-Alexandre), 1re région.
Barès (Jean-Gaudens), 5e région.
Breteau (Léon-Henri), 3e région.
Perrin (Paul-Marie-René-Claude), Maroc.
Gousserey (Jules-Augustin), 7e région.
Grandvaux (Noël-Henri), 7e région.
Lapierre (Camille-Clément-Ernest), 6e région.
Lavigne (Georges-Félix-Roland), 4e région.
Leyssieux (Toussaint-Marius), 9e région.
Sfez (Henri), 10e région.
Carreté (Jean-Marius), 5e région.
Chauvin (Honoré), 9e région.
Pecqueur (Francis-Antoine), 2e région.
Tessier (Roger), 1re région.
Baltié (Georges-Ernest), 7e région.
Gros (Albert-Julien), 4e région.
Perrois (Alphonse-Emmanuel), 7e région.
Mira (Vincent), 10e région.
Dattola (Joseph-Emmanuel), Tunisie.
Fayaud (Jacques-Félix), Maroc.
Gaite (Marcel), 3e région.
Lehmann (Jules-Emile), Allemagne.
Strazzieri (Joseph), Tunisie.
Boulbain (Jean-Léon-François), 3e région.
Lapeyrusse (Gabriel-Jean), 4e région.
Batteux (Charles), 2e région.
Fournier (Pierre-Alfred-Emile), 10e région.
Gerbal (Odilon), 10e région.
Jullien (Raymond), Maroc.
Petit (Georges-Marcel-Paul), 1re région.
Chaibedderra (Ali), Tunisie.
Guyot (René-Raoul), 10e région.
Pau (Henri-Joseph-Jacques), Indochine.
Rezette (Pierre-Victor), 2e région.
Riedweg (Armand-Joseph-Robert), 6e région.
Dauby (Raymond-Gabriel), 1re région.
Mahieux (Jacques-Jean-Marie), 2e région.
Métroz (René-André), 1re région.
Boireau (Pierre), 4e région.
Botte (Gabriel-Gaston), Maroc.
Baschet (Joseph-Jules), 1re région.
Cochet (Louis-Marie-Ernest), 1re région.
Compan (Georges-Edmond), 1re région.
Dagnias (Paul-Adrien-Henri), 1re région.
Dupuy (André-Prosper-Aimable), 2e région.
Foussier (Jean), 1re région.
Gaziot (Raymond), 1re région.
Grelaud (Jean-Gaston), 1re région.
Hérard (Henri-Lucien), 1re région.
Légé (Georges-Henri-Pierre), 1re région.
Millet (André-Victor), 1re région.
Raimbert (René-Daisy-Louis), 1re région.
Sergeant (Raymond-Georges), 2e région.
Siffrédi (Jean), 1re région.
Suard (Paul-Jules-Théophile), 2e région.
Trommer (René-Jean), 6e région.
Vavasseur (Jean-Léopold), 2e région.
Willem (Henri-Alexandre), 2e région.
Rizet (Lucien-Charles), 3e région.
Froussart (Pierre-Louis), Allemagne.

Tableau d'avancement de 1953 (troupes coloniales, armée active).

SOUS-OFFICIERS

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 février 1953:

Page 1508, Pour le grade d'adjudant-chef (infanterie coloniale), au lieu de: « n° 182 Dorcy (Eugène) », lire: « N° 56 *bis* Dorcy (Eugène) ».

Page 1511, Pour le grade de sergent-chef (infanterie coloniale), rayer: « N° 285 Lafaille (Henri) » (libéré).

Page 1515, Pour le grade d'adjudant (service administratif) des corps de troupe), rayer: « N° 19 Robert (Bernard-Georges) » (libéré).

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 février 1953: page 1844, au lieu de: « Pour le grade d'adjudant-chef, 7 *bis* Goeneau (Louis) », lire: « Pour le grade de sergent-major, 7 *bis* Goeneau (Louis) » (le reste sans changement).

NOMINATIONS

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 février 1953: Page 1875, Infanterie, Au grade d'adjudant-chef, au lieu de: « Menuard (Maurice) », lire: « Menard (Maurice) »; au grade de sergent-major, au lieu de: « Decomp (André) », lire: « Decamp (André) ».

Page 1877, artillerie, au lieu de: « 1er tour (choix), Coulon », lire: « 1er tour (choix), Coulon (Etienne) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Institution de restrictions de tonnage à l'importation et à l'exportation en application de l'article 24 du code des douanes.

Le ministre du budget,

Vu le code des douanes, et notamment l'article 24 (2e);

Vu le décret n° 48-1985 du 8 décembre 1948 portant refonte du code des douanes et, notamment, l'article 7 maintenant provisoirement en vigueur, jusqu'à publication des textes réglementaires prévus par ledit code, les dispositions antérieures abrogées par le décret n° 47-1719 du 2 septembre 1947,

Arrête:

Art. 1er. — 1. — Les marchandises reprises au tableau annexé au présent arrêté ne peuvent être importées ou exportées que par des navires d'un tonnage égal ou supérieur à 100 tonneaux de jauge nette.

2. — Par dérogation aux dispositions qui précèdent, les marchandises visées à l'alinéa 1 ci-dessus peuvent être importées ou exportées par les navires d'un tonnage inférieur à 100 tonneaux de jauge nette préalablement agréés par l'administration des douanes, faisant le service des lignes régulières mises à la disposition du public, suivant des itinéraires et à des dates fixés à l'avance.

3. — Les dispositions de l'alinéa 1 qui précède ne sont pas applicables aux marchandises faisant partie des provisions de bord et n'excédant pas le nécessaire, ni aux marchandises qui pourraient être contenues dans les bagages appartenant à des passagers ou à l'équipage.

4. — Toutes dispositions antérieures contraires sont abrogées.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mars 1953.

JEAN-MOREAU.

ANNEXE

A L'ARRÊTÉ DU 4 MARS 1953 INSTITUANT DES RESTRICTIONS DE TONNAGE A L'IMPORTATION ET A L'EXPORTATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 24 DU CODE DES DOUANES

NUMÉROS du tarif.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
217 A et B.	Vermouths et apéritifs à base de vin.
220 A à D.	Eaux-de-vie.
221 A et B.	Liqueurs.
222 A et B.	Boissons alcooliques non dénommées ni comprises ailleurs.
Ex 223.	Alcool éthylique même dénaturé autre que pour le compte de l'Etat.
Ex 236.	Tabacs fabriqués autres que pour le compte du monopole.
Ex 651.	Poudres à tirer autres que pour le compte du monopole.
Ex 652.	Explosifs autres que pour le compte du monopole.
Ex 653.	Explosifs d'amorçage à base de fulminate de mercure, azoture de plomb et similaires autres que pour le compte du monopole.
Ex 654.	Mèches et cordeaux détonants autres que pour le compte du monopole.
Ex 655 A et B.	Amorces et capsules fulminantes autres que pour le compte du monopole.
Ex 656.	Détonateurs autres que pour le compte du monopole.
Ex 660.	Allumettes autres que pour le compte du monopole.
Ex 1946 A.	Cartouches chargées avec poudre.
Divers.	Marchandises visées par les arrêtés d'application de l'article 215 du code des douanes.

Application de l'article 215 du code des douanes.

Le ministre du budget,

Vu le code des douanes, et notamment les articles 215 et 301 à 302;

Vu l'arrêté du 11 août 1948 portant application de l'article 492 *bis* du code des douanes en vigueur avant l'intervention du décret du 8 décembre 1948,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 215 du code des douanes sont applicables aux produits ci-après:

NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
Ex 559.	Ethylmorphine et méthylmorphine et leurs sels.
1032 A.	Tapis à points noués ou enroulés, avec métal ou en filés métalliques, en soie, en schappe, en fibres synthétiques, en laine ou en poils fins, en rayonne, en fibranne ou en autres fibres artificielles (1).
1033 A, ex 1033 B, 1033 D.	Tapis tissés, avec métal ou en filés métalliques, en soie, en schappe, en fibres synthétiques, en laine ou en poils fins, en bourrette de soie, en rayonne, en fibranne ou en autres fibres artificielles (Jacquard et autres) (1).
1104 à 1259.	Bas, chaussettes, socquettes et articles similaires en bonneterie (1).
1275 à 1259.	Perles et pierres (1).
1712, 1743 A, 1743 B.	Appareils émetteurs, appareils récepteurs, appareils émetteurs-récepteurs de radiotélégraphie, radiotéléphonie, radiodiffusion et télévision (1).
1746.	Amplificateurs de courants électriques de toutes sortes (1).
1747 à 1753.	Tubes, valves et lampes électriques autres que pour l'éclairage (électroniques et autres) (1).
Ex 1856 A, ex 1874, ex 1878.	Appareils photographiques pouvant être utilisés sans pied ou sans support; appareils de prises de vue cinématographiques pouvant être utilisés sans pied ou sans support; leurs objectifs et leurs lentilles (1).
1896 A à 1909 I.	Horlogerie (1).
1920 à 1937.	Armes et munitions de guerre.
Ex 1938.	Fusils de chasse à répétition.
1941 A et 1941 B.	Revolvers et pistolets.
Divers.	Substances classées dans la section II du tableau B fixé par les arrêtés prévus par le décret n° 48-1805 du 19 novembre 1948.

(1) A l'exclusion des articles et produits pour lesquels les personnes visées par l'article 215 du code des douanes justifient qu'ils sont exclusivement affectés à leur usage personnel.

Art. 2. — Outre les produits visés par l'article 1er du présent arrêté, sont également soumis, en Algérie, aux dispositions de l'article 215, les produits ci-après:

NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
953 A et B.	Tissus de soie ou de schappe pures ou mélangées entre elles, originaires des pays d'Extrême-Orient (1).
954 A à C.	Crêpe de soie ou de schappe pures ou mélangées entre elles, et assimilés (1).
956.	Tissus clairs (mousselines, grenadines, voiles et similaires, gazes, étamines, etc.) de soie ou schappe pures ou mélangées entre elles, et assimilés, unis ou façonnés (1).
957 A et B.	Tissus serrés, foulards et autres tissus, non dénommés ni compris ailleurs, de soie ou schappe pures ou mélangées entre elles, et assimilés (1).
958.	Tissus de soie ou de schappe mélangées d'autres textiles (1).
959 A à 960.	Tissus de bourrette de soie (1).
973 à 976.	Tissus de coton, à l'exclusion des basins damassés et similaires pesant 140 grammes et plus au mètre carré, de coton pur et assimilés (n° 977) et des couvertures de coton pur ou mélangé, en pièces ou confectionnées (n° 983) (1).
978 à 982.	Tissus de rayonne et d'autres fibres artificielles continues (1).
984 A à 986 B.	Velours et assimilés de soie ou de schappe (1).
1022.	Velours et peluches de coton (1).
1027 A et B.	Velours et assimilés de rayonne, de fibranne ou d'autres fibres artificielles (1).
1030.	Fusils de chasse autres qu'à répétition.
Ex 1938.	Carabines de chasse et de tir.
1939.	Cannes-fusils et articles similaires.
1940.	

(1) A l'exclusion des articles pour lesquels les personnes visées par l'article 215 du code des douanes justifient qu'ils sont exclusivement affectés à leur usage personnel.

Art. 3. — L'arrêté provisoirement applicable du 11 août 1948 est abrogé.

Art. 4. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mars 1953.

JEAN-MOREAU.

Inspection générale des finances.

Par arrêté en date du 3 mars 1953, MM. Zulke, Esteva, Vincent, inspecteurs adjoints des finances, ont été nommés inspecteurs des finances de 3e classe à compter du 1er mars 1953.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Lasson, née Hirsch (Jeanne), professeur agrégé de sciences, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Manhes, née Hors (Andrée), professeur licencié de sciences, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Bruneau, née Dornier (Odette), professeur de dessin, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Lhermitte, née Martin (Elisabeth), professeur licencié de lettres, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Le Floch, née Doumerc (Marie-Blanche), professeur certifié de mathématiques, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Lecureuil, née Grenet (Madeleine), chargée d'enseignement, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes successives, la première d'une durée de cinq ans, à compter du 6 avril 1947, la deuxième allant du 6 avril 1952 au 30 septembre 1956, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mlle Malet (Denise), professeur licencié de lettres, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (affectation: lycée de jeunes filles de Rabat).

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Vermot-Gauchy (Roland), professeur licencié ès lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans, à compter du 1er mars 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur au collège français de Pondichéry.

Par arrêté du 2 mars 1953, il est mis fin au 4 juin 1950 au détachement au Brésil de M. Marchand prononcé par arrêté en date du 18 septembre 1950, M. Marchand (Jean), professeur licencié est réintégré dans les cadres métropolitains le 4 juin 1950 et détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de quatre ans, à compter du 4 juin 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur à Madagascar.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Rey, née Goldzeiguer (Anne), professeur agrégé d'histoire, précédemment en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement le 12 mars 1951 et est placée en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période allant du 12 mars 1951 au 31 mars 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à Madagascar.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Dupeux (Georges), professeur agrégé d'histoire et géographie, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mlle Moziman (Marie), professeur agrégé de grammaire au lycée Longchamp à Marseille, est placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mlle Ramnoux (Clémence), professeur agrégé de philosophie au lycée de jeunes filles de Versailles, est placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Borde (Jean), professeur agrégé de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'université du Chili.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Rozis, née Saulgeot (Anne-Marie), professeur agrégé de sciences physiques, agrégée préparatrice à l'école normale supérieure de jeunes filles, est placée en position de détachement auprès du directeur du centre de la recherche scientifique pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'effectuer régulièrement des recherches à ce centre.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Soutif, née Guichard (Jeanne), professeur agrégé de sciences physiques, agrégée préparatrice à l'école normale supérieure de jeunes filles, est placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Saimi, née Bianchi (Jeanne-Marie), professeur agrégé d'histoire en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement le 1er octobre 1952 et placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Antoine (Paul), professeur licencié d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à la mission universitaire aux Pays-Bas.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Barges (Louis), professeur licencié de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'institut français de Budapest (Hongrie).

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Caquot (André-Marcel), professeur agrégé de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de pensionnaire de l'institut d'archéologie à Beyrouth.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Chavy (Paul), professeur agrégé de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chef de département français à l'université d'Alhousie à Halifax (Canada).

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Rappeneau, née Delourmel (Thérèse), professeur certifié de sciences physiques, en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement le 1er octobre 1952 et placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Cestre (Gilbert), adjoint d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'université du Massachussets à Amherst (U. S. A.).

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Lesage (Jean), intégré dans les cadres métropolitains en qualité d'adjoint d'enseignement à compter du 1er octobre 1947, puis de professeur certifié à compter du 1er octobre 1949, par arrêté du 22 octobre 1952, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947 et du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en zone française d'occupation en Allemagne.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. de Fourneaux (Marcelin), professeur agrégé d'histoire et de géographie, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions de directeur adjoint de l'institut français de Madrid (Espagne).

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Charles (Bernard), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chef de travaux de mathématiques à l'université de Sarrebruck (Sarre).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Bouladoux (Denise), institutrice de 4e classe du département de la Seine, est maintenue pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de chargée de mission à la direction générale des relations culturelles.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Morel (Jean), instituteur de 6e classe du département de Saône-et-Loire, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Saget (Jean), instituteur de 6e classe du département de l'Aube, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Constantinou (Constantin), instituteur de 6e classe du département du Cher, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Balizer (Jacques), instituteur hors classe du département de la Seine, est maintenu pour une durée de trois ans, à compter du 15 septembre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée français du Caire (Egypte).

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Percevaux (Jean), instituteur de 6e classe du département de la Savoie, est mis pour une durée d'un an, à compter du 15 octobre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions d'assistant de français à Baden-Baden.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Bugueret, née Paul, institutrice de 4e classe du département de Vaucluse, est mise à compter du 1er mai 1952, pour une durée de cinq ans, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Garraud (Jean), instituteur de 6e classe du département de la Charente-Maritime, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique pour exercer ses fonctions d'élève professeur à l'école.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Marquet (Charles), inspecteur primaire (1re classe), continue d'être détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions d'inspecteur primaire au Maroc: 1° pendant une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1913; 2° pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1916; 3° pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Levesque (Léonce), inspecteur primaire (1re classe), continue d'être détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions d'inspecteur primaire à Rabat: 1° pendant une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1913; 2° pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1916; 3° pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Rigard, née Boisson, institutrice de 6e classe du département de l'Ain, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Magnen (René), adjoint des services économiques, 1re classe, 3e échelon, est détaché auprès de l'association « Aide aux jeunes de France » pour exercer les fonctions d'économe au centre spécialisé de Saint-Jean-d'Ileurs pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Hivert (Guy), instituteur de 5e classe du département de Maine-et-Loire, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, à la disposition du garde des sceaux, ministre de la justice, pour exercer ses fonctions d'éducateur adjoint à l'internat approprié de Chanteloup (Maine-et-Loire).

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Maurel (Yves), adjoint des services économiques, 1re classe, 3e échelon, est détaché auprès de l'association « Aide aux jeunes de France » pour exercer ses fonctions au centre national de pédagogie spéciale de Beaumont-sur-Oise pendant une période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1952.

Par arrêté du 2 mars 1953, Mme Coudere, née Laroche, institutrice du cadre tunisien, intégrée dans le cadre du département du Lot-et-Garonne par arrêté du 25 avril 1946, est détachée, pour la période allant du 1er janvier 1937 au 30 septembre 1938, auprès du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Liste des édifices classés, au cours de l'année 1952, parmi les monuments historiques.

ALPES (BASSES-)

Thorame-Basse. — Chapelle du cimentière: peintures murales ornant l'abside (10 décembre 1952).

ARDECHE

Saint-Jean-de-Muzols. — Ancienne église (3 septembre 1952).

ARDENNES

Sedan. — Bâtiment du XVIIe siècle dit « Château Bas », à l'entrée de la citadelle: façades et toitures (22 décembre 1952).

AUDE

Narbonne. — 14, rue Louis-Blanc: pierres sculptées encastrées dans la façade sur cour (29 septembre 1952).

Salles-d'Aude. — Chapelle du château de Celeyran: pierres avec inscription de l'époque gallo-romaine incrustée dans le mur sud du chevet (6 novembre 1952).

BOUCHES-DU-RHONE

Marignane. — Château: façades et toitures (à l'exception des parties inscrites sur l'inventaire supplémentaire) et parties extérieures suivantes: 1° escalier d'honneur ouvrant sur cour intérieure; 2° au premier étage: grand salon à alcôve avec sa décoration (salle des délibérations du conseil municipal et salle des mariages); deux pièces, dont une alcôve, avec leur décoration, regardant la façade Sud; cheminée Louis-XIII et plafond de la pièce sur la cour intérieure (façade Nord) (17 novembre 1952).

Marseille. — Chapelle du lycée Thiers (31 juillet 1952).

CHARENTE

Montmoreau. — Château: façades et toitures du château et chapelle (15 mai et 18 septembre 1952).

CHARENTE-MARITIME

Matha. — Château: façades et toitures (7 mars 1952).

CORREZE

Servières-le-Château. — Chapelle de Glény (13 septembre 1952).

COTES-DU-NORD

Caurel. — Deux menhirs, au lieudit Belair, parcelle n° 73, section A du cadastre (29 septembre 1952).

Dinan. — Rue Haute-Voie, hôtel Beaumanoir: façades et toitures, portail d'entrée et sol de la cour (8 septembre 1952).

Mur-de-Bretagne. — Chapelle Sainte-Suzanne, y compris sa décoration intérieure (4 juin 1952).

Ploufragan. — Allée couverte du bourg et menhir indicateur, à la limite des parcelles nos 334 et 597, section C du cadastre (15 octobre 1952).

DORDOGNE

Grand-Brassac. — Gisement préhistorique de Rochereuil ou Rochereyl, au lieudit Sur le Roc, parcelles nos 245 et 246, section B du cadastre (1er avril 1952).

Neuvic-sur-l'Isle. — Château de Neuvic: façades et toitures (28 avril 1952).

Saint-Michel-de-Montaigne. — Château de Montaigne: « Tour de la Librairie », comprenant une grosse tour ronde, une petite tour ronde et un corps de logis carré, terrasse attenante et balustrade qui la borde (28 mars 1952).

EURE

Bernay. — 6, rue Auguste-Leprévots: façade et toiture sur rue (7 mars 1952).

Ménilles. — Eglise: portail, y compris les vantaux en bois sculpté (20 juin 1952).

Mesnil-Jourdain (Le). — Croix de cimetière (20 juin 1952).

Sainte-Oportune-du-Bosc. — Château du Champ-de-Bataille: 1° façades et toitures du bâtiment d'habitation, du bâtiment des communs et du pavillon d'entrée en bordure de la route se dirigeant vers Sainte-Oportune-du-Bosc; 2° murs de clôture entourant la grande cour, cour à l'Ouest des communs et pelouse au Sud-Ouest, y compris le soutènement; 3° sol à l'intérieur des clôtures; 1° hall du rez-de-chaussée, escalier, grand salon carré du premier étage et salon contigu (14 mai 1952)

EURE-ET-LOIR

Nogent-le-Rotrou. — Château Saint-Jean: façades et toitures de l'ensemble des bâtiments et parc boisé qui entoure le château (3 mars 1952).

Varize. — Eglise: restes des peintures murales ornant le mur de l'abside (12 novembre 1952).

HERAULT

Marsillargues. — Château: 1° bâtiment Nord: façades et toitures sur la cour d'honneur et sur le jardin, décor des salles indiquées en M. G. D. S. R. V. sur le plan annexé à l'arrêté; 2° bâtiment Sud: façade et toiture sur la cour d'honneur, avec retour sur le jardin à l'Ouest (17 juillet 1952).

Matelles (Les). — Aven d'incinération du Suquet, au lieudit « Baume de Coucoulières », parcelle n° 18, section D du cadastre, et vestiges préhistoriques d'un four crématoire (29 décembre 1952).

ILLE-ET-VILAINE

Dinard. — Ile Harbour et son fort (4 juin 1952).

INDRE

Nohant-Vicq. — Domaine de Nohant: château, jardin, cimetière, dépendances et deux prés dénommés « Pré Pilo » et « Pré des Clous » (2 décembre 1952).

INDRE-ET-LOIRE

Beaulieu-lès-Loches. — Ancienne église Saint-Laurent (17 décembre 1952).

Luzillé. — Polissoir fixe dit « La Pierre Saint-Martin », parcelle n° 807, section G, 3e feuille du cadastre (29 septembre 1952).

LOIR-ET-CHER

Monthou-sur-Cher. — Château du Gué-Péan: façades et toitures des deux tours Ouest et Sud, courtine que les relie avec les deux tours basses défendant la porte d'entrée, et façades et toitures des deux pavillons Renaissance adossés aux grandes tours (7 mars 1952).

Tour-en-Sologne. — Château de Villesavin: vasque de la cour d'honneur (7 mars 1952).

LOIRE

Saint-Jean-Soleymieux. — Crypte de l'église (22 décembre 1952).

Saint-Nizier-sous-Charlieu. — Ancien couvent des Cordeliers: chapelle, y compris les trois chapelles attenantes au Sud (26 septembre 1952.)

LOIRE-INFERIEURE

Lège. — Château du Bois-Chevalier: façades et toitures; grand escalier intérieur (5 septembre 1952).

Nantes. — Hôtel Lelasseur: façades et toitures, et chapelle dite de l'Oratoire, incluse dans l'hôtel (28 mars 1952. L'arrêté en date du 7 octobre 1949 est annulé).

Rue Malherbe, hôtel Saint-Pern: portail sur rue, y compris son entourage de pierre appareillée (2 juillet 1952).

LOT

Arques (Les). — Eglise (26 septembre 1952).

MAINE-ET-LOIRE

Saint-Florent-le-Vieil. — Eglise, à l'exception du chœur (7 mars 1952).

MARNE

Reims. — Sol de la place de l'Hôtel-de-Ville (4 juin 1952).

Sol de la place Royale et monument Louis-XV édifié au centre (28 mars 1952).

MAYENNE

Laval. — 31, Grande-Rue: façades et toitures (31 août 1952).

PUY-DE-DOME

Champetière. — Château de Bouy: inscription latine encastrée dans un mur (24 octobre 1952).

Clermont-Ferrand. — Galerie souterraine gallo-romaine, place de la Victoire (1er avril 1952).

PYRENEES (BASSES-)

Camou-Cihigue. — Grotte Etcheberriko-Kharbia, contenant des peintures préhistoriques, parcelles nos 469, 479, 480 et 481, section C du cadastre (29 septembre 1952).

Mendive. — Dolmen de Gasteynia, parcelle n° 126, section B dite de Bassaboure du cadastre (29 septembre 1952).

PYRENEES (HAUTES-)

Aragnouet. — Pignon (vestige de l'hospice du Plan) servant de clocher à l'église voisine dite des Templiers (6 février 1952).

PYRENEES-ORIENTALES

Caldegas. — Eglise, à l'exception de la sacristie (7 mars 1952).

Corneilla-de-Conflent. — Terrain attenant à la façade sud de l'église, parcelle n° 878, section A du cadastre (16 septembre 1952).

SARTHE

Asnières-sur-Vègre. — Eglise: peinture murale décorant le mur occidental (8 décembre 1952).

SAVOIE

Marches (les). — Château des Marches: peintures décoratives de Galliari, fin du XVIIIe Siècle, des murs et du plafond de la grande salle (1er avril 1952).

SEINE

Paris (6e). — 6, rue Férou, hôtel de Luzy: boiseries de la salle à manger et du salon du premier étage (15 mai 1952).

Paris (7e). — 80, rue de Lille, hôtel de Seignelay: au premier étage sur jardin: boiseries du grand salon d'époque Louis-XV et décoration peinte d'époque Louis-XVI du boudoir (3 novembre 1952) (autres parties inscrites).

SEINE-ET-OISE

Buc. — Ancien aqueduc, depuis, et non compris, la décharge située à son extrémité sud jusqu'au mur de forêt à son extrémité nord (22 septembre 1952).

SEVRES (DEUX-)

Echiré. — Ruines du château de Coudray-Salbart (24 novembre 1952).

Ruines du château de Mursay (décret du 6 février 1952).

VAR

Celle (La). — Chapelle de la Gayolle et zone de trois mètres autour du monument (7 mars 1952).

VENDEE

Fontaines. — Façade occidentale de l'église (23 juillet 1952).

VIENNE

Chauvigny. — Eglise de Saint-Pierre-les-Eglises (17 septembre 1952), cimetière et terrains constituant la berge entre le cimetière et la Vienne (parcelles nos 296, 297 et 298, section L du cadastre) (13 novembre 1952).

Liste des édifices déclassés en 1952.

EURE

Gisors. — Restes de l'hôtel de ville (7 octobre 1952).

Verneuil. — Eglise Saint-Jean, à l'exception du clocher et du mur occidental qui demeurent classés (7 janvier 1952).

GIRONDE

Saint-Macaire. — Immeuble dit « Maison de Lanau » (8 avril 1952).

LOT

Gramat. — Chœur de l'ancienne église Saint-Pierre (7 janvier 1952).

RHIN (BAS-)

Altenstalt. — Monument français érigé au Geisberg, près de Wissembourg (4 juin 1952).

Berg. — Chapelle dite Kirchberg: clocher et chœur (4 juin 1952).

Strasbourg-Neudorf. — Monument du général Kléber au Polygone (4 juin 1952).

SEINE

Paris (16e). — 15, boulevard Montmorency: portail du XVe Siècle provenant de l'hôtel d'Effiat à Gannat (Allier), transféré en 1935 au musée du Louvre (22 décembre 1952).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 26 février 1953, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, l'« entrée de câble demi-souple type EQds 4t », construite par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Par arrêté en date du 26 février 1953, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la « lampe de sûreté à essence type MRN », construite par la Société anonyme d'éclairage et d'applications électriques, boulevard de la Scarpe, à Arras (Pas-de-Calais).

Par arrêté en date du 26 février 1953, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la « magnéto tachymétrique type M T », construite par la Société d'usinage de matériel électrique, 38, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre de la magnéto et son logement dans le couvercle ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble normalisées (11 - 31 - 41 - 42 - 32 - 42) d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur du carter.

Par arrêté en date du 26 février 1953, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, l'« interrupteur bipolaire 15 A 250 V type 80 512 », construit par la société Martin et Lunel, 29, avenue de Bobigny, à Noisy-le-Sec (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'axe de commande de l'interrupteur et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 26 février 1953, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « transformateur dans le quartz type 3 G 7 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La hauteur de quartz au-dessus des pièces supérieures sous tension ne devra en aucun point être inférieure à 150 mm. La vérification devra en être faite à la mise en service par enlèvement du couvercle. A aucun moment le niveau du quartz ne devra être visible à l'un quelconque des regards;

2° Les boîtes à câbles, équipant le transformateur, devront être entièrement remplies de compound ne présentant dans sa masse aucun vide interne;

3° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé.

Par arrêté en date du 26 février 1953, est incorporée à la liste des documents joints à l'arrêté du 24 mars 1949 agréant les « prise de courant type PC 125, connecteur type C 125, prolongateur type P 125 à 5 ou 7 broches », construits par la société Les Câbles de Lyon, 170-172, avenue Jean-Jaurès, à Lyon (Rhône), une notice descriptive prévoyant le montage de ces pièces sans les vis d'arrêt de l'écrou d'assemblage.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 24 mars 1949 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 26 février 1953, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 15 novembre 1949, agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « Moteur Menex 18 a, 2 ch, 2.850 tours/minute, spécial », construit par la société Le Matériel électrique S. W., 220, route d'Heyrieux, à Lyon (Rhône), la notice descriptive et les plans A 80 875, A 80 976 et A 83 281, joints au présent arrêté, définissant le montage sur la boîte à bornes du moteur d'un socle intermédiaire pour entrées de câble M. G. Ruau d'un type agréé ou d'un support pour prise de courant 16 ampères d'un type agréé.

Lorsque l'appareil livré comportera l'une des variantes prévues par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 15 novembre 1949, devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter les dates de l'arrêté du 15 novembre 1949 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir en même temps que la copie de l'arrêté du 15 novembre 1949 une copie du présent arrêté.

L'article 3 de l'arrêté du 15 novembre 1949 est complété comme suit:

« 2° Lorsque le moteur ne sera pas équipé d'un des dispositifs de raccordement prévus par les plans 386 015, A 75 861 et A 75 846, il devra être muni d'une entrée de câble M. G. Ruau ou d'une prise de courant 16 A d'un type agréé, faisant avec le socle intermédiaire ou avec le support un joint d'au moins 25 mm de largeur ».

Par arrêté en date du 26 février 1953, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l'appareillage électrique type D 100, pour laveuse intégrale, type puissant, construit par Anderson Boyes and C° Limited, à Motherwell (Ecosse), représentée en France par la Compagnie Meco, 15, place de la Madeleine, Paris (8e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'une prise de courant d'un type agréé faisant, avec le coffret, un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Une plaque indicatrice, très apparente, placée sur le couvercle des coffrets, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant en amont avant de les ouvrir.

Par arrêté en date du 26 février 1953, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la chargeuse du type 12 BU-7N construite par Joy Manufacturing C°, à Franklin Pa (U. S. A.), dont les caractéristiques sont définies par les plans suivants:

12 BU 112 ensemble;
S 526 1 moteur;
S 562 2 moteur;
H 183 39 coffret contrôleur;
U 131 14 phare du convoyeur;
U 131 16 phare de tête,

modifiés par la notice descriptive et les plans suivants, établis par les Houillères du bassin de Lorraine, groupe Sarre et Moselle, à Merlebach (Moselle), et joints au présent arrêté:

25 961 F modifications apportées à la chargeuse 12 BU-7N.
25 969 F modifications apportées à la chargeuse Joy BU-7N en complément du plan 25 961 F.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre:

L'arbre moteur et son logement dans les paliers;

Les différents axes de manœuvre et leur logement,

ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'une prise de courant d'un type agréé faisant, avec le coffret, un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 26 février 1953, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 30 septembre 1952, agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le locotracteur Diesel, type M 3115 BE, construit par Locomotives et locotracteurs Diesel S. A., 81, rue de Monceau, Paris (8e), la notice descriptive et les plans F 12 011 *a*, F 12 [illegible] *a*, F 12 [illegible] *b*, F 12 011 *Cb*, joints au présent arrêté et définissant une modification du dispositif d'injection d'eau.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 30 septembre 1952 devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter les dates de l'arrêté du 30 septembre 1952 et du présent arrêté.

Le constructeur devra fournir, en même temps que la copie de l'arrêté du 30 septembre 1952, une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emplois prévues à l'arrêté du 30 septembre 1952 demeurent sans changement.

Comité technique de l'électricité.

Par arrêté du 28 février 1953, M. Desvignes, inspecteur général des ponts et chaussées, conseiller technique au ministère de l'intérieur, est nommé membre du comité technique de l'électricité, en qualité de représentant du ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Arnaud, inspecteur général de la vicinalité.

MINISTERE DU COMMERCE

Cabinet du ministre.

Le ministre du commerce,

Vu le décret du 11 février 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu les arrêtés des 18 et 27 février 1953 portant nomination de membres du cabinet du ministre du commerce,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre du commerce:

Chefs adjoints de cabinet.

MM. Jean Martin, Roger Manaut.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 11 février 1953.

Fait à Paris, le 4 mars 1953.

GUY PETIT.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Date des élections des délégués communaux des collèges de mutualité sociale agricole dans les départements de l'Isère, de Loir-et-Cher et de la Dordogne.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-752 du 8 juin 1949 portant rétablissement et organisation des élections des conseils d'administration des organismes de la mutualité sociale agricole, en particulier l'article 9;

Vu les dispositions de l'arrêté modifié du 13 juillet 1949 reprises par l'arrêté du 25 avril 1952 modifié par l'arrêté du 24 septembre 1952 fixant les modalités d'application de la loi susvisée;

Sur proposition des préfets de l'Isère, de Loir-et-Cher et de la Dordogne,

Arrêtent:

Art. 1er. — La date des élections des délégués communaux des trois collèges électoraux prévus par la loi susvisée du 6 juin 1949 pour l'élection des conseils d'administration des organismes de la mutualité agricole est fixée:

Dans le département de l'Isère, au 8 mars 1953.
Dans le département de Loir-et-Cher, au 15 mars 1953.
Dans le département de la Dordogne, au 22 mars 1953.

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture et le directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 février 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN ROUGÉ

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Importation dans le département de la Réunion de plants de bananiers.

Le ministre de l'agriculture et le ministre du budget,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 organisant la protection des végétaux;
Vu le décret du 28 juin 1947 étendant aux départements d'outre-mer la législation métropolitaine en matière de police phytosanitaire et de protection des végétaux;
Vu l'arrêté du 5 mars 1952 organisant le contrôle sanitaire des végétaux à l'importation;
Vu le code des douanes;
Vu l'avis du comité consultatif de la protection des végétaux;
Sur la proposition du directeur de la production agricole et du directeur général des douanes et droits indirects,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'importation, dans le département de la Réunion, en provenance de tous pays, de plants de bananiers (ex. 64 du tarif des douanes) est subordonnée à la présentation d'un certificat d'inspection phytopathologique, établi par les services officiels compétents du pays d'origine, attestant en particulier que ces plants proviennent uniquement de cultures contrôlées et indemnes de la maladie de *Panama Fusarium Oxysporum Schlecht.*

Art. 2. — Le directeur de la production agricole et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 février 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
EDMOND QUITTET.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Importation dans le département de la Réunion de boutures, plants et graines de canne à sucre.

Le ministre de l'agriculture et le ministre du budget,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 organisant la protection des végétaux;
Vu le décret du 28 juin 1947 étendant aux départements d'outre-mer la législation métropolitaine en matière de police phytosanitaire et de protection des végétaux;
Vu l'arrêté du 5 mars 1952 organisant le contrôle sanitaire des végétaux à l'importation;
Vu le code des douanes;
Vu l'avis du comité consultatif de la protection des végétaux;
Sur la proposition du directeur de la production agricole et du directeur général des douanes et droits indirects,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'importation dans le département de la Réunion, en provenance de tous pays, des boutures, plants et graines de canne à sucre (ex. 59, ex. 64, ex. 113 E et n° 115 du tarif des douanes) est interdite.

Art. 2. — Des dérogations aux dispositions de l'article 1er ci-dessus pourront être accordées, dans un but de recherche scientifique ou d'expérimentation, par le ministre de l'agriculture, après avis du directeur des services agricoles du département.

Art. 3. — Dans le cas de dérogation, l'importation est subordonnée aux conditions suivantes:

1° Présentation d'un certificat de contrôle de sélection et d'inspection phytopathologique, établi par les services officiels compétents du pays d'origine, attestant, en particulier, que ces produits proviennent uniquement de cultures contrôlées situées dans une région considérée comme indemne de maladies à virus;

2° Le certificat phytopathologique précisera, en outre, que ces produits ont été désinfectés suivant un procédé agréé par le service français de la protection des végétaux;

3° En cas d'infestation du pays d'origine par le hanneton de la canne *Phytalus Smithii Arrow* (*Clemora Smithii Arrow*), ce certificat attestera également que les produits sont indemnes de ce coléoptère à tous les stades de son évolution.

Art. 4. — Le directeur de la production agricole et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 février 1953,

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
EDMOND QUITTET.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Importation dans le département de la Réunion de plants de caféier, cerises de café fraîches ou sèches, graines en parches et grains de café décortiqués frais ou secs et non grillés.

Le ministre de l'agriculture et le ministre du budget,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 organisant la protection des végétaux;
Vu le décret du 28 juin 1947 étendant aux départements d'outre-mer la législation métropolitaine en matière de police phytosanitaire et de protection des végétaux;
Vu l'arrêté du 5 mars 1952 organisant le contrôle sanitaire des végétaux à l'importation;
Vu le code des douanes;
Vu l'avis du comité consultatif de la protection des végétaux;
Sur la proposition du directeur de la production agricole et du directeur général des douanes et droits indirects,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'importation dans le département de la Réunion, en provenance de tous pays, de plants de caféier, cerises de café fraîches ou sèches, graines en parches et grains de café décortiqués frais ou secs et non grillés (ex. 64 et n° 81 A du tarif des douanes) est subordonnée à la présentation d'un certificat d'inspection phytopathologique établi par les services officiels compétents du pays d'origine attestant, en particulier, que ces produits proviennent uniquement de cultures contrôlées et indemnes de scolyte du grain de café, *Stephanoderes Coffeae Hag.* (*Hampei Ferr.*).

Art. 2. — En cas d'infestation par le scolyte du grain de café du pays exportateur, ce certificat précisera que les produits ont été désinfectés suivant un procédé agréé par le service français de la protection des végétaux.

Art. 3. — Le directeur de la production agricole et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 février 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
EDMOND QUITTET.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Importation, dans le département de la Réunion, de boutures, plants, racines et graines de manioc.

Le ministre de l'agriculture et le ministre du budget,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 organisant la protection des végétaux;
Vu le décret du 28 juin 1947 étendant aux départements d'outre-mer la législation métropolitaine en matière de police phytosanitaire et de protection des végétaux;
Vu l'arrêté du 5 mars 1952 organisant le contrôle sanitaire des végétaux à l'importation;
Vu le code des douanes;
Vu l'avis du comité consultatif de la protection des végétaux;
Sur la proposition du directeur de la production agricole et du directeur général des douanes et droits indirects,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'importation dans le département de la Réunion, en provenance de tous pays, des boutures, plants, racines et graines de manioc (ex. 59, ex. 64, ex. 70 A et ex. 113 E du tarif des douanes),

est subordonnée à la présentation d'un certificat d'inspection phytopathologique établi par les services officiels compétents du pays d'origine, attestant en particulier que ces produits proviennent uniquement de cultures contrôlées et indemnes de maladies à virus.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 février 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
EDMOND QUITTET.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Eléments de notation applicables aux fonctionnaires appartenant aux corps des ingénieurs des services agricoles et des travaux agricoles et au cadre provisoire des ingénieurs en chef des services agricoles et des inspecteurs de la protection des végétaux.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 49-897 du 28 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions générales du titre IV de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relatif à la notation et à l'avancement des fonctionnaires, modifié par le décret n° 51-871 du 9 juillet 1951;
Vu le décret n° 52-227 du 3 mars 1952 relatif à la notation et à l'avancement des fonctionnaires;
Vu le décret n° 51-502 du 4 mai 1951 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des ingénieurs des services agricoles et des ingénieurs des travaux agricoles;
Vu l'avis des comités techniques paritaires compétents,

Arrête:

Art. 1er. — Le présent arrêté est applicable aux corps des ingénieurs des services agricoles et des ingénieurs des travaux agricoles et au cadre provisoire des ingénieurs en chef des services agricoles et des inspecteurs de la protection des végétaux.

Art. 2. — Sont retenus en vue de la notation de ces fonctionnaires les éléments ci-après:

1° Présentation générale.
2° Prévision et initiative.
3° Organisation.
4° Commandement et contrôle.
5° Connaissances professionnelles.
6° Activité.
7° Sens du travail en commun.
8° Rapports avec les administrations et le public.
9° Discipline administrative.
10° Qualité des réalisations.
11° Efficience.

Les éléments n°s 5, 6 et 11 sont affectés du coefficient 2.

Art. 3. — La notation de ces fonctionnaires intervient chaque année dans le courant du quatrième trimestre.

Art. 4. — Les inspecteurs généraux de l'agriculture sont investis du pouvoir de notation à l'égard de ces fonctionnaires.

Art. 5. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 février 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

Génie rural.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. David (Emile), ingénieur du génie rural, est maintenu en position de service détaché au Maroc du 1er avril au 31 octobre 1952.

Par arrêté du 2 mars 1953, M. Guyard (André), ingénieur des travaux ruraux, est maintenu en service détaché en Tunisie pour cinq ans, à compter du 1er février 1952.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Date du concours de recrutement de délégués adjoints des services interdépartementaux.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 50-1560 du 29 décembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;
Vu l'arrêté du 15 novembre 1952 fixant le programme et les modalités d'admission au concours pour l'emploi de délégué adjoint des services interdépartementaux des anciens combattants et victimes de la guerre;
Vu l'arrêté du 25 février 1953 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de délégué adjoint;
Sur la proposition du directeur chargé des services de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves écrites du concours ouvert pour l'emploi de délégué adjoint des services interdépartementaux auront lieu les 5 et 6 mai 1953. Le centre principal d'examen se tiendra à Paris. Des centres secondaires seront organisés éventuellement en province suivant la répartition géographique des candidats.

Art. 2. — Les candidats devront adresser leur demande d'admission, accompagnée des pièces énumérées à l'article 12 de l'arrêté du 15 novembre 1952, le 13 avril 1953 au plus tard, au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (administration générale, sous-direction du personnel, du matériel et des transports, 2e bureau), 37, rue de Bellechasse, à Paris (7e).

Art. 3. — Les nominations et affectations dans les postes vacants seront effectuées suivant l'ordre d'admission.

Art. 4. — Le directeur chargé des services de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mars 1953.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:
Le directeur chargé des services de l'administration générale,
FERNAND FERRIÈS.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 5 mars 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi (n° 2270) tendant à porter de 10.000 F à 25.000 F la limite relative à l'admission de la preuve testimoniale pour les payements de l'Etat des collectivités et établissements publics. (N° 3653. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi (n° 1891) admettant certains étrangers au bénéfice des lois des 31 mars 1919 ou 24 juin 1919 et 20 mai 1946, ainsi que certains Français victimes de circonstances particulières. (N°s 3076-5663. — M. Guislain, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Discussion des conclusions du rapport (n° 5140) de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation (n° 4220) d'une décision de l'Assemblée algérienne relative à l'institution d'un système d'allocations familiales au profit des marins pêcheurs artisans. (M. Marcel Ribère, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion: 1° du projet de loi (n° 1186) portant relèvement des taux de majoration de certaines rentes viagères et extension dans le temps du régime des majorations; 2° de la proposition de loi (n° 5382) de M. Joseph Denais tendant à étendre le bénéfice de la majoration des rentes viagères aux rentiers assujettis à la surtaxe progressive. (N°s 3527-5703-5719 — M. Joseph Denais, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi adaptant dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo les lois des 24 mai 1946 et 25 septembre 1948 modifiant les taux des amendes pénales. (N° 1896. — M. Ninine, rapporteur).

6. — Discussion du projet de loi (n° 2241) relatif à la transcription en Indochine des jugements, arrêts et actes en matière d'état civil. (N° 2753. — M. Ninine, rapporteur.)

7. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Louis Rollin et plusieurs de ses collègues (n° 165), ayant pour objet de modifier et de compléter la loi n° 51-18 du 5 janvier 1951, portant amnistie; 2° de MM. Isorni et de Saivre (n° 507), tendant à l'amnistie des faits dits de collaboration et à la suppression de l'indignité nationale; 3° de M. Peytel et plusieurs de ses collègues (n° 551 rectifié), portant: *a*) amnistie en faveur de certaines personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre 1944, 28 novembre 1944 et 26 décembre 1944; *b*) abrogation de l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944 prévoyant l'inéligibilité; *c*) revision de l'épuration administrative; 4° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 2418), tendant à modifier la loi du 5 janvier 1951 relative à l'amnistie; 5° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2631), tendant à accorder l'amnistie aux résistants; 6° de M. Jacques Debû-Bridel, sénateur (n° 715), tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: *a*) aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; *b*) aux travailleurs condamnés pour faits de grève; *c*) à certaines catégories de délinquants primaires. (N°s 3573-4061-5499-5673. — M. Duveau, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapport mis en distribution, le lundi 5 mars 1953.

N° 3481. — Rapport de M. Lemaire fait au nom de la commission des moyens de communication sur la proposition de loi tendant à l'application aux anciens combattants des chemins de fer du bénéfice de la campagne double.

N° 4908 rectifié. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé tendant à réglementer la passation des marchés conclus au nom de l'Etat (renvoyée à la commission des finances).

N° 5481 (1). — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David tendant à inviter le Gouvernement à accorder l'échelle 4 pour le calcul de leur retraite aux maréchaux ferrants titulaire du brevet de maître maréchal ferrant (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5490. — Avis de M. Pantaloni au nom de la commission de la marine marchande sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne relative à l'institution d'un système d'allocations familiales au profit des marins pêcheurs artisans.

N° 5530 (1). — Rapport de M. Francis Leenhardt au nom de la commission des finances sur la proposition de loi et les quinzes propositions de résolution relatives aux calamités atmosphériques

N° 5591. — Proposition de loi de M. Lebon tendant à modifier l'article 55 du code civil relatif aux déclarations de naissances (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5599. — Rapport de M. Barthélemy au nom de la commission des moyens de communication sur la proposition de loi tendant à fixer respectivement aux indices 375 et 390 les échelons maxima des traitements des surveillants et surveillantes principales des postes, télégraphes et téléphones.

N° 5604 (1). — Proposition de loi de M. Berthet tendant à l'électrification de la section de ligne de la Société nationale des chemins de fer français Lyon—Grenoble (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 5605. — Proposition de loi de M. Deixonne tendant à rendre uniforme l'aide de l'Etat aux communes en matière de fonds de chômage et de chantiers communaux de lutte contre le chômage (renvoyée à la commission des finances).

N° 5608 (1). — Rapport de M. Taillade, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi portant déclassement du fort des Rousses (Jura) et des batteries de l'Orbe.

N° 5609 (1). — Rapport de M. Taillade, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet relatif au déclassement de la place de Collo (Algérie).

N° 5611. — Proposition de résolution de M. Rabier tendant à inviter le Gouvernement à rétablir, en matière de congé administratif, le régime en vigueur antérieurement au 25 août 1949 en faveur des ouvriers civils des établissements militaires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5612. — Proposition de loi de M. Rabier tendant à créer un comité algérien paritaire des services municipaux (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5623 (1). — Rapport de M. Adrien Renard, au nom de la commission du travail, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à créer un conseil de prud'hommes à Arles-sur-Rhône.

N° 5627 (1). — Proposition de résolution de M. Lecourt tendant à ajouter un article 118 nouveau au règlement de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 5628 (1). — Proposition de résolution de M. Charles Lussy tendant à modifier l'article 95, paragraphe 2, du règlement de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 5631. — Proposition de loi de Mme Grappe tendant à accorder les repas gratuits dans les cantines scolaires à tous les enfants de chômeurs (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 5632. — Proposition de résolution de M. Barthélemy tendant à inviter le Gouvernement à suspendre tout licenciement de personnel auxiliaire ou intérimaire des postes, télégraphes et téléphones jusqu'à l'application intégrale à celui-ci de la loi du 3 avril 1950 et tant que n'auront pas été effectivement satisfaites les demandes d'abonnement au téléphone demeurées en instance faute de moyens d'installation et d'exploitation suffisants (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 5634. — Proposition de résolution de M. Signor tendant à inviter le Gouvernement à donner d'urgence toutes instructions utiles aux directions départementales des contributions directes afin qu'elles accordent aux marins-pêcheurs artisans, pratiquant la pêche sardinière, les plus larges exonérations en raison de la très médiocre campagne de pêche 1952 (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 5649 (1). — Rapport de M. Prelot, au nom de la commission du suffrage universel, en vue de présenter les candidatures pour les sept sièges du comité constitutionnel à la nomination de l'Assemblée nationale (application de l'article 91 de la Constitution, des articles 1er et 2 de la résolution du 27 décembre 1946 et de l'article 19 du règlement).

N° 5668. — Proposition de loi de M. Moro Giafferri tendant à modifier l'article 2101 du code civil et l'article 549 du code de commerce (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5684. — Proposition de loi de M. Marcel David tendant à la revision des indices hiérarchiques de traitement des agents techniques des eaux et forêts (renvoyée à la commission de l'agriculture)

N° 5695. — Proposition de loi de M. Raymond Boisdé tendant à la normalisation du travail à domicile et à la protection des droits des travailleurs (renvoyée à la commission du travail).

N° 5708. — Proposition de résolution de M. Delcos tendant à inviter le Gouvernement à créer pour la « relance de l'économie » un grand ministère du commerce par le regroupement, sous une même autorité, de tous les services dispersés dans les différentes administrations centrales (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 5727. — Proposition de loi, formulée par M. Saller et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à réglementer les investissements de capitaux étrangers dans la France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5728. — Projet de loi portant modification des lois du 24 mai 1951 relatives à la répartition des indemnités accordées par les Etats tchécoslovaque, polonais et hongrois à certains intérêts français (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 5744. — Avis de M. Alfred Coste-Floret, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi et les propositions de loi relatifs au contentieux administratif.

N° 5749. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais tendant à inviter le Gouvernement à étudier l'application de l'article 35 *in fine* de la loi de finances du 7 février 1953 relatif aux indemnités de dépossession des sinistrés (renvoyée à la commission de la reconstruction).

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Billiemaz, Calliot (Olivier), Catoire, Catrice, Catroux, Mme Degrond, MM. Evrard, Gaubert, Gaumont, Gazier, Georges (Maurice), Godin, Hugues (Joseph-André) (Seine), Levacher, Mahrut, Maurice-Bokanowski, Morève, Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard, Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Blachette, Alfred Costes, Jarrosson, Lebon, Penoy.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Aujoulat, Barrès, Beaumont (de), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Devinat, Faure (Edgar) (Jura), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Gouin (Félix), Le Bail, Lecanuet, Mayer (Daniel) (Seine), Menthon (de), Moch (Jules), Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Raymond-Laurent, Rosenblatt, Schneiter, Vassor, Verdier.

Excusés. — MM. Billotte, Mondon, Vendroux.

Suppléants. — M. Cermolacce (de M. Billoux), M. Boutavant (de M. Bonte), M. Barthélemy (de M. Cachin), M. Bardoux (de M. Chastellain), M. Sauer (de Mme Sportisse).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bricout, Briot, Cavelier, Charpentier, Deiœuf, Florand, Fourvel, Garavel, Guitton (Antoine) (Vendée), Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Lambert (Lucien), Laurens (Robert) (Aveyron), Lucas, Mouchet, Noe (de La), Paul (Gabriel), Pelleray, Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tremouilhe, Vaneuil.

Excusé. — M. Ihuel.

Suppléant. — M. Rincent (de M. Tanguy Prigent).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Commentry, Conte, Delbez, Delcos, Fabre, Gau, Gourdon, Guille, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Liquard, Monin, Paternot, Salvre (de), Seynat, Sourbet, Thibault, Toublanc, Tourné, Tremouilhe.

Excusés. — MM. Baurens, Gourdon, Guichard.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Auban (Achille), Bartolini, Bayrou, Billat, Bouret (Henri), Bouvier O'Cottereau, Bruyneel, Capdeville, Christiaens, Commentry, Crouzier, Deboudt (Lucien), Ducos, Fredet (Maurice), Kœnig, Legaret, Lejeune (Max), Loustaunau-Lacau, Mallez, Manceau (Robert) (Sarthe), Maurellet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Montalat, Monteil (André) (Finistère), Triboulet, Villeneuve (de).

Excusé. — M. de Benouville.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. André (Adrien) (Vienne), Barbier, Barrot, Béné (Maurice), Billiemaz, Cayeux (Jean), Chassaing, Coirre, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Guislain, Huel, Jacquet (Michel) (Loire), Lacaze (Henri), Mmes Lempereur, de Lipkowski, MM. Mazuez (Pierre Fernand), Montalat, Montgolfier (de), Montjou (de), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Mme Poinso-Chapuis, MM. Raingeard, Regaudie, Rousselot, Savale, Segelle, Villard.

Excusés. — MM. Barrier, Charret, Olmi, Mme Rabaté.

Commission des finances.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bénard (François), Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Gabelle, Gozard (Gilles), Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Jules-Julien, Leenhardt (Francis), Massot (Marcel), Mazier, Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Raffarin, Tinguy (de), Tourtaud, Ulver.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Coirre, Costefloret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Delmotte, Demusois, Durroux, Fonlupt-Esperaber, Haumesser, Provo, Quinson, Ribère (Marcel) (Alger), Serafini, Mme Sportisse, MM. Thomas (Eugène) (Nord), Valle (Jules), Wagner.

Excusés. — MM. Genton, Solinhac.

Suppléants. — M. Dufour (de M. Camphin), M. Paternot (de M. Jacques Chevallier), M. Alcide Benoit (de Mme Grappe).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Bardon (André), Carlini, Cherrier, Coudert, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Depreux (Edouard), Duveau, Félice (de), Gautier, Girard, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Isorni, Kriegel-Valrimont, Lacaze (Henri), Lefranc, Mamadou Konaté, Maton, Michaud (Louis) (Vendée), Mignot, Minjoz, Montillot, Moro Giafferri (de), Ninine, Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Salliard du Rivault, Wasmer.

Suppléants. — M. Faraud (de M. Benbhamed), M. Malbrant (de M. Moatti), M. Fourvel (de Mme Rabaté), M. Monteil (de M. Reille-Soult), M. Reeb (de M. Sissoko).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Audegull, Bettencourt, Bignon, Bouret (Henri), Cermolacce, Coudray, Defferre, Dupuy (Marc), Faye, Gaborit, Golvan, Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Hénneguelle, Michaud (Louis) (Vendée), Monteil (André) (Finistère), Nigay, Reeb, Ribère (Marcel) (Alger), Schmitt (René) (Manche), Siefridi, Signor, Sourbet.

Excusé. — M. Febvay.

Assistait en outre à la séance. — M. Mazier, rapporteur spécial de la commission des finances.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Antonioz, Barthélemy, Béné (Maurice), Benoit (Alcide) (Marne), Bichet (Robert), Dufour, Febvay, Golvan, Hennegueile, Le Cozannet, Levindrey, Mariel (Louis (Haute-Savoie), Médecin, Midol, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Perrin, Peytel, Regaudie, Schaff, Sibué.

Excusés. — MM. Barbier, Couston, Moynet, Souquès, Arnal.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Auban (Achille), Badie, Berthet, Bignon, Dixmier, Draveny, Mme Gabriel-Péri, M. Godin, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Huel, Jean (Léon) (Hérault), Mme de Lipkowski, MM. Moréve, Moulon, Pradeau, Rosenblatt, Tourné, Valle (Jules).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Bessac, Bouvier O'Cottereau, Calliol (Olivier), Catoire, Chabenat, Chupin, Coutant (Robert), Elain, Goudoux, Lacombe, Le Sciellour, Mallez, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Salliard du Rivault, Sibué, Sion, Titeux, Védrines.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrachin, Bruyneel, Chamant, Defos du Rau, Delachenal, Delbez, Demusois, Dronne, Duquesne, Gaillemin, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Guille, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Legaret, Lejeune (Max), Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Mignot, Minjoz, Moisan, Moro Giafferri (de), Noe (de La), Préiot.

Suppléants. — MM. Aubame (de M. Ouedraogo Mamadou), Aubin (de M. Gosset), Cermolacce (de M. Villon), Yacine Diallo (de M. Dejean), Mme Germaine François (de M. Jacques Duclos), MM. Garet (de M. Boscary-Monsservin), Lambert (de M. de Chambrun), Mme Lempereur (de M. Brahimi), MM. Molinatti (de M. Gaumont), Montalat (de M. Métayer), Marcel Noël (de M. Maton), Serafini (de M. Fouchet), Seynat (de M. Wolff), Thibault (de M. Schaff).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Apithy, Aubame, Brusset (Max), Cermolacce, Defferre, Devinat, Dronne, Dumas (Joseph), Duveau, Estève, Fabre, Juglas, Magendie, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Ninine, Ranaivo, Révillon (Tony), Senghor, Temple, Villeneuve (de), Yacine (Diallo).

Suppléants. — M. Bettencourt (de M. Fourcade), M. Gau (de M. Solinhac), M. Grunitzky (de M. Guissou), M. J.-P. Palewski (de M. Bechir Sow), M. Prache (de M. Hénault), M. Raffarin (de M. Antier), M. Ravelojson (de M. Said Mohamed Cheikh), M. Serafini (de M. Halleguen), M. Seynat (de M. July).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. André (Adrien) (Vienne), Arbeltier, Bernard, Besset, Coulant (Robert), Deloudt (Lucien), Dietheim, Dubois, Durbet, Fayet, Fouyet, Gaillemin, Garet (Pierre), Gazier, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levacher, Liautey (André), Meck, Musmeaux, Renard (Adrien) (Aisne), Sion, Titeux, Viatte.

Suppléants. — M. Delmotte (de M. Duquesne), Boutavant (de M. Patinaud), Moisan (de M. Bouxom), Mlle Dienesch (de M. Gueye Abbas), M. Febvay (de M. Cochart).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 5 mars 1953, à onze heures (local de la commission n° 232):

Audition de M. Cayre, directeur de la confédération générale des planteurs de betteraves.

La commission de la justice et de législation se réunira le vendredi 6 mars 1953, à dix heures (local de la commission n° 250):

Suite du rapport de M. Mignot sur: 1° le rapport repris (n° 322) sur les propositions de loi relatives à la propriété commerciale; 2° la proposition de loi (n° 125) de M. Estradère tendant à modifier la loi du 30 juin 1926 sur la propriété commerciale.

La séance de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre suspendue le mercredi 4 mars 1953 sera reprise le jeudi 5 mars 1953 à neuf heures trente (même local):

Suite de l'examen du projet de loi (n° 5538) relatif à la construction (rapports de M. Siefridt, de M. Gaubert et de M. René Schmitt).

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le vendredi 6 mars 1953, à onze heures trente (local de la commission n° 249):

Discussion du rapport de M. Barrachin sur la proposition de loi (n° 5705) de M. Gaillemin tendant à abroger la loi n° 49-844 du 29 juin 1949 abrogeant l'article 8 de la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission des immunités parlementaires prévue pour le jeudi 5 mars 1953, à dix-sept heures, est annulée.

Réunions de commissions du jeudi 5 mars 1953.

Commission de l'agriculture, à onze heures. — Local n° 232.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local n° 211.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à neuf heures trente. — Local n° 208.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen, à dix-sept heures. — Local n° 254.

Rectifications

au *compte rendu* in extenso *de la 2e séance du mardi 3 mars 1953.*

(*Journal officiel* du 4 mars 1953.)

Dans le scrutin (n° 1655) sur le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Berthet sur l'affaire Finaly:

M. de Moro Giafferri porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu « s'abstenir ».

Dans le scrutin (n° 1665) sur l'amendement de M. Marcel Ribère aux propositions de la conférence des présidents (inscrire à l'ordre du jour de jeudi 5 mars après-midi le rapport sur les allocations familiales aux marins pêcheurs à la part d'Algérie):

MM. Blachette, Jacques Chevallier et Paternot portés comme « n'ayant pas pris part au vote », déclarent avoir voulu voter « pour ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Année 1953

Ordre du jour du jeudi 5 mars 1953.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses nationales d'allocations familiales des marins du commerce et de la pêche maritime. (Nos 638, année 1952, et 131, année 1953. — M. Claireaux, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction. (Nos 636, année 1952, et 132, année 1953. — M. Malécot, rapporteur; et n° , année 1953. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'agriculture. (Nos 64 et 123, année 1953. — M. Le Bot, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier, en ce qui concerne la durée des autorisations d'importation des produits dérivés du pétrole, l'article 3 de la loi du 30 mars 1928 relative au régime d'importation des pétroles. (Nos 60 et 121, année 1953. — M. de Villoutreys, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts. (Nos 66 et 134, année 1953. — M. Naveau, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, déposée au Conseil de la République, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter les articles 7 et 9 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. (Nos 66, 660, année 1952, et 133, année 1953, — M. de Maupeou, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de M. Michel Debré tendant à inviter le Gouvernement à constituer une commission chargée d'étudier les rapports entre l'Union française et une organisation politique de l'Europe. (Nos 14 et 111, année 1953. — M. Marius Moutet, rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 5 mars 1953.

N° 101. — Proposition de résolution de M. Hassen Gouled tendant à remédier à la situation des marins du commerce originaires des territoires d'outre-mer réduits au chômage.

N° 120. — Proposition de loi de M. Saller tendant à réglementer les investissements de capitaux étrangers.

N° 125. — Proposition de résolution de M. Georges Marrane tendant à faciliter la pratique de la culture physique et des sports.

N° 130. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, faisant bénéficier les sociétés d'exploitation rurale du concours du crédit agricole.

N° 131. — Rapport de M. Claireaux sur le projet de loi relatif à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses d'allocations familiales des marins.

N° 133 (1). — Rapport de M. de Maupeou sur la proposition de loi tendant à compléter les articles 7 et 9 de la loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 4 mars 1953.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Boivin-Champeaux (Jean), Brizard, Carcassonne, Chazette, Commin (Pierre), Michel Debré, Gros (Louis), Hamon (Léo), Moutet (Marius), Pernot (Georges), Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Poher (Alain), Puaux, Réveillaud, Saller, Tamzali (Abdennour), Yver (Michel).

Suppléants. — MM. d'Argenlieu, Berthoin.

Excusée. — Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Maroger (au titre de la commission des finances).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Louis André, Bataille, Capelle, Driant, Dulin, Jean Durand, Durieux, Bénigne Fournier, Gravier (Robert), Hoeffel, Koessler, Monsarrat, Naveau, de Pontbriand, Primet, Restat.

Suppléants — MM. Coudé du Foresto, Houdet.

Excusés. — MM. Bels, Brettes, Le Bot, de Raincourt.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Bertaud, Bordeneuve, Boudet (Pierre), Canivez, Chevallier (Paul), Delrieu, Descomps (Paul-Emile), Estève, Lacaze (Jean), Lafforgue (Louis), Lamousse, Lelant, de Maupeou, Poisson, Vanrullen.

Excusés. — MM. Cayrou, Monichon, Morel.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Carcassonne, Chevalier (Robert), Delalande, Geoffroy (Jean), Gilbert Jules, Jozeau-Marigné, Maire (Georges), Péridier, Pernot (Georges), Rabouin, Reynouard.

Excusés. — MM. Charlet (Gaston), Giacomoni, Kalb, Olivier (Jules), Tailhades (Edgard).

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Abel-Durand, Claireaux, Denvers, Estève, Gondjout, Houdet, Jézéquel, Lamarque (Albert), Le Digabel.

Suppléant. — M. Le Bot.

Excusés. — MM. Castellani, Jaouen (Yves), Lachèvre, Razac, Tellier, Tinaud (J.-L.), Vourc'h.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Baratgin, Bozzi, Champeix, Mme Crémieux, MM. Michel Debré, Descomps (Paul-Emile), Franck-Chante, Gatuing, Gilbert Jules, Gros (Louis), Haurion, Le Guyon (Robert), Maire (Georges), Maroger (Jean), de Menditte, de Montalembert, Pascaud, Rabouin, Schwartz, Zéle.

Suppléants. — MM. Boivin-Champeaux, Coupigny, Debû-Bridel, Georges Pernot, Primet.

Excusés. — MM. Assaillit, Torrès (Henry).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Boulangé (Marcel), Dassaud, Mme Devaud (Marcelle), M. Fournier (Bénigne), Mme Girault, MM. Hassen Gouled, Menu, Minvielle, Montpied, Reynouard, Ruin (François), Ternynck, Tharradin, Walker (Maurice).

Suppléant. — M. Péridier.

Excusés. — MM. Abel Durand, Méric, Symphor.

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Brizard, Delorme, Estève, Jacques Gadoin, Le Sassier-Boisauné, Ruin (François), Vanrullen.

Convocation de commission.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 5 mars 1953, à onze heures quarante-cinq (local n° 202):

Rapport pour avis de M. Jozeau-Marigné sur le projet de loi (n° 636, année 1952) tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction, renvoyé pour le fond à la commission de la reconstruction.

Réunions de commissions du jeudi 5 mars 1953.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 221.

Commission des finances, à quatorze heures quarante-cinq. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à onze heures quarante-cinq. — Local n° 202.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 274.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures quinze. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 5 mars 1953.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution de Mme Malroux, MM. Ahmed Kotoko, Bagarra, Charles-Cros, Ibrahim Babikir, Cazelles, Rosenfeld et des membres du groupe socialiste et apparentés invitant l'Assemblée nationale à étendre les dispositions de la loi d'amnistie à certains crimes, délits et contraventions commis outre-mer. (N° 93, année 1953.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Scelles, Griaule, Mlle Le Ber, Mme Lefaucheux, MM. Catrice, Corval, La Gravière, de Peretti, Jousselin, Vignes tendant à inviter le Gouvernement à créer un conservatoire d'expression arabe. (N°s 163, année 1951, et 81, année 1953. — M. Ahmed Kotoko, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Oudard et Reverbori tendant à modifier l'article 65 du règlement. (N°s 46 et 78, année 1953. — M. Oudard, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi concernant la dénomination du territoire formé par les Etablissements français de l'Océanie. (N°s 326, année 1952, et 89, année 1953. — M. Roulleaux-Dugage, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion de la proposition de M. Ramadiera tendant à demander au Gouvernement de la République: 1° d'étudier la situation financière à Madagascar; 2° de mettre à la charge de l'Etat certaines indemnités attribuées au personnel non ressortissant du territoire. (N°s 347, année 1952, 25 et 84, année 1953. — M. Gallmand, rapporteur. — Avis de la commission de politique générale. — M. Genlet, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Troisgros, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. N..., rapporteur.)

6. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Schock, La Gravière, Randrianja, Le Brun Kéris, Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire et MM. Borrey, Montrat et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à envisager pour 1953 et tous les deux ans à partir de cette date la création de jeux de l'Union française permettant d'établir des compétitions sportives régulières entre les différents Etats et territoires de l'Union française et à entamer dès à présent auprès des Etats associés les négociations nécessaires pour obtenir leur participation. (N°s 365, année 1952, 19 et 82, année 1953. — M. La Gravière, rapporteur; n° 45, année 1953. — Avis de la commission d'information. — M. Le Brun Kéris, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. N..., rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 5 mars 1953.

N° 85. — Rapport par M. Boisdon, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la proposition (n° 119, année 1952) de M. Boisdon tendant à demander au Gouvernement de la République française d'instituer des règles permettant de faire avancer sur place les magistrats spécialisés dans l'étude des droits musulmans et kabyles qui composent la chambre de revision musulmane de la cour d'appel d'Alger.

N° 88 (1). — Proposition de M. Jacobson tendant à inviter le Gouvernement à attribuer aux départements d'outre-mer un complément de crédits de payement pour l'exercice 1953 et à provoquer, d'urgence, une autorisation d'engagement de dépenses de 10 milliards, utilisable au cours des exercices 1953-1955 (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

N° 89 (1). — Rapport par M. Roulleaux-Dugage, au nom de la commission de politique générale, sur la demande d'avis (n° 326, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 3652) concernant la dénomination du territoire formé par les Etablissements français de l'Océanie.

N° 93. — Proposition de résolution de Mme Malroux invitant l'Assemblée nationale à étendre les dispositions de la loi d'amnistie à certains crimes, délits et contraventions commis outre-mer (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 4 mars 1953.

Commission des affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 3 mars 1953.

Présents. — MM. Bégarra, Bui The Phuc, Cao Van Chieu, Dardelle, Detraves, Mme Eboué-Tell, MM. Héline, La Gravière, Mme Malroux.

Excusés. — MM. Berthaud, Chastenet, Griaule, Hazoumé, Marquet, Voca.

Suppléants. — M. Bégarra (de M. Ahmed Kotoko), Mme Eboué-Tell (de M. Cianfarani), M. La Gravière (de Mlle Leber), Mme Malroux (de M. Marguerittel), M. Cao Van Chieu (de M. Phung Ba Nghia), M. Héline (de M. Raphaël-Leygues), M. Dardelle (de S. A. R. la princesse Yukanthor).

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Albrand, Bégarra, Ibrahim Babikir, La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux, M. Sicé (général).

Excusés. — MM. Borrey, Lapart, Michalet.

Suppléants. — M. Bégarra (de M. Chekkal Daho), Mlle Le Ber (de M. Gervain), Mme Malroux (de M. Thomas), M. le général Sicé (de M. Theetten).

Assistait en outre à la séance. — M. Vignes.

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Antonini, Bour (Alfred), Cazelles, Cianfarani, Reverbori.

Suppléants. — M. Antonini (de M. Signoret), M. Cazelles (de M. Dardelle), M. Cianfarani (de M. Léger), M. Reberbori (de M. Georget).

Excusés. — MM. Montrat, Nignan, Pann Yung, Phung Ba Nghia, Theetten, Egretaud.

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 4 mars 1953.

Présents. — MM. Berthaud, Bidet, Dardelle, Dumas, de Gouyon, Guy, Héline, Mme Lefaucheux, MM. Nguyen Van Ty, Oudard, Riond, Vignes.

Suppléants. — M. Oudard (de Mme Eboué-Tell), M. de Gouyon (de M. Galimand), M. Dumas (de M. Gorse), M. Nguyen Van Ty (de M. Nguyen Khac Su), M. Héline (de M. Omer Sarraut), M. Bidet (de M. Savi de Tové).

Erratum

aux informations relatives à l'assemblée de l'Union française.
(Journal officiel du 4 mars 1953.)

Page 2131, 1re colonne, 52e ligne:

Au lieu de:

ORDRE DU JOUR DU JEUDI 5 MARS

. . . . . .

« 6. — Discussion de la proposition... »,

Lire:

ORDRE DU JOUR DU JEUDI 5 MARS

. . . . . .

« 6. — Suite de la discussion... ».

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

1re SESSION DU MOIS DE MARS 1953

Séance du mardi 17 mars 1953 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Rapport et projet de résolution présentés par M. Le Brun, au nom de la commission de la conjoncture économique et du revenu national, sur le problème des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'institut national de la statistique et des études économiques, pour remplir la mission qui lui a été confiée en matière de revenu national.

2. — Rapports et projets d'avis sur le projet de loi n° 3528 relatif à diverses mesures de nature à accélérer, dès 1953, la construction de logements économiques et familiaux, présentés au nom de la commission des travaux publics, de la reconstruction et de l'urbanisme.

3. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de pommes originaires et en provenance d'Italie.

Additif à l'avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 26 février 1953

La durée de validité des licences d'importation sera limitée au 31 mai 1953 inclus. Cette mention sera apposée sur les titres d'importation.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

(Au titre du second semestre 1953.)

Les exportateurs sont informés qu'un contingent indiqué ci-après est ouvert pour l'exportation des bois à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise:

Grumes de chêne	9.500 m³
Grumes de hêtre	6.000 m³
Sciages de chêne	15.000 m³
Sciages de hêtre	12.000 m³
Sciages de peuplier	8.000 m³
Sciages de pin maritime	5.000 m³
Bois de mine feuillus durs	10.000 m³
Bois de mine feuillus tendres	20.000 m³

Ce contingent sera distribué conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 3 décembre 1952 (p. 11193).

En exécution des prescriptions de l'avis précité (art. 4), le maximum pouvant être attribué à chaque exportateur reste fixé aux quantités ci-après:

Grumes de chêne	200 m³
Grumes de hêtre	200 m³
Sciages de chêne	250 m³
Sciages de hêtre	250 m³
Sciages de peuplier	350 m³
Sciages de pin maritime	300 m³
Bois de mine feuillus	1.500 m³

En ce qui concerne les bois de mine, il est rappelé que la même licence ne peut concerner à la fois les bois feuillus durs et les bois feuillus tendres. Mais le maximum de 1.500 mètres cubes ci-dessus fixé s'applique à l'ensemble des deux catégories cumulées de bois de mine.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination des Pays-Bas.

(Arrangement commercial du 31 octobre 1952 et dispositions complémentaires françaises au titre du deuxième semestre 1953.)

Les exportateurs sont informés qu'un contingent indiqué ci-après est ouvert pour l'exportation des bois à destination des Pays-Bas:

Grumes de chêne	7.500 m³
Grumes de hêtre	5.000 m³
Sciages de chêne	6.000 m³
Sciages de hêtre	2.500 m³
Sciages de peuplier	500 m³

Ce contingent sera distribué conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 3 décembre 1952 (p. 11193).

En exécution des prescriptions de l'avis précité (art. 4), le maximum pouvant être attribué à chaque exportateur reste fixé aux quantités ci-après:

Grumes de chêne	200 m³
Grumes de hêtre	200 m³
Sciages de chêne	250 m³
Sciages de hêtre	250 m³
Sciages de peuplier	50 m³

CONTINGENT EXCEPTIONNEL

Les exportateurs sont informés que le contingent ouvert à destination des Pays-Bas par l'avis aux exportateurs du 10 février 1953 et visant 100.000 traverses en pin sylvestre et pin laricio de Sologne est annulé, d'un commun accord avec le pays intéressé.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays.

CONTINGENT EXCEPTIONNEL

Les exportateurs sont informés que le contingent indiqué ci-après est ouvert pour l'exportation de bois à destination de tous pays:

Traverses en pin sylvestre et en pin laricio: 100.000 pièces.

Ce contingent devra être distribué conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 3 décembre 1952 (p. 11193). Mais, en outre, les intéressés devront joindre au dossier qu'ils enverront à la direction générale des eaux et forêts une attestation qui leur aura été personnellement délivrée par le conservateur des eaux et forêts, chef de la circonscription dont les bois sont originaires, établissant que le lot à exporter est exclusivement constitué de pins abattus par la tempête du 12 décembre 1952 dans le périmètre de la Sologne.

En exécution des prescriptions de l'avis précité (art. 4), le maximum pouvant être attribué à chaque exportateur reste fixé à 10.000 pièces.

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de marchandises à destination du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.

L'attention des exportateurs français de marchandises à destination du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam est attirée sur les dispositions qui viennent d'être prises dans les Etats associés en ce qui concerne les payements de marchandises importées en Indochine, en provenance de France ou d'un autre territoire de la zone franc.

En application des dispositions prises par l'office indochinois des changes et à dater du 23 février 1953, le payement par les importateurs du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam de marchandises en provenance de France ou d'un autre territoire de la zone franc sera réglementé dans les conditions suivantes:

1° Les règlements commerciaux afférents à ces importations devront, dans tous les cas, donner lieu à ouverture d'un crédit documentaire.

Le transfert des fonds nécessaires à l'exécution de ces règlements sera subordonné à la production, par les intermédiaires agréés des Etats associés, d'une attestation certifiant que les documents d'expédition ont été présentés à leurs correspondants en France ou dans les autres territoires de la zone franc;

2° Par dérogation aux dispositions ci-dessus, des payements d'acomptes à la commande pourront être autorisés par l'office indochinois des changes avant l'expédition des marchandises. Les demandes en ce sens devront nécessairement être accompagnées des contrats commerciaux en vertu desquels ces acomptes sont exigés.

De telles autorisations ne seront accordées que lorsque la livraison de la marchandise nécessite de longs délais et que cette marchandise rentre dans la catégorie des biens d'équipement.

3° Pour les commandes en cours à la date du 23 février 1953, les importateurs du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam pourront procéder au règlement jusqu'au 1er avril 1953, dans les conditions fixées par la réglementation précédemment en vigueur. Le payement des commandes passées avant le 23 février 1953, s'il n'a pas été effectué avant le 1er avril 1953, devra être réalisé suivant la procédure prévue aux paragraphes 1° et 2° ci-dessus.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de céréales.

L'office national interprofessionnel des céréales procédera à la désignation, par voie d'adjudication, des personnes ou sociétés désirant effectuer des exportations de blé français sur la république fédérale d'Allemagne, en exécution de l'accord international du blé.

Il sera mis en adjudication:

Un lot de 26.800 tonnes environ;
Un lot de 13.200 tonnes environ;
Quatre lots de 5.000 tonnes environ chacun;
Deux lots de 2.500 tonnes environ chacun.

Le cahier des charges 3253/5 relatif à cette adjudication sera communiqué aux intéressés sur simple demande de leur part.

Les opérations d'adjudication se dérouleront en séance publique au siège de l'office national interprofessionnel des céréales (salle du conseil), 21, avenue Bosquet, Paris (7e), le 11 mars 1953, à quinze heures.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé du Finistère.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la santé du Finistère.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'entr'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse.	3 mars — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	4 mars 1953 — Cours relevés avant Bourse	4 mars 1953 — Cours cotés en Bourse.
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 95
704 25	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	704 .
355 70	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	355 70
1216 50	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1216 25
8035 ..	.... ..,	Suisse (100 francs)	.... ..	8032 50
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)	.... ..	164 20

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Département de Meurthe-et-Moselle

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 20 ans des 20.000 obligations 6 1/4 0/0 de 10.000 F, émises en janvier 1953 et remboursables à 10.500 F.

NUMÉROS d'ordre des tirages	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE DE TITRES En circulation.	NOMBRE DE TITRES A amortir.
1	15 janvier 1954	20.000	547
2	— 1955	19.453	579
3	— 1956	18.874	613
4	— 1957	18.261	650
5	— 1958	17.611	689
6	— 1959	16.922	730
7	— 1960	16.192	773
8	— 1961	15.419	819
9	— 1962	14.600	868
10	— 1963	13.732	920
11	— 1964	12.812	974
12	— 1965	11.838	1.032
13	— 1966	10.806	1.094
14	— 1967	9.712	1.159
15	— 1968	8.553	1.228
16	— 1969	7.325	1.301
17	— 1970	6.024	1.378
18	— 1971	4.646	1.460
19	— 1972	3.186	1.547
20	— 1973	1.639	1.639
	Total		20.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, A PARIS (9e)

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Société nouvelle de charbonnages des Bouches-du-Rhône.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1943) de la Société nouvelle de charbonnages des Bouches-du-Rhône sont informés que l'amortissement du 15 avril 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1943.

1.819 — 5.271 à 5.280.

PRATICA

Constructions électro-agricoles.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: RUE AMPÈRE, A VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (RHÔNE)

Registre du commerce: Lyon 10584 B.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 21 obligations emprunt 4 0/0 1945 sorties au cinquième tirage au sort du 10 février 1953 et remboursables à partir du 15 mai 1953;

2° Des obligations sorties aux précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
14	1953	171	1952	372	1951
56	1953	188	1953	381	1953
63	1953	219	1953	400	1953
75	1952	241	1952	425	1953
90	1953	244	1953	459	1953
99	1952	263	1952	479	1952
107	1953	272	1953	493	1953
128	1952	276	1952	496	1952
135	1953	311	1953	501	1953
139	1951	333	1953	540	1953
152	1953	356	1953		

BATIGNOLLES-CHATILLON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 497.020.000 F

SIÈGE SOCIAL: 45, AVENUE KLÉBER, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 100531.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 25.000 obligations 6 0/0 1953 de 10.000 F nominal remboursables à 112 0/0 en 18 années.

AU COURS DE L'ANNÉE qui sera expirée le:	LE NOMBRE MINIMUM D'OBLIGATIONS à rembourser sera de:
1er février 1954	1.389
— 1955	1.389
— 1956	1.389
— 1957	1.389
— 1958	1.389
— 1959	1.389
— 1960	1.389
— 1961	1.389
— 1962	1.388
— 1963	1.389
— 1964	1.389
— 1965	1.389
— 1966	1.389
— 1967	1.389
— 1968	1.389
— 1969	1.389
— 1970	1.389
— 1971	1.388
Total	25.000

CENPA

Société centrale des usines à papiers et Papeteries J.-B. Weibel réunies.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD 250.000 F

SIÈGE SOCIAL: 6, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS

Remboursement d'obligations emprunt 5 0/0 1930 de la société Papeteries J.-B. Weibel, dont le siège social était à Paris, 9, avenue de l'Opéra, dissoute par suite de sa fusion avec la société CENPA.

Liste des 440 obligations sorties au tirage du 18 février 1953 et remboursables à compter du 15 mars 1953 et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées à ce jour.

N. B. — Il a été racheté 824 obligations depuis l'émission.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 30 décembre* 1945.)

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement
31 à 36	1951	4.501 à 4.510	1953
81 à 90	1953	4.661 à 4.670	1953
123 et 124	1951	4.751 à 4.758	1952
129 et 130	1951	4.838	1950
241 à 249	1951	4.857	1948
341 à 350	1953	4.806 et 4.807	1947
400	1950	4.891	1948
411 à 420	1953	4.921 à 4.930	1953
453	1951	4.970	1951
561 et 562	1952	5.061 à 5.070	1953
569 et 570	1952	5.122 à 5.130	1952
736 à 740	1950	5.174	1948
872 et 873	1951	5.189	1950
911 à 913	1952	5.232 à 5.238	1950
916	1952	5.481 à 5.483	1952
971 à 979	1951	5.485	1952
981 à 990	1953	5.487 à 5.490	1952
1.154 à 1.160	1952	5.501 à 5.507	1949
1.242 à 1.245	1951	5.520	1950
1.276	1947	5.521 à 5.530	1953
1.311 à 1.320	1953	5.638	1948
1.370	1947	5.644	1950
1.381	1949	5.647	1950
1.531 à 1.540	1953	5.659	1950
1.684 à 1.688	1949	5.872 à 5.874	1948
1.690	1949	6.122 et 6.123	1952
1.791 à 1.800	1953	6.125 et 6.126	1952
2.041 à 2.050	1953	6.130	1952
2.071 à 2.080	1953	6.131 à 6.135	1951
2.131 à 2.140	1953	6.139 et 6.140	1951
2.142	1950	6.161 à 6.169	1952
2.189 et 2.190	1949	6.191 à 6.200	1953
2.221 à 2.230	1953	6.351 à 6.360	1953
2.361 à 2.370	1953	6.412 à 6.414	1951
2.431 à 2.440	1953	6.417 à 6.420	1951
2.451 à 2.460	1953	6.541 à 6.550	1953
2.512 à 2.514	1952	6.571 à 6.575	1951
2.518 à 2.520	1952	6.588 à 6.590	1952
2.552 à 2.560	1951	6.681 à 6.690	1953
2.701 à 2.706	1952	6.751 à 6.760	1952
2.711 à 2.720	1953	6.799 et 6.800	1948
2.781	1951	6.814 à 6.820	1951
2.790	1951	7.031 à 7.025	1952
2.851	1950	7.071 à 7.080	1953
3.000	1951	7.111 à 7.120	1953
3.021 à 3.024	1951	7.132	1949
3.181	1950	7.141 à 7.150	1953
3.185 à 3.187	1950	7.151 et 7.152	1950
3.237 à 3.240	1949	7.160	1950
3.241 à 3.244	1948	7.201	1951
3.246	1948	7.205 à 7.210	1951
3.277 à 3.280	1952	7.345	1947
3.569	1949	7.401 à 7.410	1953
3.584 et 3.585	1950	7.431	1946
3.589 et 3.590	1950	7.451 à 7.455	1951
3.611 à 3.618	1950	7.471 à 7.476	1952
3.620	1950	7.478 à 7.480	1952
3.621 à 3.630	1953	7.573	1949
3.711 à 3.720	1953	7.581 à 7.590	1953
3.821 à 3.830	1953	7.616 à 7.618	1949
3.971 à 3.980	1953	7.936	1952
4.047 et 4.048	1951	7.939 et 7.940	1952
4.051 à 4.060	1952	7.958 et 7.959	1952
4.171	1947	7.967	1948
4.191 à 4.194	1952	7.989	1948
4.196 à 4.200	1952	8.011 et 8.012	1952
4.223	1950	8.016 à 8.020	1952
4.228 et 4.229	1950	8.081	1952
4.291 à 4.296	1952	8.085 à 8.088	1952
4.299 et 4.300	1952	8.131 à 8.135	1949
4.413	1949	8.185 et 8.186	1951
8.191 à 8.194	1950	10.928	1951
8.241 à 8.243	1952	11.263	1952
8.250	1952	11.270	1952
8.253	1947	11.471	1952
8.389	1946	11.476 à 11.480	1952
8.421 à 8.430	1952	11.671 à 11.680	1953
8.631 à 8.640	1953	11.801 à 11.807	1951
8.671 à 8.680	1953	11.921 à 11.930	1952
8.741	1951	12.305 à 12.307	1951
8.743 à 8.747	1951	12.411 à 12.420	1953
8.749 et 8.750	1951	12.500	1948
8.791 à 8.799	1952	12.501	1952
8.891 à 8.900	1953	12.503 à 12.505	1952
9.011 à 9.020	1953	12.602 et 12.603	1950
9.141 à 9.150	1953	12.607	1950
9.191	1952	12.682 et 12.683	1951
9.195 à 9.199	1952	12.688 à 12.690	1951
9.350	1947	12.811 à 12.820	1953
9.431 à 9.440	1952	12.871 à 12.873	1950
9.541 et 9.542	1951	12.902 et 12.903	1950
9.780	1947	12.906	1950
9.822 à 9.825	1950	13.061 à 13.070	1953
9.841 à 9.847	1951	13.151 à 13.153	1952
9.851 à 9.853	1947	13.157 à 13.159	1952
9.859	1947	13.211 et 13.212	1951
9.881	1952	13.283 et 13.284	1951
9.884	1952	13.287 à 13.290	1951
9.886 à 9.890	1952	13.338	1950
9.951 à 9.960	1953	13.583	1952
9.991 à 9.993	1952	13.641 à 13.650	1949
9.999 et 10.000	1952	13.761 à 13.766	1949
10.241 à 10.250	1952	14.061 et 14.062	1952
10.307	1950	14.068 à 14.070	1952
10.441 à 10.450	1953	14.111 à 14.120	1952
10.451 à 10.457	1950	14.373 à 14.377	1948
10.461 à 10.470	1952	14.380	1948
10.500	1948	14.511	1948
10.610	1951	14.591 à 14.600	1949
10.720	1950	14.751	1949
10.841 à 10.844	1950	14.756	1949
10.921 et 10.922	1951	14.831	1949
10.928	1951	14.950	1952

SOCIETE FRANÇAISE RADIO-ELECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 930 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 79, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 16862.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 de 10.000 F nominal.

Echéance du 15 mars 1953.

Deuxième tirage effectué le 30 janvier 1953 pour amortissement de 705 obligations.

La liste ci-dessous comprend:

a) En caractères gras, la série sortie au deuxième tirage;

b) La série sortie au tirage antérieur et non encore totalement remboursée.

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du tirage.

NUMÉROS EXTRÊMES DE LA SÉRIE sortie au tirage.	ANNÉES de remboursement.
8.017 à 8.649	1952
16.099 à 16.863	**1953**

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1952 (1er tirage), coupon n° 2, 15 mars 1953.
Remboursement 1953 (2e tirage), coupon n° 3, 15 mars 1954.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e), et dans tous les sièges, succursales ou agences:

Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e);
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e).

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 900.000.000 DE FRANCS

52, RUE D'ANJOU, PARIS

Avis aux obligataires.

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt, la compagnie a procédé au rachat en Bourse du nombre d'obligations fixé pour la huitième année par le tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 11 avril 1945. En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1953.

Les amortissements précédents ayant été opérés par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Le conseil d'administration.

Société Immobilière SAINT-ANDRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000 F

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-MAURICE (SEINE), 25, RUE EDMOND-NOCARD

Obligations 4 0/0 1933.

Quatorzième tirage (29 décembre 1951).

Liste des 11 obligations sorties à ce tirage et remboursables à partir du 1er janvier 1953.

40 96 157 260 265 367 451 649 706 797 866

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

10 20.

ETABLISSEMENTS ED. JAEGER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 2, RUE BAUDIN, LEVALLOIS-PERRET (SEINE)

Registre du commerce: Seine n° 134503.

Obligations de 10.000 *F* 6 3/4 0/0 1951.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 217 obligations sorties au deuxième tirage au sort du 25 février 1953 et formant, avec les 240 titres rachetés en Bourse, le montant de l'annuité à amortir au 15 mars 1953. Ces obligations seront remboursables à 10.000 F;

2° De la série sortie au tirage précédent et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.609 à 1.819	52	4.104 à 4.326	53

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1946

DE LA

Compagnie lorraine d'électricité.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1946) de la Compagnie lorraine d'électricité sont informés que l'amortissement du 10 mars 1953 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 0/0 1946 sorties au premier tirage et non encore remboursées.

6.672 à 7.060 (année de remboursement: 1947).

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944

DE LA

Société hydroélectrique du Dauphiné.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Société hydroélectrique du Dauphiné sont informés que l'amortissement du 15 mars 1953 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944

DE LA

Société de distribution d'électricité de l'Ouest.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Société de distribution d'électricité de l'Ouest sont informés que l'amortissement du 1er avril 1953 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéro de l'obligation restant à rembourser.

Amortissement du 1er avril 1946.

4.218

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Société havraise d'énergie électrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société havraise d'énergie électrique sont informés que l'amortissement du 1er avril 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

1.619 (année de remboursement: 1946).
4.372 (année de remboursement: 1945).

Société anonyme des Etablissements Gratry

pour la fabrication des tissus, leur teinture et apprêt et tout ce qui s'y rattache.

CAPITAL SOCIAL: 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 15, RUE DE PAS, A LILLE

Registre du commerce: Lille n° 948.

Obligations 3,75 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 90 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 15 avril 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Obligations 5,50 0/0 1948.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 60 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er mai 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 2-8, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine n° 214298 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 6 1/4 0/0 1950 de 10.000 F nominal, la société Energie électrique du Maroc a utilisé pour le rachat en Bourse du nombre voulu d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme correspondant à l'amortissement fixé au 1er mai 1953.

Il n'y a donc pas lieu à remboursement au pair de 8.200.000 F de capital nominal d'obligations dont l'amortissement est prévu en mars 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Les amortissements antérieurs ont été également réalisés par voie de rachats en Bourse.

CYCLES PEUGEOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 238.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: VALENTIGNEY (DOUBS)

R. C.: Montbéliard n° 4821.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 190 obligations 4 1/4 0/0 1942 dont le onzième amortissement est prévu pour le 1er avril 1953.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en mars 1953.

Obligations restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE CIVILE

pour le recouvrement des annuités du gouvernement italien

AU

CHEMIN DE FER DE BARI A LOCOROTONDO

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE MIGNON, PARIS (6e)

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse de 290 obligations 3 1/2 0/0 de 500 F, appelées à l'amortissement en 1952.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement par contumace du tribunal militaire de Metz en date du 13 février 1953, le nommé Gustin (Albert), né le 29 juillet 1920 à Neuville-et-Day (Ardennes), fils de Désiré-Joseph et de Paillard (Léa), demeurant à Vouziers (Ardennes), 5, rue Garros, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement par contumace du tribunal militaire de Metz en date du 13 février 1953, le nommé Vatinel (Jean-Clément), né le 23 mars 1921 au Havre (Seine-Inférieure), fils de Charles et de feu Rivot (Zoé-Clémence), demeurant au Havre (Seine-Inférieure), 60, rue Henri-Martin, a été condamné à la confiscation des biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement par contumace du tribunal militaire de Metz en date du 13 février 1953, le nommé Vannobel (Henri-Pierre-Germain), né le 25 avril 1921 à Bauvin (Nord), de feu Emile-Gustave-Joseph et de Hennon (Juliette-Julienne), demeurant à Bauvin (Nord), sentier de la Gare, a été condamné à la confiscation des biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement par contumace du tribunal militaire de Metz en date du 13 février 1953, le nommé Verstichel (Aimé-Georges), né le 20 août 1920 à Loos (Nord), fils de Yvo et de Temmerman (Augusta-Armandine), demeurant à Lille (Nord), 110, avenue de Dunkerque, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour trahison.

SEQUESTRES

Par ordonnances en date du 16 décembre 1952, le président du tribunal de première instance de Tunis a rapporté ses ordonnances des:

1 avril 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens appartenant en Tunisie à Fiorentino-Galy et à l'indivision Fiorentino;

22 février 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation la totalité des biens appartenant en Tunisie à Carnazza (Giovanni), Carnazza (Salvatrice), née Giummara, Carnazza (Lucie), Carnazza (Giovanna), Carnazza (Biagina) et Carnazza (Giuseppe), sous réserve du maintien du séquestre sur les biens personnels de M. Carnazza (Giovanni).

Par ordonnance en date du 19 décembre 1952, le président du tribunal de première instance de Tunis a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant en Tunisie à l'indivision Pandolfo (Giovanni) et Pandolfo (Andrea), possédant des biens à Kélibia.

En ce qui concerne les indivisions, le séquestre sera maintenu, conformément à l'article 4 de la loi du 28 septembre 1948, sur la totalité des biens indivis jusqu'à liquidation des droits des coindivisaires dont les biens entrent dans le champ d'application de ladite loi.

Par ordonnances en date du 6 janvier 1953, le président du tribunal de première instance de Tunis a rapporté ses ordonnances des:

14 juin 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation la totalité des biens indivis appartenant en Tunisie aux consorts Bannino-Salomone, sous réserve du maintien du séquestre sur les biens personnels des consorts Bannino (Salvatore), (Francesco), (Alberto) et (Anna), tous quatre soumis aux mesures de liquidation.

21 novembre 1950 rectifiée par ordonnance du 9 mars 1951, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens appartenant en Tunisie à Mme Gammacurta (Angela), épouse Avanzini.

27 décembre 1948, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens appartenant en Tunisie à la société Ain Mellili.

9 juin 1952, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens appartenant en Tunisie aux consorts Pavia.

Par ordonnance en date du 6 janvier 1953, le président du tribunal de première instance de Tunis a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant en Tunisie à M. Dolcemascolo (Aurélio). — Précédent administrateur séquestre: M. Henry (Alexandre).

Par ordonnances en date du 27 janvier 1953, le président du tribunal de première instance de Tunis a rapporté ses ordonnances des:

16 septembre 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens appartenant en Tunisie à M. Berie (Angelo) et les consorts Berie.

30 novembre 1948, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens appartenant en Tunisie à MM. Di Rosa (Attilio), Di Rosa (Ernesto), Di Rosa (Daura), liquidables, et les consorts Di Rosa, libres de leurs droits dans l'immeuble, titre foncier n° 3356.

Par ordonnance en date du 28 janvier 1953, le président du tribunal de première instance de Tunis a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant en Tunisie à M. Caci (Vincenzo), possédant des biens à Siliana. — Précédent administrateur séquestre: M. Pullicino (Georges).

Par ordonnance en date du 6 janvier 1953, le président du tribunal de première instance de Tunis a clôturé les opérations de liquidation de chacun des patrimoines suivants:

Valenza (Joseph).
Barresi (Armando).
Spiteri (Marguerite), épouse Savalli.
Giordano (Filippo).
Bartolini (Alduino).
Monti (Angela).
Di Stefano (Rosario).
Di Stefano (Caterina).
Melia (Benedetta), épouse Ditta (Francesco).
Mazzarino (Rosina), épouse Rastrelli.
Tramontana (Gina), épouse Pietrangeli.
Rizzo (Teresa), épouse Medina (Joseph).
Medina (Giuseppe).
Misso (Inès), épouse Salaparuta.

Palatan (Carmen), épouse Colombo (Joseph).
Indivision Palatan (Carmen), épouse Colombo (Joseph) et Palatan (Henri).
Giangreco (Michele).
Romanengo (Anna), épouse Stimolo.
Gracci (Anna).
Scialom (Ettore-Elia).
Sebastiannini (Carlo).
Chibaro (Luigi).
Bellino (Paolo).
Nicolini (Claudio).
Reina (Corrado).
Castagnetti (Gabriele), épouse Tedeschi (Emilio).
Carta (Antonietta), épouse Cassarino (Léopoldo).
Nielli (Sebastiano).
Di Marco (Salvatore).
Tonelli (Evangelina).
Placenti (Orazio).
Leonardi (Ugo).
Castiglione (Nicolas).
Novarra (Michela), épouse Castiglione.
Ciotti (Michele).
Guarneri (Calogero).
Di Cara (Salvatore).
Basile (Giuseppe).
Meo (Rosario).
Pirrino (Maria-Concetta), veuve Mazzola (Francesco).
Casacchia (Giovanni).
Gatti (Giacomo).
Franchi (Michele).
Simeca (Filippo).
Forte (Nicolo).
Ambre (Cesar-Sylvestre).
Fontana (Adolphe).
Lotteri (Aristide).
Bannino (Francesco).
Bannino (Giovanni).
Lo Monaco (Cattiuo).
Nastasi (Emmanuela), épouse Lo Monaco.
Scuderi (Barbara), épouse Candela (Carlo).
Candela (Giuseppa), épouse Troncale.
Scala (Antonina), épouse Mirione.
Guccioni (Giovanni).
Canonico (Pietro).
Inghilleri (Vito).
Bucchieri (Giovanni).
Proetto (Giuseppe).

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de la Haute-Loire.

Demande de permis d'exploitation de mines

AVIS

Par pétition en date du 10 décembre 1952 substituée à une pétition initiale en date du 15 mai 1952 et régularisée le 15 janvier 1953, la Société de gestion des procédés de protections électriques G. Messien, société à responsabilité limitée au capital de 2.300.000 F, dont le siège social est situé 103, boulevard Malesherbes, Paris (8e), sollicite un permis d'exploitation de mines de plomb, zinc et autres substances concessibles, sur le territoire de la commune d'Yssingeaux, arrondissement d'Yssingeaux, département de la Haute-Loire.

Ce permis serait valable dans un périmètre délimité par:

1° Une droite AB, joignant le point A, angle Nord-Ouest du bâtiment principal de l'usine d'Electricité de France, située dans la boucle du Lignon (commune d'Yssingeaux), au point B, clocher de l'église de Versilhac;

2° Une droite BC joignant le point B précédent au point C, point de rencontre des axes des chemins suivants:

a) Chemin vicinal n° 8 de la commune d'Yssingeaux, de la route nationale n° 103 au hameau de Chambonnet;

b) Chemin rural non reconnu partant sur la gauche du chemin vicinal n° 8 à 250 mètres de l'origine de celui-ci et aboutissant à la ferme Maurin;

3° Une droite CD joignant le point C précédent au point D, angle Sud-Est du bâtiment principal de la ferme située à l'embranchement de la route nationale n° 103 et du chemin vicinal n° 8, lieudit Les Ouchettes. Cette ferme, située dans la commune d'Yssingeaux, est cadastrée sous le n° 1169 p, section D, et appartient à M. Colly (Jean-Joseph-Pierre), époux Aliberl, à Freycenet-d'Auze (commune d'Yssingeaux);

4° Une droite DE joignant le point D précédent au point E, angle Nord-Ouest du bâtiment principal de la ferme située sur l'ancienne route nationale d'Yssingeaux à Tence, lieudit Cabaretou. Cette ferme, située dans la commune d'Yssingeaux, est cadastrée sous le n° 827, section D, et appartient à M. Peyrache (Jean-Marie), époux Clouet, à Freycenet-d'Auze;

5° Une droite EF joignant le point E précédent au point F, situé dans l'axe de la rivière le Lignon. L'alignement EF est déterminé par le point E précédent et par l'angle Sud-Est d'un bâtiment situé à l'extrémité Sud du hameau de Frontonac, commune de Grazac. Ce bâtiment est cadastré sous le n° 586, section C, et appartient à M. Peyroche (Jean-Claude), à Malataverne (commune de Beaux);

6° La droite FA.

Lesdites limites englobant une superficie de 215 ha.

A la demande est annexé, en triple exemplaire, un plan à l'échelle de 10 mm pour 100 mètres du permis d'exploitation sollicité.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 20 avril au 20 mai 1953.

Pendant cette durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations et demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

Le préfet du département de la Haute-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 28 juin 1927, relative à l'institution du permis d'exploitation de mines;

Vu le règlement d'administration publique du 29 avril 1928, pris pour l'application de ladite loi, et les textes subséquents qui l'ont modifié,

Arrête:

Le présent avis restera affiché pendant une durée de deux mois, du 20 mars au 20 mai 1953, dans les communes d'Yssingeaux et du Puy (Haute-Loire).

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire afficher pendant le même délai à la mairie du huitième arrondissement de Paris.

Il sera, un mois au moins avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal du département et au *Journal officiel* de la République française.

Fait au Puy, le 24 février 1953.

Le préfet,
Signé: L. CARCASSÈS.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Lemestroff (Camille), professeur de musique au collège de Médéa, demeurant villa Daviet, rue Léon-Cortès, à Médéa (Alger), agissant en qualité de tutrice légale de son fils mineur Bauvert (Paul-Emile-Ralph), né le 2 février 1934, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de Bauvert celui de Lemestroff.

M. Laznowski (Samuel), né le 17 septembre 1899 à Dzialoscyce (Pologne), demeurant 76, boulevard Sérurier, à Paris (19e), agissant tant en son nom qu'en celui de ses enfants mineurs: Solange, née le 5 octobre 1936 à Paris, et Jean-Bernard, né le 12 mars 1942 à Neuilly-sur-Seine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lassaud ou subsidiairement Lassy ou Lasnaud.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS D'EXISTENCE

(Décret du 16 août 1901.)

6 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle Rochechouart.** But: entr'aide aux jeunes gens et jeunes filles dans leurs études et leur début de carrière. Siège social: 84, rue de Sèvres, Paris.

6 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe chorégraphique de Sceaux.** But: développer chez ses adhérents le goût et la pratique de la chorégraphie sous toutes ses formes. Siège social: 95, rue Houdan, Sceaux.

6 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Société d'entraînement prémilitaire et des réserves.** But: pratique des sports et plus particulièrement préparation des brevets prémilitaires pour les jeunes gens du bassin minier. Siège social: gendarmerie de Montceau-les-Mines.

6 février 1953. Déclaration à la préfecture du Gers. **Association locale des aides familiales rurales.** But: aider matériellement et moralement la mère de famille du milieu rural dans sa tâche au foyer. Siège social: mairie de Vic-Fezensac.

7 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Compagnie dramatique Art et Nature.** But: organisation de tous spectacles au profit d'œuvres. Siège social: 8, rue Cavé, Paris.

9 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des parents d'élèves de l'école régionale des beaux-arts d'Amiens.** But: apporter un soutien à la vie de l'école, une collaboration à l'action des professeurs, une entr'aide familiale et professionnelle et la liaison avec toutes organisations publiques ou privées. Siège social: 1, rue Desprez, Amiens.

9 février 1953. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des familles de militaires de Seine-et-Oise.** But: étude et défense au point de vue moral et matériel des intérêts tant généraux que professionnels des familles de militaires. Siège social: 12, rue de l'Indépendance-Américaine, Versailles.

---

10 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale laïque des Buffalos.** But: tir. Siège social: école Saint-Hilaire, Cottes.

---

10 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Société de chasse de la base aéronautique navale, Lann-Bihoué.** But: développement de la chasse. Siège social: chez le capitaine de frégate, commandant de la base aéronavale, Lann-Bihoué, Lorient.

---

13 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Sidi-bel-Abbès. **Boules-Club camp des spahis.** But: grouper les joueurs de boules, maintenir entre les adhérents les traditions d'entente amicale et d'union fraternelle. Siège social: chez M. Botella (Théodore), camp des spahis, Sidi-bel-Abbès.

---

13 février 1953. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Société de gymnastique « La Gâtinaise » de Saint-Laurent-en-Gâtines.** But: permettre la pratique de la gymnastique aux habitants de Saint-Laurent-en-Gâtines et des communes environnantes. Siège social: café de l'Agriculture, Saint-Laurent-en-Gâtines.

---

15 février 1953. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Comité des fêtes de Fouquenies.** But: distraire la population en organisant des manifestations récréatives diverses ainsi que des voyages. Siège social: mairie de Fouquenies.

---

16 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Société des loisirs postscolaires La Crignolette.** But: formation intellectuelle, morale, physique et civique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire par les œuvres périscolaires. Siège social: école publique, Cellettes.

---

16 février 1953. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Sporting-Club du Val-André.** But: éducation sportive de la jeunesse: filles et garçons. Siège social: hôtel des Genêts-d'Or, Val-André.

---

17 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Amicale bouliste charronnaise.** But: pratiquer le jeu de boules et organiser des concours. Siège social: chez M. Bobinet (Alphonse), Charron.

---

17 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Les Sonneurs de Saint-Hubert.** But: développement de la trompe de chasse. Siège social: cafe Girard, 10, rue Auguste-Lançon, Saint-Claude.

---

17 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Amicale des sapeurs-pompiers.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement du corps, la solidarité à ses membres dans le besoin. Siège social: chez M. Place, rue de l'Hôtel-de-Ville, Mozac.

---

17 février 1953. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Cercle de l'Aviron d'Avignon et coordination des activités sportives avignonnaises.** But: sports nautiques. Siège social: café Pezet, cours Jean-Jaurès, Avignon.

---

17 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Société chorale L'Amicale de Périgny.** But: étude du chant, de la musique et de pièces de théâtre. Siège social: mairie de Périgny.

---

17 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Amicale de la classe 1953 d'Aix-les-Bains.** But: resserrer les liens d'amitié existant entre les membres de l'association. Siège social: café Rosset, avenue Petit-Port, Aix-les-Bains.

---

17 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement pour une juste répartition des charges sociales.** But: obtenir une répartition équitable des charges sociales pour les entreprises chargées de main-d'œuvre et les prestataires de services. Siège social: 163, rue Saint-Honoré, Paris.

---

18 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association sportive et artistique de la fédération de la mutualité agricole de la Gironde.** But: coordonner les activités sportives et artistiques des membres adhérents. Siège social: 9, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux.

18 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe. **Club des gais lurons (C. G. L.).** But: organiser des galas, dans les localités dépourvues de réjouissances, au profit d'œuvres de bienfaisance. Siège social: hôtel Terminus, place de la Gare, à Avesnes-sur-Helpe.

---

18 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Les Amis des arbres de la région de Gannat.** But: développement de la culture fruitière dans la région. Siège social: hôtel du Commerce, place Rantian, Gannat.

---

19 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Les Castors de la Haute-Meurthe.** But: grouper des personnes désireuses de participer, au moyen d'un apport travail, à la construction de leur logement. Siège social: mairie de Nayemont-les-Fossés.

---

19 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Société amicale du corps des sapeurs-pompiers de Crespin.** But: fortifier les liens de camaraderie et de solidarité entre les sapeurs-pompiers; subvenir aux frais à l'occasion de fêtes ou sorties du corps, aider ses membres dans le besoin. Siège social: 225, rue des Déportés, à Crespin.

---

19 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Association familiale rurale de Sainte-Sévère.** But: défense des intérêts des familles. Siège social: Maison de la Famille, aux Buges de Sainte-Sévère.

---

19 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Mirecourt.** But: allocations pour le perfectionnement et l'instruction du corps de sapeurs-pompiers; secours aux membres actifs et à leur famille. Siège social: mairie de Mirecourt.

---

19 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Lyons-Club d'Annecy.** But: unir par un lien d'amitié et de solidarité des hommes qualifiés et représentatifs des divers milieux professionnels de la ville d'Annecy en leur donnant l'occasion de servir en toute circonstance l'intérêt général. Siège social: casino municipal, Annecy.

---

19 février 1953. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Les Logis de l'Ardèche.** But: développement de l'équipement hôtelier et aménagement des ressources touristiques du département. Siège social: préfecture de Privas.

---

20 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Syndicat d'initiatives et des amis de la plage d'Ars-en-Ré.** But: favoriser l'extension de la station balnéaire; organiser des fêtes sur la plage et dans la commune. Siège social: mairie d'Ars-en-Ré.

---

20 février 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Section féminine de basket du cours complémentaire de Frouard.** But: pratique du basket. Siège social: école de l'Hôtel-de-Ville, Frouard.

---

20 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Foyer rural de la Ferté-Saint-Cyr.** But: achat d'immeubles, de terrains, de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de la Ferté-Saint-Cyr.

---

20 février 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Coureurs automobiles des Flandres, Ecurie Flandre, Ecurie Nord.** But: répandre le goût des sports mécaniques. Siège social: hôtel de Flandre et d'Angleterre, 13-15, place de la Gare, Lille.

---

20 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes corses.** But: aide morale et matérielle aux étudiants corses de ces différentes professions. Siège social: 7, rue de la Michodière, Paris.

---

20 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Vie et Joie, association éducative et sociale de la Butte de Belleville.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire de la Butte de Belleville. Siège social: 48, rue de Romainville, Paris.

---

21 février 1953. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Groupe Cinq et Six.** But: organiser des manifestations artistiques, développer l'éducation et concourir aux œuvres d'entr'aide. Siège social: chez M. Saintot (Georges), 20, rue Jules-Ferry, Laxou.

---

21 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Club des cinéastes amateurs de la Drôme et de l'Ardèche.** But: propager le cinéma amateur. Siège social: chambre de commerce, Valence.

21 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Les Castors millavois.** But: créer, administrer, seconder toutes œuvres se rapportant à la construction d'immeubles. Siège social: 16, rue Droite, Millau.

21 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Club sportif Aluvac.** But: pratique des sports. Siège social: 32, boulevard National, Nanterre.

23 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Association sportive chapelaine.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de la Chapelle-des-Pots.

23 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Etoile sportive Saint-Charles.** But: contrôler et organiser la pratique des sports. Siège social: école Saint-Charles, rue Amiral-Guépratte, Guipavas.

23 février 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Société bouliste La Boite à Chouvel.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: établissements Chouvel, Toulouse-Montaudran.

23 février 1953. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association populaire de construction.** But: aide à la construction sous toutes ses formes. Siège social: avenue Arthur-Gaulard, moulin Saint-Paul, Besançon.

23 février 1953. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association Ecurie de Franche-Comté.** But: organiser et développer le sport automobile (rallyes et courses). Siège social: building Proudhon, Besançon.

23 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Comité de construction du Chêne-Vert.** But: construire des maisons d'habitation. Siège social: compagnie républicaine de sécurité 42, la Bouvardière-Saint-Herblain.

23 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association sportive de la Bouvardière.** But: pratique du sport. Siège social: compagnie républicaine de sécurité 42, la Bouvardière-Saint-Herblain.

25 février 1953. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Union des anciens gymnastes de l'Isère.** But: grouper les anciens gymnastes de l'Isère, apporter un appui moral aux associations gymniques. Siège social: chez M. Maurice Janin, 7, rue Fourier, Grenoble.

25 février 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Section de Toulouse de l'**Œuvre de la visite des détenus dans les prisons.** But: visite et aide aux détenus. Siège social: 1, place Sainte-Scarbes, Toulouse.

25 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **L'Estudiantina scolaire de Vieux-Moulin.** But: développer l'instruction musicale populaire parmi les élèves de l'école et parmi les anciens élèves de cette dernière. Siège social: école de Vieux-Moulin.

25 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Fédération nationale de sauvetage.** But: unir les groupements et membres dans un but de solidarité et d'action commune. Siège social: 1, rue Etienne-Mimard, Saint-Etienne.

26 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Bouling club du Chêne-Gala.** But: organiser des concours de boules. Siège social: café des boulistes Chêne-Gala, Rèze.

26 février 1953. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Lions club de Tours.** But: créer et entretenir un esprit de compréhension généreuse entre les peuples par l'étude des problèmes que soulèvent les relations internationales; faire connaître et appliquer les principes qui font les bons gouvernements et les bons citoyens. Siège social: hôtel Métropole, 19, place Jean-Jaurès, Tours.

27 février 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Skal club de Toulouse.** But: grouper les membres des collectivités touristiques dans un esprit de fraternité et de saine morale. Siège social: au Grand-Hôtel Tivollier, 31, rue de Metz, Toulouse.

27 février 1953. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Communauté.** But: vie communautaire, foyer d'adolescents, jeunes ménages, club de jeunes, culture et loisirs. Siège social: 4, rue Boissy-d'Anglas, Nice.

27 février 1953. Déclaration à la préfecture la Haute-Vienne. **Association de la cité de la Brégère.** But: défense des intérêts locatifs et sécurité des familles. Siège social: 13, cité de la Brégère, Limoges.

28 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Comité atlantique de droit aérien, maritime, fluvial et des transports terrestres.** But: étude des questions juridiques, économiques et touristiques, aériennes, maritimes fluviales et des transports terrestres dans la région Ouest-Atlantique. Siège social: 7, rue Félibien, Nantes.

MODIFICATIONS

6 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. Le Club des amis du Palais-Royal change de titre et devient: **Club des amis du Palais-Royal et du vieux Paris.** Modification aux statuts. Transfert du siège social du 2, rue de Valois, au 7, rue de Beaujolais, Paris.

9 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles-de-Monceau change de titre et devient: **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Marie-de-Monceau** (section féminine). Siège social: 17, rue de Tocqueville, Paris.

26 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. Le **Club des habits rouges** transfère son siège social du 187, avenue de la République, à la Madeleine-lez-Lille, au 16, rue de Baesano, à Paris.

29 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police L'**Association des despacheurs français** transfère son siège social du 3, rue du 4-Septembre, au 24, rue Saint-Marc, Paris. Modifications aux statuts.

6 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération internationale libre des déportés et internés de la Résistance.** Modifications des statuts et transfert du siège social du 31, rue de Boulainvilliers, au 13 *bis*, rue de Poissy, Paris.

19 février 1953. Déclaration à la préfecture de l'Orne. L'**Association sportive des instituteurs publics de l'Orne** transfère son siège social de l'école mixte d'Antoigny à l'inspection académique (service des œuvres postscolaires), Alençon.

20 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'Amicale laïque de la Richelandière-Verrerie et Monthieu modifie ses statuts, son conseil d'administration et change son titre, qui devient **Amicale laïque de la Richelandière-Verrerie Montplaisir.** But: défense de l'école laïque. Siège social: 82, rue de la Richelandière, Saint-Etienne.

21 février 1953. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'Union fraternelle des anciens élèves de l'école chrétienne de la paroisse Saint-Louis change son titre, qui devient **Union fraternelle des anciens élèves de l'externat Saint-Louis,** et modifie ses statuts. Siège social: 15, rue du Maréchal-Joffre, Versailles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 janvier 1953 : page 272, 1re colonne, 12e insertion, au lieu de: « Association des parents d'élèves de l'école libre de la famille des orphelins de Quezac », lire: « **Associations des parents d'élèves des écoles libres (garçons et filles) de Quezac** ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 février 1953: page 1712, 2e colonne, 17e insertion, **Union ouvrière catholique de Puteaux,** au lieu de: « 35, rue Saulnier, à Puteaux », lire: « 33, rue Saulnier, à Puteaux ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

DECLARATIONS D'EXISTENCE

17 juillet 1952. Arrêté du ministre de l'Intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 26 février 1953.) **Cercle des Polonaises,** à Merlebach. But: étude de la langue polonaise; secours mutuels en cas de maladie ou décès. Siège social: baraquement foyer polonais, Merlebach.

16 janvier 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Valenciennes le 19 février 1953.) **Union des sociétés polonaises catholiques en France Sainte-Barbe** (section d'Onnaing). But: développement de l'esprit catholique; maintien des traditions polonaises; éducation physique et morale; approfondissement des relations amicales avec le peuple français. Siège social: chasse de Valenciennes, Onnaing.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.